



UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

Rapport d'étude

(re)prendre l'initiative

Étude évaluative et prospective du Schéma
d'aménagement linguistique « INICIATIVA »
Pyrénées-Atlantiques

Sommaire

05 Introduction

09 Le cadre de l'accompagnement

Enjeux et processus de l'étude évaluative et prospective
Protocole et calendrier de l'Assistance à Maitrise d'Usages
Le Centre d'Innovation Sociétale UBIC

12 Etude évaluative

Iniciativa, une analyse macro au fil du (des) temps

1997-2004 : la protohistoire
2005-2008 : au début était le verbe
2007-2013 : sept ans de développement
2013-2017 : quatre difficiles dernières années

22 Etude prospective

Pour un enseignement et une éducation de la langue dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Pour un enseignement adapté à toutes et à tous
Les ressources pédagogiques
L'éducation, l'affaire de tous

Une nécessaire infusion et diffusion de la langue dans et en dehors du département des Pyrénées-Atlantiques

Structurer et fédérer les initiatives associatives
Mettre en œuvre une stratégie de valorisation dans et en dehors du département
Les Pyrénées-Atlantiques, tête de réseau médias et numérique

Pour une territorialisation de la langue dans le département des Pyrénées-Atlantiques

De quel territoire parlons-nous ?
Iniciativa, un enjeu de territorialisation infra départementale
Une nécessaire coopération inter territoriale

Nom de la langue et graphie de béarnais/gascon/occitan dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Du lien entre le nom de la langue et son orthographe
La question de la graphie
Du nom de la langue
Propositions pour renommer le Béarnais/gascon/occitan et par rapport à la graphie

Sommaire

67

Conclusion : une organisation et une gouvernance renouvelées

Une organisation institutionnelle renforcée
Une gouvernance affirmée
En guise de conclusion : donner du relief

72

Récapitulatif des propositions

76

Annexes

Le Comité de Pilotage et les personnes rencontrées
L'équipe universitaire « *Iniciativa* »
Enquête sur la présence, les pratiques et la perceptions de la langue sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques



Introduction

La diversité linguistique française présente une situation préoccupante. Les locuteurs et usagers de langues dites « régionales », sont, génération après génération, en réduction. Certaines langues, seraient ainsi, selon la terminologie de l'Unesco¹, devenues « vulnérables » ou « en danger ». Il est vrai que, si la France a bien signé le 7 mai 1999 la **Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** proposée en 1992 par le Conseil de l'Europe, elle ne l'a pour autant jamais ratifiée. Le Conseil constitutionnel, saisi le 20 mai 1999 par le Président de la République, a considéré « qu'elle portait atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français, en ce qu'elle conférait des droits spécifiques à des « groupes » de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de « territoires » dans lesquels ces langues sont pratiquées [et qu'en outre] ces dispositions étaient contraires au premier alinéa de l'article 2 de la Constitution en ce qu'elles tendent à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la « vie privée » mais également dans la « vie publique », à laquelle la charte rattache la justice et les autorités administratives et services publics »².

Cependant, dans des départements ou des régions où une ou deux langues territorialisées autres que le français est en usage, des actions publiques linguistiques de protection, appuyées de plus en plus souvent sur des enquêtes sociolinguistiques, ont permis de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation, d'apprentissage et/ou d'actions socioculturelles.

Le département des Pyrénées Atlantiques a ainsi affirmé depuis plusieurs décennies sa volonté de soutenir, dans son espace départemental, les pratiques et l'usage des langues prenant en compte la pluralité qui s'y exprimaient. Dès les années 80, de nombreuses actions ont été soutenues tout aussi bien en direction de l'aire du basque que de celle d'oc en domaine béarnais et aturien. Cet engagement dans la voie de l'aménagement linguistique s'est traduit par des interventions puis à compter du milieu des années 2000 par une politique, partagée avec d'autres collectivités, l'Etat étant la première d'entre elles. Cette politique linguistique s'est appuyée sur deux schémas d'aménagement linguistique, l'un pour le basque, l'autre pour le béarnais-gascon-occitan, représentatif de la partie de l'aire d'oc couverte par le Département. Car pour qu'une politique linguistique ne s'arrête pas au stade de la seule déclaration mais passe bien à l'action, il convient qu'elle engage des dispositions concrètes. Leur réalisation n'a pas été, pour autant, l'apanage des seuls pouvoirs publics : des structures associatives, des organisations non gouvernementales, des organismes para-publics et/ou des secteurs de l'intervention publique ont ainsi pesé par une action militante - voire engagée - ou/et réglementaire sur les situations sociolinguistiques du département des Pyrénées-Atlantiques.

¹ Respectivement le Basque et l'Occitan gascon. Voir Atlas UNESCO des langues dans le monde, (consulté le 28 juin 2017).

² Décision du Conseil constitutionnel n°99-412.



En concertation avec ses acteurs, **a été ainsi approuvé à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 23 juin 2005 un schéma d'aménagement linguistique *Iniciativa*** pour la langue béarnaise-gasconne-occitane adossé à des modalités de mise en place d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique de politique linguistique.

Cette signature du Schéma *Iniciativa* s'est inscrite dans **une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République**. La naissance de l'intercommunalité – dès 1995 avec la LOADT - puis à partir de 1999 et 2000 avec les Lois d'Organisation et d'Aménagement Durable du Territoire³, les révisions constitutionnelles de 2003 et 2004 - nommées Acte II de la décentralisation⁴ - suivies de la loi constitutionnelle de 2008⁵, portant respectivement à « l'organisation décentralisée et à la modernisation des institutions de la V^{ème} République », ont profondément bouleversé le paysage politico-administratif.

Plus récemment, les différentes lois de réforme des Collectivités territoriales et les lois de Refondation de l'Ecole⁶ et Liberté de Création, Architecture et Patrimoine, pour la culture, caractérisent un nouveau temps législatif, sans précédent depuis 1982 pour les premières, sans précédent pour la dernière⁷. D'abord, il sera rappelé en 2013 que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France [depuis l'article 75-1 de la loi constitutionnelle de 2008], leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage [et] cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité »⁸ quoique le Conseil constitutionnel ait décidé en 2011 en réponse à une QPC (question prioritaire de constitutionalité) que le nouvel article 75-1 « n'institue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit »⁹. Ensuite, si les Départements voient se réduire leur capacité à choisir librement leurs politiques - du fait de la perte de leur clause de compétence générale - ils sont renforcés dans l'exercice de leurs compétences de solidarités sociales et territoriales. Et « la culture [comme] les compétences (...) de promotion des langues régionales et d'éducation populaire » demeurent « une responsabilité partagée (...) exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat (...) »¹⁰.

Toutes les collectivités se trouvent donc dans l'obligation de mieux éprouver leurs interventions, voire de mieux les articuler. C'est à une compétence obligatoire de cohésion sociale et territoriale et une obligation de coopération publique culturelle et linguistique que sont aujourd'hui confrontées les politiques départementales. La refonte des Collectivités territoriales nécessite, au service d'un développement territorial, d'autres outils de partage et une meilleure coordination de l'action publique, au service d'un développement du(des) territoire(s) plus concerté.

Mais les lois ne se limitent pas à produire de nouveaux cadres d'articulation de leurs interventions. Elles impliquent également le besoin de ne pas limiter l'action publique à une vision statique de sauvegarde de secteurs ou de délimitation de périmètres. C'est une nouvelle « dimension » qu'il convient d'inventer « **dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005** »¹¹.

3 Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 (LOADT), LOADDT (loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire) du 25 juin 1999 dite Loi Voynet et Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite Loi Chevènement.

4 Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

5 Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République. « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

6 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 dite d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

7 Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

8 Article 40 (Loi n° 2013-595 du 08/07/2013) modifiant l'article L. 312-10 du *Code de l'Éducation*.

9 Décision du Conseil constitutionnel du 16/04/2011 n° 2011-130 QPC.

10 Loi NOTRe, article 103, op.cit.

11 Idem, article 103.



Cette notion de droits culturels n'est ni un dispositif de plus ni une doxa nouvelle. C'est plus simplement une « pédagogie de la singularité, de la différence et de la solidarité »¹² ; une manière de nous interroger sur nos politiques et leurs traductions opérationnelles dans un monde et une République en fortes mutations et de les repenser dans le champ de la culture et en conséquence dans celui des autres politiques publiques ; une façon de se transformer continûment sans se perdre¹³ et une preuve que la diversité qui pouvait être considérée comme un frein à la cohésion et donc à la démocratie, doit dorénavant être comprise avant tout comme une ressource.

Les droits culturels¹⁴ sont mentionnés dans des textes validés par la plupart des États dont la France. L'accès aux droits à la culture des personnes est intégré depuis bien longtemps dans la chose publique. Ces termes peuvent donc être considérés comme une dénomination usuelle dans le système des droits de l'homme mais demande souvent une traduction concrète dans nos politiques publiques.

Dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, les articles 26 et 27 soulignent que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. Chacun a le droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur ». Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, dans son article 13, indique que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». Longtemps, ce texte, comme par ailleurs la Déclaration des Droits de l'Homme du 26 août 1789, a été considéré comme non efficient en terme juridique. Mais en les intégrant à la Constitution de la V^{ème} République du 4 octobre 1958 - ainsi que les principes jurisprudentiels qu'ils ont permis de dégager, notamment les principes fondateurs reconnus par les lois de la République issus du Préambule de 1946 - ils sont devenus constitutifs, avec la Constitution stricto sensu, et forment ce qu'il est convenu d'appeler le bloc de constitutionnalité depuis que le Conseil constitutionnel a accordé valeur constitutionnelle, en 1971¹⁵, au préambule de la Constitution.

La France a également ratifié des conventions et traités internationaux dont la valeur est supérieure à celle des lois françaises¹⁶. Le Pacte international aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, dans ses articles 13, 14 et 15, mentionne ainsi le « droit de participer à la vie culturelle et bénéficier du progrès scientifique » et engage les États signataires à « en garantir le plein exercice », « à respecter la liberté indispensable » ainsi qu'à protéger « les intérêts moraux et matériels découlant de sa production (...) »¹⁷. Enfin, les droits culturels sont référencés dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco (2001) traduite par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) à laquelle font référence les Lois NOTRe et LCAP : « la diversité culturelle est reconnue comme « héritage commun de l'humanité » et sa sauvegarde est considérée comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine »¹⁸.

12 DE BODT R. (2012), *Quelques réflexions d'ensemble en vue d'évaluer nos pratiques socio-artistiques*, Bruxelles : Maison de la création de Laeken, 5 décembre 2012.

13 CHAMOISEAU P., GLISSANT E. (2009), *L'introuvable beauté du monde. Adresse à Barack Obama*, Paris : Galaade.

14 Déclinés dans la Déclaration dite de Fribourg (2007).

15 LEGER J., PONTIER J.M., (dir.) (2012), *Les services publics culturels*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille.

16 Article 55 de la Constitution : « les traités ou accords régulièrement ratifiés ont une valeur suprême à celle des lois ».

17 « Reconnaissant que, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'idéal de l'être humain libre (...) ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits civils et politiques, aussi bien que de ses droits économiques, sociaux et culturels »

18 « La nécessité de reconnaître que les biens et services culturels sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, et ne peuvent être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres » ; « la nécessité pour les États de prendre toutes les mesures en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres »



En se référant à différents textes internationaux, constitutionnels et législatifs, **il est donc démontré que les politiques linguistiques comme les actions publiques culturelles s'inscrivent dans des logiques communes de délégations et de maillage**. Il s'agit donc dorénavant de traduire ce travail de reconnaissance de l'accès aux droits culturels dans la manière de concevoir les politiques, et notamment celles qui lient langues et cultures, et d'approfondir l'hybridation ou le métissage culturel non dans un mélange uniformisant¹⁹, mais par recombinaisons respectives des pratiques qui révisent leurs propres systèmes de référence. Ainsi, place pourrait être faite à chacun de s'approprier langues et pratiques culturelles pour s'émanciper et se donner les moyens « d'expérimenter sa liberté »²⁰ à s'identifier.

Dans cette rencontre entre arts, cultures et apprentissages linguistiques, l'on voit ainsi poindre **un nouvel enjeu de lien social, de reconnaissance et d'émancipation**. Au travers des notions de citoyenneté et de participation ainsi que de celles de dignité et d'identité, les effets attendus de reconnaissance et de valorisation des langues, et notamment de celles qui sont en usage dans les territoires des Pyrénées-Atlantiques, et les pratiques artistiques et culturelles qui y sont liées, se situent donc bien à la fois dans l'évolution du rapport à la culture des personnes mais aussi dans leur capacité à se nourrir et se saisir du(des) territoire(s) dont ils sont originaires ou qu'ils habitent.

Tout en étant conscient du chemin parcouru, il convient donc de **construire de nouveaux assemblages entre acteurs associatifs, habitants et élus**, toutes et tous confrontés à un édifice social et économique fragilisé, dans des territoires en fortes mutations culturelles. Voilà qui ouvre beaucoup d'incertitudes dans un temps de raréfaction de budgets publics, beaucoup de nouvelles constructions à venir qui risquent de prendre du temps ... et si l'on regarde le verre à moitié plein : beaucoup d'opportunités nouvelles à saisir. C'est l'enjeu que se sont donnés les élu.e.s du département des Pyrénées-Atlantiques, en procédant à une évaluation de la politique linguistique entreprise par le Schéma *Iniciativa* pour écrire une feuille de route renouvelée pour les années à venir.

¹⁹ MORIN E. (2008), « Vitalité de la diversité culturelle et mondialisation », *L'Observatoire* n°33, pp. 3-8

²⁰ ROUILLON V. (2016), « Éducation artistique et culturelle, l'expérimentation de la liberté », in MIQUEU C., POUTHIER F. (dir.), *Passage à l'A.C.T.e. pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, Bordeaux : UBIC, pp.79-91



Le cadre de l'accompagnement

Le schéma d'aménagement linguistique *Iniciativa* pour la langue béarnaise-gasconne-occitane, adossé à des modalités de mise en place d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique de politique linguistique est composé de quatre axes déclinés en douze mesures. Il fixe un cadre conjoint d'orientations et d'objectifs auquel avaient été invités à participer l'État, la Région Aquitaine et les structures intercommunales alors naissantes. Son horizon de mise en œuvre avait été établi à 10 ans.

Si ce schéma est structuré et cohérent, il nécessitait, douze ans après sa signature

- d'une part, d'une évaluation partagée avec les collectivités et les acteurs associatifs et territoriaux ;
- d'autre part, d'une étude prospective qui, réalisée en collaboration avec les sus nommés, permet amendements voire identification de nouveaux enjeux.

Pour cela, un comité de pilotage a été constitué. Animé par le chef de pôle actions culturelles et linguistiques, il est composé de représentants du département des Pyrénées-Atlantiques et de personnes représentatives des structures ressources et de transmission, des médias et des associations œuvrant dans le champ artistique et culturel à la socialisation de la langue²¹. Ce comité de pilotage a souhaité s'adjoindre les compétences d'UBIC²², Centre d'Innovation Sociétale des Universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, à même de réaliser un diagnostic et une étude évaluative des actions mises en œuvre dans le cadre d'*Iniciativa*, d'accompagner une enquête sociolinguistique confiée à un organisme tiers²³ et de collecter et émettre des propositions concrètes et prospectives d'amendements et d'enrichissements compte tenu des mutations sociales, politiques et linguistiques du(es) territoire(s).

²¹ Composition du Comité de Pilotage annexe 1, page 74.

²² Université Bordeaux Inter Culture.

²³ La société COHDA retenue après marché public de prestations intellectuelles. Voir annexe 3.

Enjeux et processus de l'étude évaluative et prospective

Il a été fait le choix de mener un accompagnement à maîtrise d'usage²⁴, une recherche-action qui, d'une part, permette au Comité de Pilotage de disposer d'une étude évaluative du Schéma de 2005 ; cette dernière a été effectuée par UBIIC à partir des documents fournis par la Collectivité départementale et des témoignages récoltés ; d'autre part d'interroger, collecter et partager avec les opérateurs institutionnels comme associatifs non uniquement leurs réalisations mais aussi leurs questionnements et leurs propositions dans les temps nécessaires pour faire émerger des cadres d'actions publiques. Plus d'une centaine de personnes, représentant quelques soixante-dix structures²⁵ ont été ainsi auditionnées, à l'Hôtel du Département comme dans leurs territoires, seuls ou par focus groupe, et ont alimentées diagnostic et propositions.

A intervalles réguliers, tant dans un souci de transparence que de validation des apports, des temps d'échange avec le Comité de Pilotage ont permis d'informer, amender ou confirmer les hypothèses construites communément. Des apports méthodologiques et théoriques, enfin, ont introduit au fur et à mesure du déroulement de la recherche-action, des éclairages, des approfondissements et des outils, avec l'ambition d'une autonomisation et d'une transmission de la démarche dans une optique de poursuite et/ou de reproduction.

²⁴ L'Accompagnement à Maîtrise d'Usages est une notion se référant à la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui inclue aux études de conception, les utilisateurs (ici le Département et les autres collectivités publiques) et les usagers (ici les associations).

²⁵ Voir les personnes rencontrées pages 76-77.



Cette recherche-action, déclinée en accompagnement à maîtrise d'usages, a eu pour objectif d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations dans lesquelles il est engagé et de développer des compétences nouvelles. Ce qui est recherché, c'est la capacité des acteurs à analyser des situations, à résoudre des problèmes concrets, à formaliser les compétences implicites produites dans l'action et à les transformer en savoirs communicables. Par sa finalisation sur le traitement de problèmes ou de projets réels, la recherche-action constitue une « remarquable opportunité pour entraîner à la combinaison et à la mobilisation de ressources pertinentes (savoirs, savoir-faire, ...), pour créer et mettre en œuvre des compétences »²⁶.

Protocole et calendrier de l'Assistance à la Maîtrise d'Usages

Phase 1 : État des lieux et diagnostic du schéma Initiativa

Afin d'évaluer les résultats au regard des objectifs et des moyens dédiés à *Iniciativa*, les chercheurs d'UBIC ont conduit dans un premier temps un état des lieux des actions entreprises à partir des éléments et documents fournis par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. S'en est suivie la réalisation d'un outil d'entretiens semi-directifs identifiant pour chaque structure les actions menées, leur budget, leurs limites ainsi que leur perception globale du schéma. Cette grille d'entretien a été testée auprès des membres du comité de pilotage et les élus impliqués.

Phase 2 : Entretiens individuels et Focus groupe avec les parties prenantes

Entre octobre et décembre, une soixantaine d'entretiens ont été conduits à partir de la grille définie avec l'ensemble des parties prenantes : représentants institutionnels et associatifs, enseignants, intercommunalités, ...

Phase 3 : Présentation de l'état des lieux et des cadres d'action

Les chercheurs d'UBIC ont présenté au groupe projet l'état des lieux des actions entreprises dans le cadre du Schéma d'aménagement linguistique ainsi que les cadres d'actions prospectifs. Simultanément, les services du Département, le comité de pilotage et UBIC ont participé au cahier des charges de l'enquête sociolinguistique confiée à tiers qui a permis de contribuer à une connaissance fine des conditions de l'institution de la langue et de sa socialisation dans l'espace public.

Phase 4 : Formulation de propositions et scénarii de développement

S'en sont suivies la formulation de propositions concrètes d'amendements et l'ébauche de scénarii d'évolutions possibles dans le cadre financier défini par le Département. Ces propositions ont été présentées au comité de pilotage et devront être restituées à toutes les parties prenantes interrogées et impliquées. Elles permettront au département des Pyrénées-Atlantiques de faire évoluer le schéma et de définir, en concertation avec les acteurs concernés, les modalités pratiques de mise en œuvre ainsi que les outils d'évaluation et d'évolution permettant une réactualisation continue.

	JUN	JUIL	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUIL	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
PHASE 1																	
Rencontre groupe projet																	
Entretiens groupe projet																	
Analyse des documents remis par CD64																	
Préparation outil et conducteur d'entretien																	
PHASE 2																	
Entretiens individuels et focus groupe																	
Contribution à l'analyse des questionnaires d'enquête																	
PHASE 3																	
Restitution Etat des lieux et diagnostic au groupe projet																	
Restitution Etat des lieux et diagnostic aux acteurs																	
PHASE 4																	
Etablissement de propositions et scénarii																	
Rendu au groupe projet des scénarii et propositions																	
PHASE 5																	
Focus Enquête sociolinguistique																	

²⁶ LE BOTERF G. (1998), *L'ingénierie des compétences*, Paris : éditions d'Organisation.

Le Centre d'Innovation Sociétale UBIC

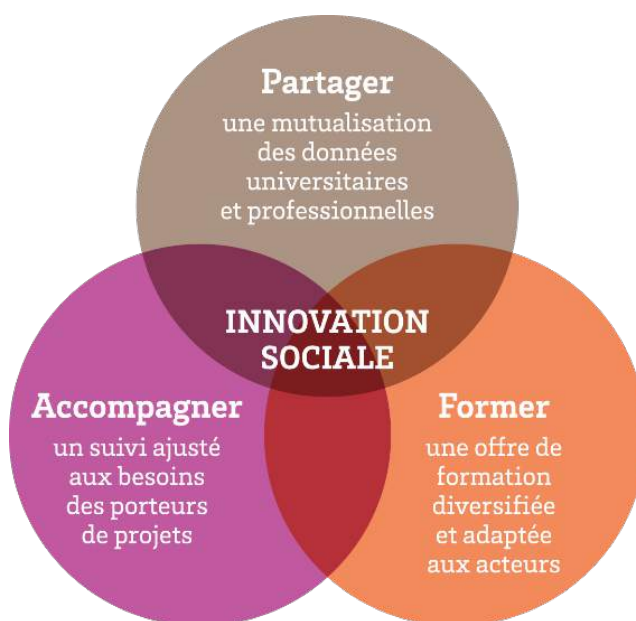
UBIC (Universités Bordeaux Inter Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale labellisé par l'IdEx Bordeaux, plateforme de collaborations entre l'Université et le monde socio-économique sur le champ « culture, économies créatives et territoires ». L'objectif principal est d'accompagner les acteurs de la culture et des industries créatives dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets, en mettant à disposition des professionnels, les savoirs et savoir-faire universitaires.

Les Sciences Humaines et Sociales jouent un rôle décisif dans la construction et la compréhension du fonctionnement de nos sociétés contemporaines. Si la recherche fondamentale permet de fonder une démarche au long cours, la recherche-action et les sciences participatives répondent à la fois aux « préoccupations pratiques des personnes se trouvant en situation problématique » et au « développement des sciences sociales par une collaboration qui les relie selon un schéma éthique mutuellement acceptable »²⁷.

Aussi l'Open Lab sous forme de Convention Cadre de Coopération Partenariale de deux ans qui lie UBIC et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a permis, en coordination avec le comité de pilotage, une co-construction au terme de laquelle la mise en œuvre de méthodologies pratiques vise certes à satisfaire la commande, mais aussi à transférer des savoir-faire de sorte que le commanditaire puisse ultérieurement assumer en autonomie les enjeux, tant il est vrai que dans un monde en constante et pleine mutation, les usages, les mobilités et la diversité des pratiques culturelles brouillent les représentations traditionnelles de nos rapports à la culture et à la société et imposent aux acteurs de remettre en question leurs pratiques et cadres d'action.

²⁷ RAPOPORT R. (1973), « Les trois dilemmes de la recherche-action », *Connexions* n°7.

Les modes d'action et de collaboration d'Ubic

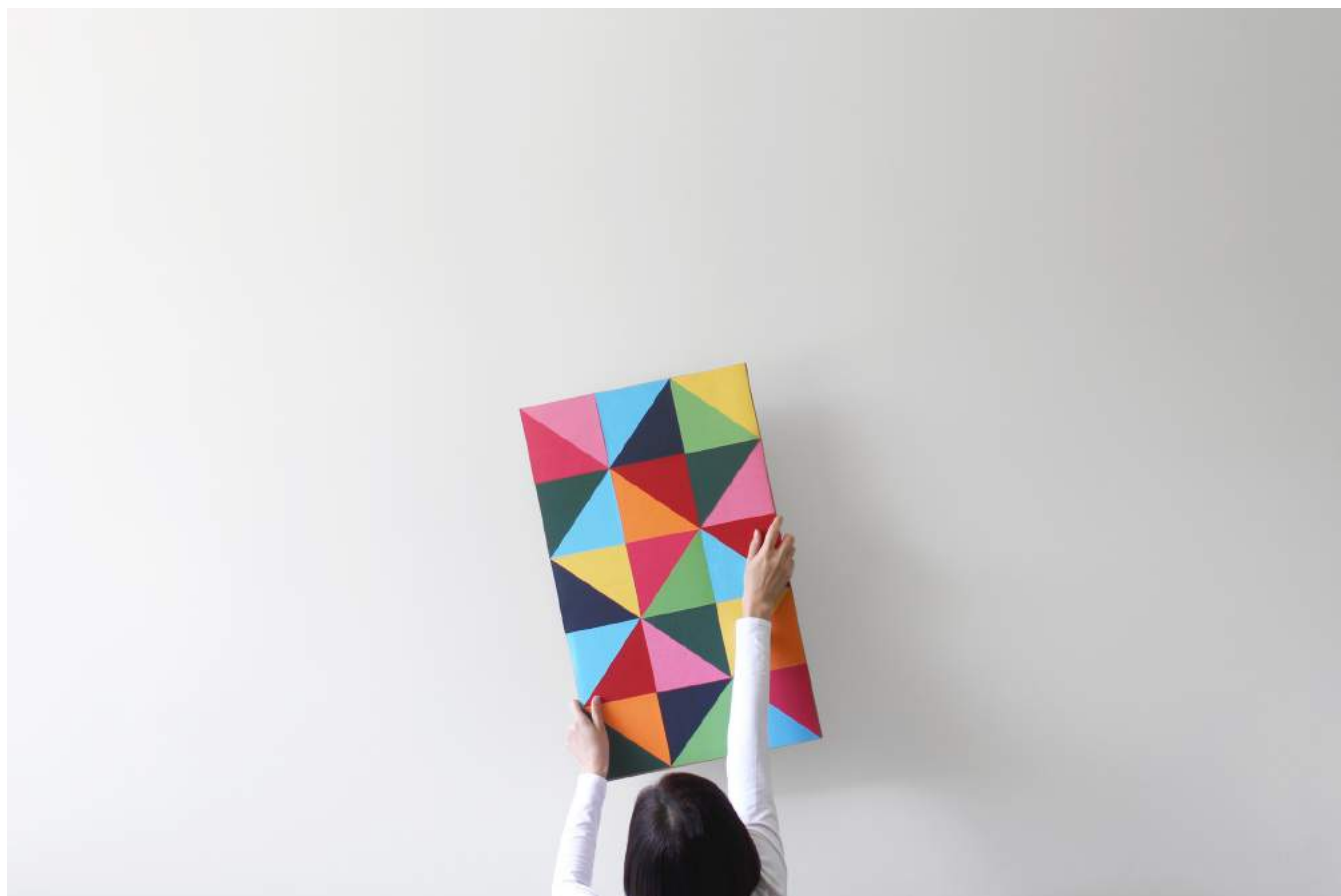


A sa manière, UBIC participe de la construction d'une nouvelle ingénierie culturelle territoriale. Une ingénierie qui nécessite des dialogues reconnaissant les singularités et les missions de chacun tout en étant en mesure de les conjuguer ; une ingénierie qui pose également la nécessité d'une responsabilité partagée, moyen privilégié et essentiel de co-construction des politiques publiques.

Que ce soit à travers la formation dispensée dans le cadre du master IPCI ou via les dispositifs d'Assistance à Maîtrise d'Usages mis en œuvre par UBIC, notre ambition est tout autant de former des ingénieurs compétents que des citoyens responsables, attentifs à la diversité culturelle, à la nécessaire préservation et prise en compte des cultures dans le monde. Tout en veillant à ne pas verser dans un nouveau « catalogue » des caractéristiques culturelles spécifiques, il s'agit de s'attacher à analyser comment tout cela peut s'inventer sous forme de sciences participatives, avec et dans l'interaction permanente aux autres et comment cela peut nous permettre de sortir de nos « sentiers de dépendance », interroger nos représentations et établir de nouveaux référentiels.



Étude évaluative



Iniciativa, une analyse macro au fil du (des) temps

L'étude évaluative du schéma *Iniciativa* a été menée à partir de données financières et de documents administratifs²⁸ transmis par les services du département des Pyrénées-Atlantiques ainsi que par certains des acteurs rencontrés. Elle a été complétée par les entretiens réalisés auprès des parties prenantes des différentes époques de la constitution de la politique linguistique. Cette analyse a permis de qualifier tant quantitativement que qualitativement les actions entreprises et de faire apparaître quatre temps distincts qui ont rythmé, durant ces vingt ans, les interventions - puis la politique - linguistiques départementales.

1997-2004 : la protohistoire

Si le schéma *Iniciativa* a été signé en 2005, il ne naissait pas d'une absence de prise en compte politique de dynamiques linguistiques intra et extra départementales. Nous avons débuté l'analyse des documents en 1997, soit un an après la création de l'Institut Occitan

« J'ai créé en 1968 l'association l'Ostau Occitan [Institut d'Études Occitanes de la Gironde (IEO)] en classe prépa Montaigne. J'ai pris des cours de béarnais à Nay au lycée ».

Entretien avec François Bayrou, Président du pôle métropolitain Pau-Béarn et Monique Sémavoine, Conseillère départementale déléguée, Vice-Présidente CA de Pau - 4 janvier 2018

(InOC). Avec le soutien du département des Pyrénées-Atlantiques, s'étaient alors tenus à Pau les *Estats Generaus de la Lengua* réunissant les acteurs « œuvrant pour la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes en Béarn, Bigorre et Bas-Adour »²⁹. Ces États

généraux de la langue donnent naissance à l'InOC, qui apporte expertise et accompagnement aux collectivités territoriales, acteurs et entreprises d'Aquitaine par des actions de valorisation et de socialisation de la langue (toponymie, traduction, recherches patrimoniales, ...). L'InOC reçoit, dès l'origine, un financement État-Drac Aquitaine, Région Aquitaine et département des Pyrénées Atlantiques³⁰.

De 1997 à 2004, **les interventions financières du département des Pyrénées Atlantiques progressent de 112 %**, passant de 127 291€ en 1997 - dont la moitié affectée à la constitution de l'InOC - à 275 257€ en 2004. Le nombre de délibérations prises par le Département augmentent alors année après année sans règlement d'intervention clair et avec des écarts importants ; certains acteurs reçoivent 610€ ou 720€ pour des actions d'animation, d'autres 12 195€ ou 13 720€ pour la valorisation de la langue ou une structuration inter associative. L'on voit poindre toutefois quatre grandes logiques :

► **Un fort soutien à la constitution d'un lieu de ressources et de recherches, l'InOC, en coopération étroite avec l'État et la Région Aquitaine.** L'apport financier initial du Département est conséquent et ne se dément pas par la suite pour s'établir en 2004 à 96 400 € ;

► **La volonté de fédérer les acteurs, notamment autour de l'association historique Ostau Béarnès**, qui regroupe dès 2004 une quarantaine d'associations offrant services, formations et actions dans les territoires. Elle reçoit du Département une subvention annuelle de 13 720 € qui sera portée en 2004 à 15 000€ ;

²⁸ Budgets et délibérations départementales de 1997 à 2017, conventions, diaporamas, ...

²⁹ Site internet de l'InOC <http://www.in-oc.org/l-inoc> (consulté le 24 octobre 2017).

³⁰ Subvention départementale en 1997 : 76 224 €.



► **La naissance**, à compter de l'année 2000, **d'aides à l'enseignement de la langue** : 26 717€ sont versés aux Calandretas en 2000 et l'aide aux écoles associatives ne cesse de progresser jusqu'en 2004 pour atteindre la somme de 45 833 € (+ 70 %). Simultanément, le Département s'investit dans les programmes du CAP'OC, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique à hauteur de 22 900 € ;

► **Le souhait de mieux communiquer sur la langue notamment au travers d'une antenne radiophonique**, Radio Pais, dont la subvention pour ses émissions linguistiques passe de 12 195€ à 17 130 € en 2004.

Ces quatre logiques, représentant les aides principales apportées par le Département dans cette protohistoire précédant l'écriture du schéma, ne sont pas le fait du hasard. Elles s'établissent en miroir d'une autre politique linguistique alors également en constitution dans le Département, celle du Pays Basque.

« Le schéma [Iniciativa] a été construit en parallèle de celui du Pays Basque. C'était la structuration d'une politique linguistique (...) avec une double incitation, celle de l'Etat et celle du Département, avec un schème comparable entre occitan et basque mais sans avoir l'OPLB pour le premier ».

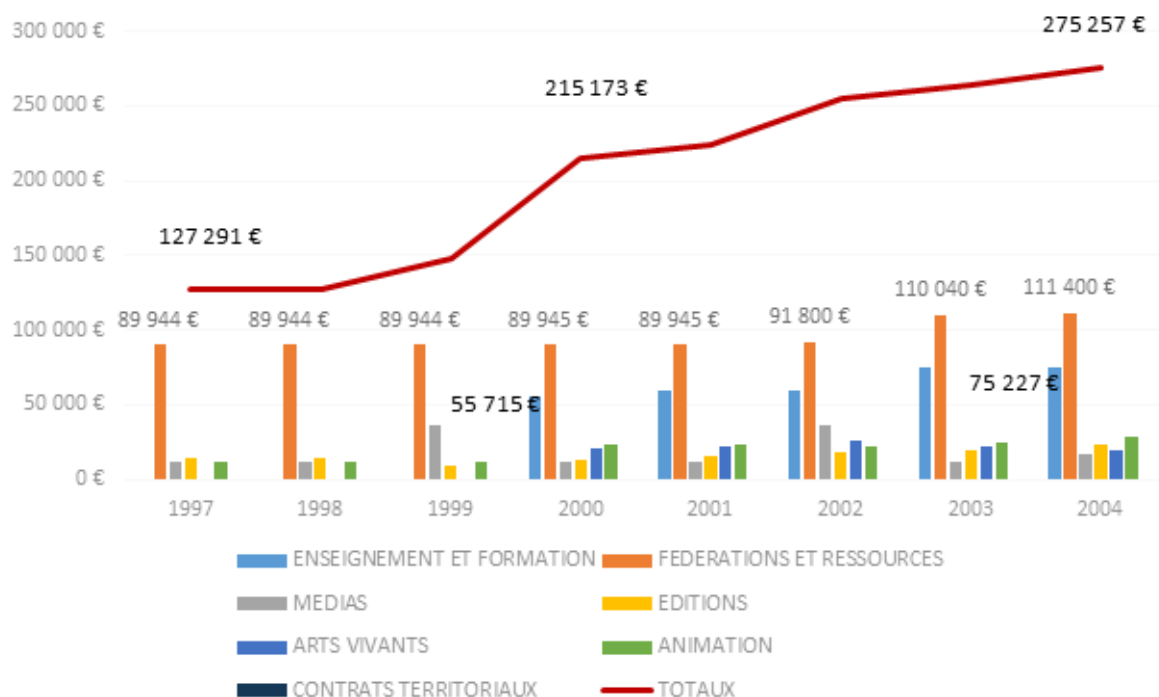
Entretien avec Max Brisson, Sénateur et Conseiller départemental - 5 mars 2018

2005-2008 : au début était le verbe

L'année 2005 voit donc, en miroir de celui du Pays Basque, la naissance du Schéma Iniciativa.

Soulignons tout d'abord la qualité d'écriture de ce dernier. De manière extrêmement synthétique, le Schéma articule 4 grands axes et 12 mesures. L'Axe 1 « engager une politique publique en faveur de la langue » met en évidence les enjeux de la coopération publique. L'Axe 2 « Organiser le développement et la structuration de l'enseignement » rappelle que toute bonne politique linguistique ne peut se réaliser sans éduquer et former à l'apprentissage de la langue. Les Axes 3 et 4 « Renforcer la diffusion de la langue » et « favoriser l'ouverture de nouveaux terrains à la présence et l'expression de la langue » œuvrent à sa socialisation.

Le Schéma dispose donc en son sein des meilleurs ingrédients de sa réussite se clôturant même – nous sommes en 2005 – par une mesure visant à « favoriser la présence de la langue dans les Technologies de l'Information et de la Communication » avec la mise en œuvre de « programmes spécifiques sur Internet » et à « l'édition de sites en version multilingues ». Si nous demeurons encore dans le souhait de valoriser les



Graphique 1 : interventions financières départementales de 1997 à 2004 par domaines d'intervention

ressources patrimoniales du Département au travers de « sites vitrines » - bien loin des échanges collaboratifs que le web 2.0 saura instaurer - cette dernière mesure 4.3 n'est pas sans s'inscrire dans une « modernité numérique » à visée prospective.

Mais la politique linguistique départementale de 2005 à 2007 ne se limite pas à la seule écriture incantatoire de mesures à mettre en œuvre ; elle les **traduit concrètement par une augmentation considérable des aides financières qui en trois ans progressent de 161 % !**

Trois éléments marquants qualifient cette mise en œuvre du Schéma linguistique Iniciativa.

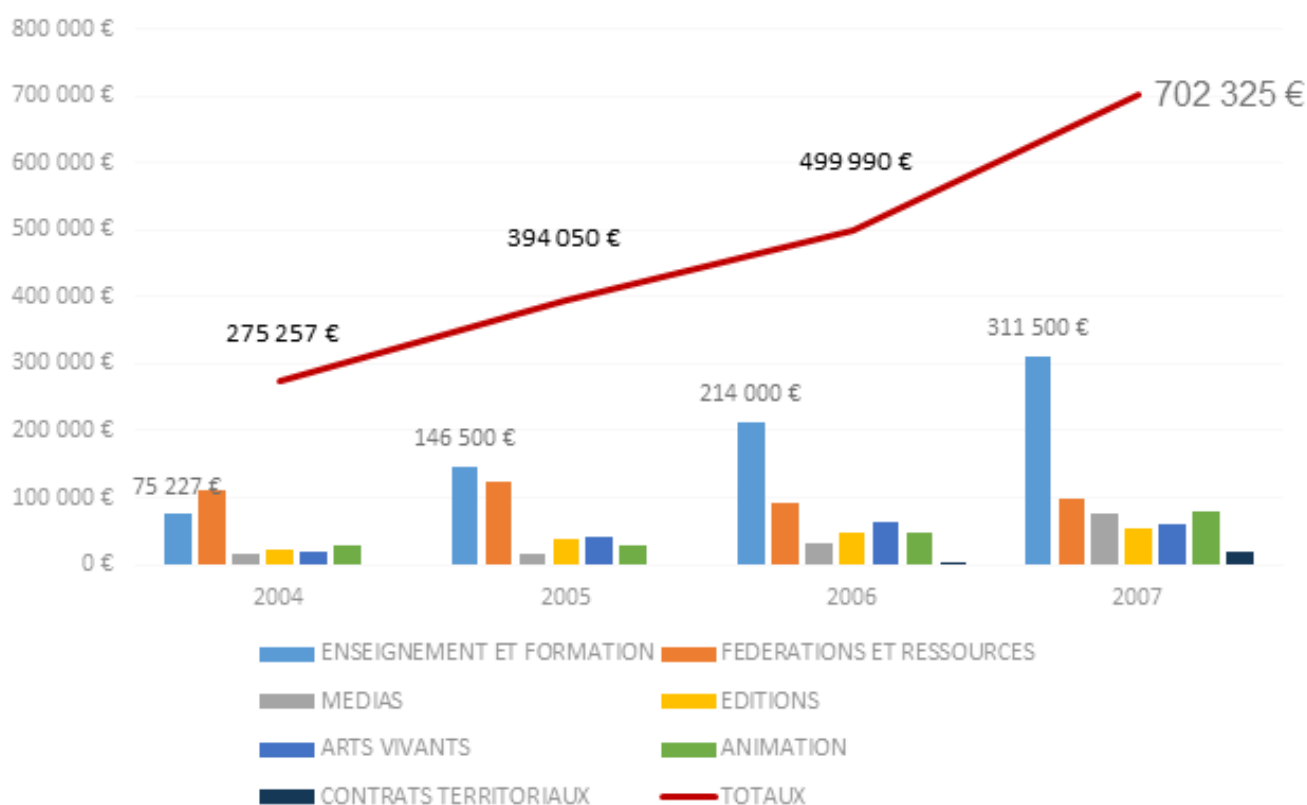
▴ D'abord, **le développement extrêmement conséquent de la part accordée aux enseignements de la langue.** Le 26 novembre 2004 est signée la première convention « relative au développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans le département des Pyrénées Atlantiques ». Résultat d'une volonté affichée de l'État en complicité étroite avec le Département, cette

première convention avec l'Éducation nationale³¹ engage l'État à la création de classes bilingues en primaire ainsi qu'à la mise en œuvre d'une initiation et un éveil à la langue, sous forme d'enseignements itinérants. Conjointement, le Département renforce son soutien au CAP'OC afin de disposer des outils pédagogiques nécessaires - l'aide financière passe de 26 K€ en 2005 à 50 K€ en 2007 - et aux Calandretas ; l'aide apportée à l'enseignement associatif qui avait déjà préalablement largement progressé, est quadruplée.

Le Département accorde également une place importante à la formation continue et permanente en renforçant son soutien au Centre de Formation Professionnelle en Langue et Culture Occitane³². Y est développé l'enseignement aux adultes dans le cadre notamment de la formation professionnelle ; des personnels de l'institution départementale en bénéficieront.

³¹ Nous en sommes à la troisième aujourd'hui.

³² Le CFPOC a été créé en 1999 et a été soutenu par le Département dès l'année 2000.



Graphique 2 : interventions financières départementales de 2004 à 2007 par domaines d'intervention

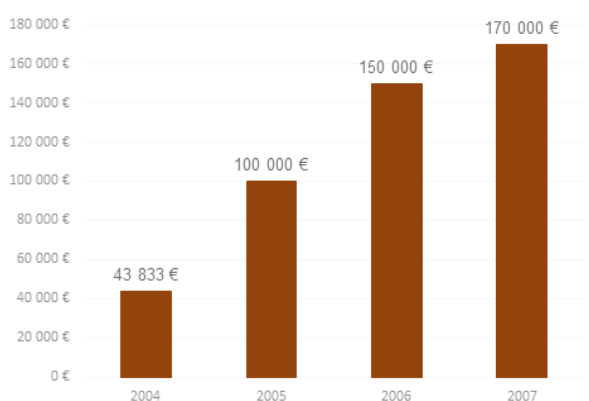


► **Ensuite, le souhait de mettre en cohérence et en interaction toutes les parties prenantes concernées.**

Le processus engagé dans la construction du Schéma ne s'arrête pas à son écriture. Le Département incite ainsi les acteurs concernés à poursuivre leur coopération : Dès 2007, trois radios associatives (Radio Pais, Radio Oloron et la Voix du Béarn) tentent de mutualiser leurs programmes avec une incitation financière du Département : 55 K€ y sont consacrés.

Un conseil assesseur de la langue qui traduit matériellement la poursuite du processus de concertation est activé. Si les collectivités s'y impliquent en nommant leurs membres, le conseil se réunira une seule et unique fois.

Enfin, des «conventions spécifiques Bilinguisme» sont signées avec les opérateurs et collectivités organisant des manifestations au sein desquelles – «à partir d'une situation où la présence et l'usage effectifs de la langue (...) sont déjà significatifs»³³ – ils s'engagent à produire des documents promotionnels bilingues tant en terme de communication externe qu'au sein de leur structure. Ces «conventions spécifiques Bilinguisme» sont mises en œuvre dès le 18 février 2005, reprenant ainsi une délibération du Budget Primitif adoptée par l'Assemblée départementale en décembre 2003 qui posait le principe selon lequel «la nouvelle approche de la politique linguistique du Département se traduira par la nécessaire valorisation de l'usage et de la promotion effective du basque et de l'occitan dans l'organisation des activités »³⁴.



Graphique 3 : aide départementale apportée aux Calandretas de 2004 à 2007

³³ La convention spécifique « bilinguisme », une nouvelle politique proposée par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques en faveur des manifestations culturelles, 18 février 2005.

³⁴ Délibération N°410 du BP 2004 du 11 décembre 2003, reprise dans la délibération N°410 du BP 2005.

Par ces différentes mesures, c'est donc une tentative de « co-production de l'action publique »³⁵ qu'expérimente le département des Pyrénées-Atlantiques au travers de son schéma linguistique *Iniciativa*.

► **Cette volonté de co-production s'est également exprimée avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale naissants.**

Sur proposition du Préfet, le Département a en effet incité les intercommunalités à se saisir de la langue en se dotant d'une compétence optionnelle dite *Iniciativa*.

«La Communauté de Communes de Lacq étend ses compétences à la mise en œuvre d'un schéma linguistique en faveur de la langue».

Arrêté portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Lacq du 27 juin 2006

13 EPCI sur 18 se dotent alors entre 2006 et 2008 de cette compétence mais peu l'ont réellement appliquée. A l'appui de ce constat, le Département a inscrit à son Budget Primitif une ligne budgétaire de soutien aux EPCI de 385 K€ en 2005 et 485 K€ en 2007. Seuls 20 K€ ont été sollicités et obtenus par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour l'année 2007 soit une réalisation de la ligne budgétaire de 4,12 % ! Si l'on ne peut reprocher au Schéma son ambition, force est donc de constater que le(s) territoire(s) n'étai(en)t pas en mesure de la partager.

Il est vrai que, si l'impulsion nouvelle donnée par le Département avec l'appui de ses partenaires publics – en premier lieu, l'État en interministériel culture-éducation – a non seulement renforcé des acteurs protohistoriques mais également initié de nouvelles coopérations et actions, **elle s'est également confrontée à des questions, si ce n'est non anticipées, du moins non réglées.**

► La première concerne le nom même de la langue. En posant en équivalence linguistique le « Béarnais / Gascon / Occitan », le Schéma *Iniciativa* entretient une «confusion» soulignée par certains rappelons que «c'est un domaine difficile [car] l'Occitanie est traversée par des querelles linguistiques et politiques»³⁶.

³⁵ Institut de Recherche et Débat sur la Gouvernance (IRG), *Coproductio de l'action publique, Approche et problématique*, Paris, 2013.

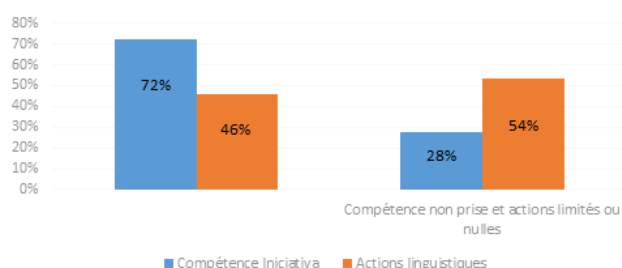
³⁶ Compte rendu de la Commission Culture de la Communauté d'Agglomération de Pau du 30 avril 2007.

► **La deuxième renvoie à la mobilisation des élu.e.s du Département.** Si les promoteurs politiques du Schéma disposent d'une véritable légitimité, appuyée par un Président convaincu, nombre de conseillers départementaux demeure en retrait.

« Moi qui suis gaulliste et militant de la francophonie, je vois le recul des langues maternelles et l'importance de toutes les prendre en compte ».

Entretien avec Max Brisson, Sénateur et Conseiller départemental – 5 mars 2018

► **La dernière enfin renvoie au manque de professionnalisation des acteurs de terrain** et leur difficulté et capacité à «institutionnaliser»³⁷ leur démarche. A la différence du Pays Basque, le degré de structuration de la société civile est encore balbutiant et l'absence d'une structure légitime et puissante – comme l'Office Public de la Langue Basque – a été soulignée par bon nombre³⁸.



Graphique 4 : prise de compétence Iniciativa et réalités de mise en œuvre

2007-2013 : sept ans de développement

Malgré ces questions laissées en suspens, malgré les évolutions politiques départementales et les différents Vice-Président se succédant, malgré les fortes contraintes financières et mutations politico-administratives qui se profilent pour les collectivités, la politique linguistique départementale s'installe durablement.

³⁷ Le terme est emprunté au Sénateur Max Brisson.

³⁸ Et notamment les promoteurs directs, tant élus que techniciens, du Schéma de 2005.

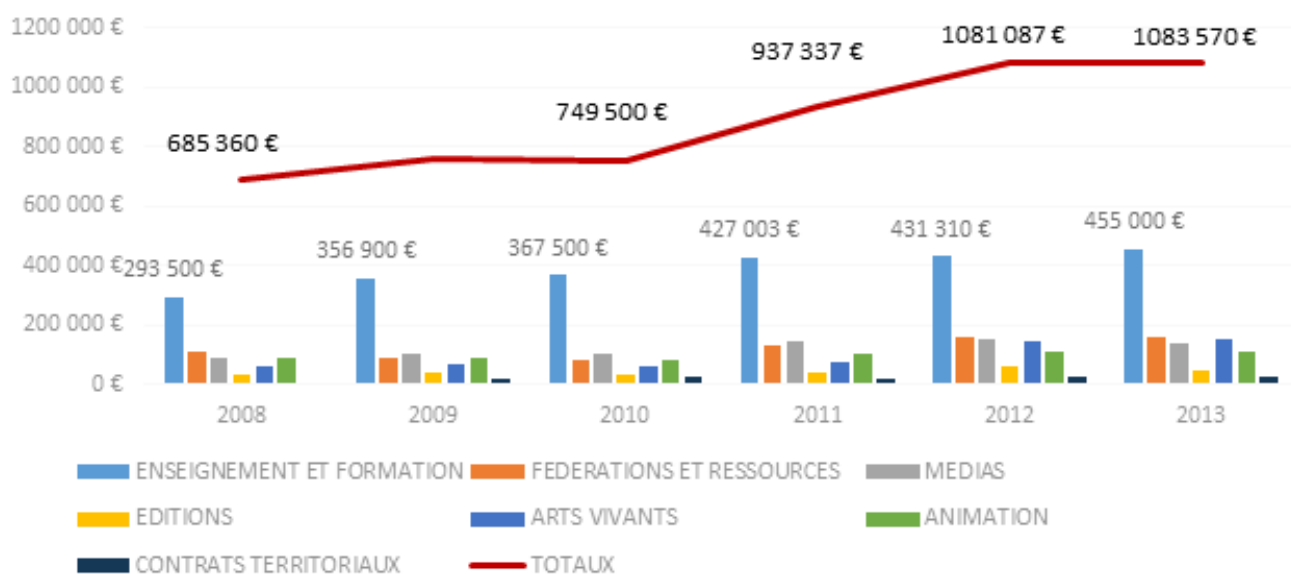
Jusqu'en 2013, les axes et mesures du Schéma définis en 2005 poursuivent leur développement et leur amplification jusqu'à atteindre l'ambitieux objectif budgétaire affiché en miroir de celui du Pays Basque : dépasser le million d'euros, faisant ainsi du département des Pyrénées-Atlantiques une des premières collectivités départementales à consacrer un budget aussi conséquent à sa(ses) politique(s) linguistique(s).

Quatre logiques animent ce temps de consolidation du Schéma départemental.

► **Une concertation inter territoriale active et structurée.** Cette dernière se décline par conventions avec l'État et la Région Aquitaine au travers de la Convention cadre de partenariat 2011-2016 liant l'État-Éducation nationale, la Région et quatre de ses Départements «pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans l'académie de Bordeaux» puis sa déclinaison spécifique avec le Rectorat de Bordeaux. La construction de politiques linguistiques nécessite en effet un dialogue reconnaissant les missions de chacun tout en étant en mesure de mieux les conjuguer. Et la concertation inter territoriale mise en œuvre dans ces sept années ne s'est pas réduite aux seuls « financements croisés ou à des compensations »³⁹ pour reprendre les termes du Député Charles Josselin mais à une véritable amorce de coopération se déclinant contractuellement comme techniquement par instructions partagées Département-Région. Elle s'est également enrichie d'une coopération inter sectorielle entre éducation et culture déclinée par l'essor des classes bilingues - 594 élèves pour l'année scolaire 2013/2014 contre 331 élèves en 2007/2008 – et s'est simultanément alimentée d'une action renforcée et enrichie du CAP'OC et dans une moindre mesure, d'une stabilisation des effectifs des Calandretas avec certes une progression de 14,5 % du nombre d'enfants mais sur un effectif total bien limité : 348 élèves pour tout le territoire. Toutes ces actions ont été conséquemment soutenues par le Département⁴⁰.

³⁹ Culture et Départements, *Coopération publique et recompositions territoriales, la Petite Fabrique d'Arras*, janvier 2013. www.culturedepartements.org (consulté le 15 mars 2018).

⁴⁰ La subvention départementale au CAPOC passe de 50 K€ en 2008 à 95 K€ en 2013, celle aux Calandrettes de 171 K€ à 285 K€.



Graphique 5 : interventions financières départementales de 2008 à 2013 par domaines d'intervention

Pour reprendre les termes de Jean-Pierre Saez de l'Observatoire des Politiques Culturelles, ce qui n'a pas manqué aux collectivités dans ces sept années, « c'est leur capacité de travailler ensemble, à construire une coopération dynamique où les défiances et les concurrences entre elles seraient levées. Nous devons être attentifs au fait qu'aujourd'hui les collectivités (...) ne confondent pas compétitivité et compétition »⁴¹.

► **Une collectivité impliquée dans un Schéma qui se diffuse dans ses services et qui infuse sa politique culturelle.** Preuve en sont tout autant les personnels formés à la langue que la déclinaison de la politique linguistique dans d'autres actions culturelles. Citons ici pour exemple les contrats et schémas d'éducation artistique et culturelle et ceux des enseignements artistiques ou encore le rôle de la Bibliothèque Départementale de Prêt et de ses acquisitions dans la langue comme de celui des Archives départementales pour la numérisation de ses fonds patrimoniaux linguistiques.

« Le schéma intègre une offre en langue occitane liée aux enseignements artistiques musiques, chants et danses traditionnels. Il y a aussi une bonification pour ces pratiques amateurs collectives ».

Entretien avec Myriam Soula, Cheffe de projet Enseignements et Education artistique - 8 décembre 2017

⁴¹ SAEZ J.P. (2013), « La petite fabrique de coopération publique de Culture et Départements », in POUTHIER F., *Coopération publique et recomposition territoriale, de la nécessité de « déplacer les bornes »* !, L'Observatoire n°43, pp.71-75.

► Dans ces mêmes années, et malgré des tentatives inabouties comme celle de mutualisation des programmes radiophoniques ou un soutien à l'édition qui demeure timide, **le soutien aux médias s'enrichit.**

Apparaissent alors deux lignes budgétaires peu développées dans le Schéma originel :

Un soutien au doublage de films via l'association Contam, à partir de 2011 à hauteur de 28 K€. Cette unité de production de doublage, composée de techniciens non aquitains mais installés en Béarn, réalisent, par leur tissu relationnel et leur engagement, le doublage de films de grande distribution qui alimentent d'autres dispositifs linguistiques (acquisition des DVDs par la Bibliothèque Départementale de Prêt et mise en circulation dans les médiathèques et bibliothèques du réseau, école et collège au cinéma).

La naissance de la Web TV, OC Prod, qui dès sa première année d'exploitation en 2014 reçoit une aide de 25 K€ portée à 60 K€ les années suivantes.

« Dans le cadre de École et Collège au Cinéma, les doublages de Contam sont largement pris en compte en lien avec l'INOC ».

Entretien avec Myriam Soula, Cheffe de projet Enseignements et Education artistique - 8 décembre 2017



La fin de la période est marquée par une rupture entre le Département et la Région Aquitaine et dans une moindre mesure entre le Département et ses acteurs linguistiques territoriaux.

Certes, une nouvelle Convention cadre «pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans l'académie de Bordeaux» est bien re signée le 20 décembre 2011 et déclinée par une convention spécifique avec le Rectorat de Bordeaux. Mais les instructions partagées se tarissent, les missions et les aides ne se complètent plus et l'amorce de coopération se transforme parfois en relation de concurrence.

Sur le terrain, les tensions autour du nom de la langue et de sa graphie s'expriment et divisent les acteurs locaux, prenant à parti le Département qui se refuse à trancher. Les relations s'enveniment et freinent l'amplification du Schéma ... jusqu'à l'immobiliser les quatre dernières années.

« La langue occitane du Béarn est riche de sa diversité (...) Il faut qu'on arrête sinon tout le monde va crever dans son coin ».

Entretien avec Bernard Abadie, Président d'Ostau Béarnés - 28 octobre 2017

2013-2017 : quatre difficiles dernières années

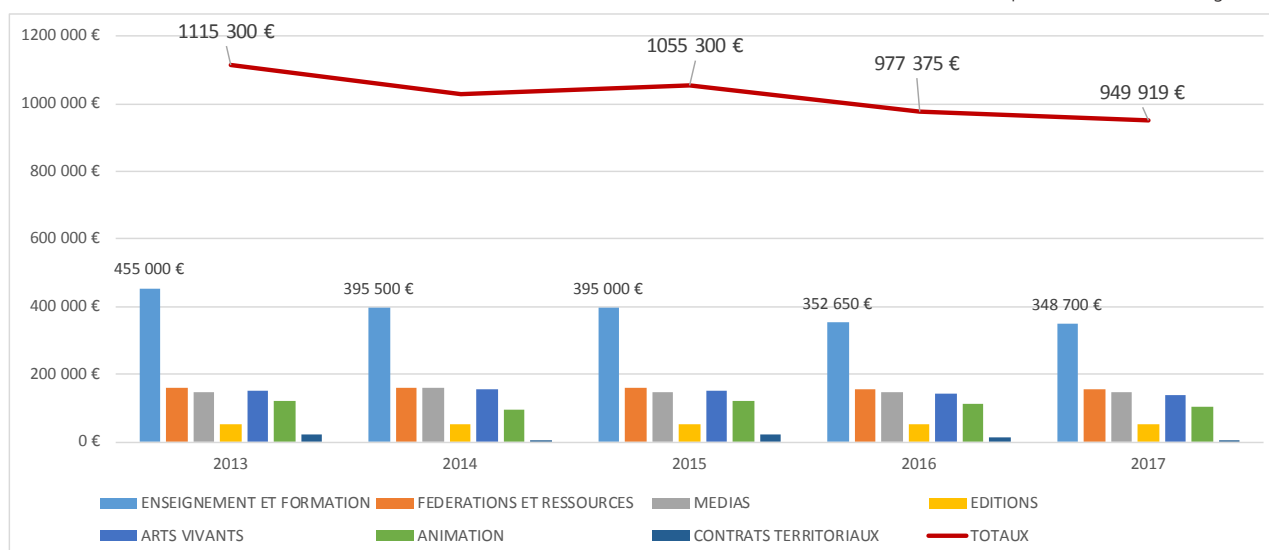
► Pour la première fois depuis la naissance du Schéma *Iniciativa* et même la première fois depuis que le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques s'investit dans des interventions linguistiques, **l'aide financière apportée par le Département se tarit**. Elle s'établit en 2017 à 949 919 € soit -15% par rapport à l'année 2013.

► Les différentes lois de réforme des Collectivités territoriales ont engagé une réforme⁴², avec une spécialité française, le redécoupage sur bases antérieures⁴³ : celui des Régions, avec des hauts et des bas, des grandes et des nouvelles ; celui de l'intercommunalité avec la naissance de métropoles et d'agglomérations, la fusion d'EPCI et la création de communes nouvelles. Ce redécoupage, certes d'ores et déjà effectif, peine encore à trouver sa pleine efficacité.

Quant aux Collectivités départementales et régionales, elles perdent, du fait de la Loi NOTRe, leur clause de compétence générale. Les premières, branchées sur courant alternatif entre 2012 et 2013, si elles ne sont plus condamnées à disparition immédiate, sont amoindries par des charges en progression et

42 Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

43 Celles des communes, des Départements et des Régions.



Graphique 8 : interventions financières départementales de 2013 à 2017 par domaines d'intervention

des ressources en baisse. Voilà qui a ouvert beaucoup d'incertitudes pour le département des Pyrénées-Atlantiques, dans un temps de raréfaction globalisée des budgets publics. Si l'existence des Schémas linguistiques n'a pas été posée – sauf à défaut de penser que la collectivité porteuse pouvait disparaître –, les moyens consacrés à *Iniciativa* ont été naturellement impactés de moins 5% par année.

► Dans ce climat incertain, la tension entre acteurs linguistiques s'est concentrée également sur le Département, dépassant, dans les paroles comme dans certains actes de part et d'autre, non seulement le « savoir vivre ensemble » mais surtout l'enjeu de préservation et de consolidation de la diversité linguistique. Si l'on peut regretter que l'intérêt particulier de chacun semble parfois s'être imposé à l'intérêt général, force est de constater que le Département en s'abstenant de trancher une « *querelle linguistique stérile* »⁴⁴ lui a permis de s'installer.

► **Pour autant, ces quatre dernières et difficiles années ont également présenté une face plus positive de l'action.** Soulignons tout d'abord que dans un climat budgétaire contraint, le Département n'a pas fait le choix, comme d'autres, de ne plus alimenter ses « compétences optionnelles », celle de la diversité linguistique en étant alors une. L'on peut bien sur regretter que les moyens consacrés à *Iniciativa* ne dépassent plus dorénavant le million d'euros. Mais l'on pourrait également souligner que le budget départemental consacré au Schéma linguistique n'a été que peu amputé au regard de ce que d'autres Départements se sont imposés⁴⁵.

Dans le même temps, **l'ouverture de classes bilingues** en Pyrénées-Atlantiques s'est poursuivie. Elles ont été accompagnées par des financements d'amorçage départementaux en direction des communes à hauteur de 5 K€ et traduite par le troisième renouvellement d'une Convention cadre de partenariat, dorénavant inter académique « pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan » et une convention spécifique avec le Rectorat de Bordeaux⁴⁶.

⁴⁴ Le terme est emprunté à Pierre Barrière, DSDEN Pyrénées-Atlantiques, entretien du 27 octobre 2017.

⁴⁵ Voir Note de conjoncture de l'Observatoire des Politiques Culturelles sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales 2015-2017. (Consulté le 24 janvier 2018).

⁴⁶ Voir *supra* p.23-24

De la même manière, les actions inter sectorielles départementales au sein même de la Direction de la Culture se sont poursuivies et les aides apportées aux acteurs, si elles se sont réduites, non pas pour autant engendrées de quelconque cessation d'activités.

Enfin, le fait de confier à un tiers intercesseur universitaire le désir de procéder à une étude évaluative et prospective du Schéma *Iniciativa* de 2005 montre que le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques considère bien toujours son engagement linguistique comme important.

L'analyse quantitative et financière d'*Iniciativa* fait apparaître au travers des douze ans du schéma et des huit années antérieures, un engagement et une implication financière sans précédent. Nonobstant les dernières années qui montrent un essoufflement tant financier que politique, l'analyse macro sur vingt ans ne peut que constater que le budget départemental consacré à la langue a été multiplié par sept depuis 1997 et a évolué de 133 % depuis la signature.

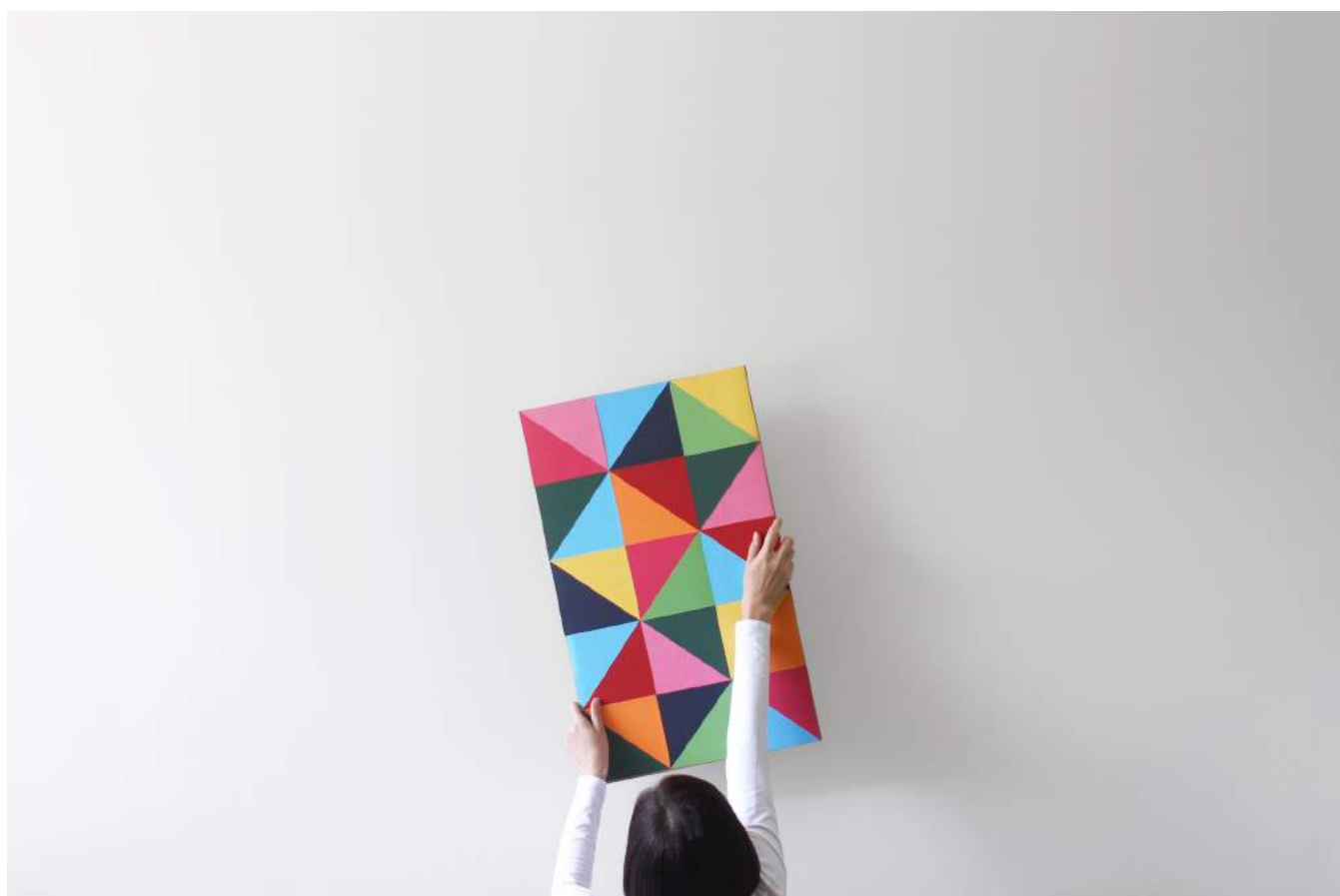


Graphique 9 : 20 ans d'interventions financières départementales

Mais les seuls critères quantitatifs macros d'analyse financière se révèlent insuffisants tant pour apprécier les résultats et la diversité des domaines d'action couverts que les enjeux et parfois les freins, voire les tensions, qui demeurent. La centaine d'acteurs politiques, techniques et de la société civile rencontrés le démontre encore avec justesse. Si l'analyse évaluative et prospective engagée fait apparaître de nombreux points forts, elle met aussi en lumière la difficulté d'une appropriation concertée et l'absence de « *communs* »⁴⁷ constitués.

⁴⁷ Communs : selon Elinor Ostrom, Prix Nobel d'Economie, les « *communs* » (commonpool resources) sont la conjugaison d'une ressource [ici la langue] gérée par une communauté [ici un ou des pouvoirs publics et des acteurs de la société civile] se donnant une règle de gouvernance [là un Schéma partagé et co-évalué]. Voir DARDOT P., LAVAL C. (2014), *COMMUN, Essai sur la révolution du XXI^{ème} siècle*, Paris : La Découverte, Poche.

Étude prospective





Pour un enseignement et une éducation de la langue dans le département des Pyrénées-Atlantiques

« Les langues sont un trésor et véhiculent autre chose que des mots. Leur fonction ne se limite pas au contact et à la communication. Elles constituent d'une part des marqueurs fondamentaux de l'identité, elles sont structurantes, d'autre part, de nos perspectives »⁴⁸. Le département des Pyrénées-Atlantiques a intégré les pensées de Michel Serres lors du déploiement du schéma d'aménagement linguistique *Iniciativa*, en particulier en ce qui concerne l'enseignement de la langue. Son investissement ne peut être remis en cause, les chiffres étant là pour le mettre en évidence. En 2004, dernière année avant la signature *Iniciativa* (2005), **la participation du département à l'endroit de l'enseignement était de 75 227 €. Dès 2005, celle-ci passe à 146 500 € pour arriver à 455 000 € en 2013**, apogée de l'aide financière du Département envers l'enseignement et l'éducation de la langue. Si un ralentissement est perceptible sur les quatre derniers exercices (incertitudes sur le devenir du Département, tensions intra-linguistiques, préparation du second schéma), la volonté du Département est clairement affirmée dans le domaine. Néanmoins, celui-ci, s'il est d'une aide précieuse aux différents dispositifs pédagogiques en place n'est pas seul face à cette montagne qu'est l'enseignement. Différents opérateurs entrent en ligne de compte et toute la difficulté est et sera de faire progresser l'ensemble de ces acteurs dans la même direction.

⁴⁸ SERRES, M. (1996), *Atlas*, Paris : Flammarion, p. 112.

Pour un enseignement adapté à tous

La politique linguistique du département des Pyrénées-Atlantiques n'est pas seulement centrée sur le schéma d'aménagement linguistique *Iniciativa* ; en ce qui concerne l'enseignement de la langue, des **conventions régulières** sont en effet signées avec l'Éducation nationale. Le Département est par ailleurs souvent cité comme étant le fer de lance de ces conventions qui concernent bien souvent une aire géographique bien plus large que celle des Pyrénées-Atlantiques.

► Le 26 novembre 2004 est signée la **Convention-cadre entre l'État (Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) et le département des Pyrénées-Atlantiques relatif à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langues régionales basque et occitane sur le département des Pyrénées-Atlantiques**, déjà mentionné plus haut. Cet accord, qui prévoit un dispositif commun de concertation entre l'État et le Département, est décliné, une fois le cadre territorial de chacune de ces deux langues fixé, en deux conventions spécifiques⁴⁹ afin de « favoriser le développement et la structuration de l'offre

⁴⁹ Convention particulière entre l'État (Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) et le département des Pyrénées-Atlantiques, relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan.



d'enseignement des langues régionales (...) et en langues régionales (...) sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques » (article 4). Dans la convention particulière basque, la mise en œuvre de cette politique linguistique est confié à l'Office public de la langue basque (OPLB). « La même architecture existe pour l'occitan, mais sans cette structure cohérente et organisée qu'est l'OPLB »⁵⁰ (l'Office publique de la langue occitane sera créée le 24 septembre 2015 et est opérationnelle depuis le 22 mars 2016).

► Le 20 décembre 2010, à Bayonne, est signée la **Convention-cadre relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langues régionales basque et occitane sur le département des Pyrénées-Atlantiques**. Celle-ci fait suite à la réussite du dispositif mis en place en 2004 (préambule) et a une double dimension, quantitative (couverture territoriale et continuité des cursus scolaires) et qualitative (entre autres, formation des enseignants, quotités horaires). Celle-ci sera suivie le 25 janvier 2011, par la signature d'une **Convention particulière relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langue occitane** qui lie le Rectorat et le département des Pyrénées-Atlantiques à propos de l'enseignement de la langue.

► Le 5 décembre 2011 est signée la **Convention-cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans l'académie de Bordeaux** entre la Région Aquitaine et quatre Départements de cette dernière, la Dordogne (24), la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47) et enfin, les Pyrénées-Atlantiques (64). Cette convention, qui fait suite à la modification constitutionnelle de 2008⁵¹ instituant les langues régionales comme faisant partie du patrimoine de la France, remplace la **Convention relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans la région Aquitaine**, signée par le

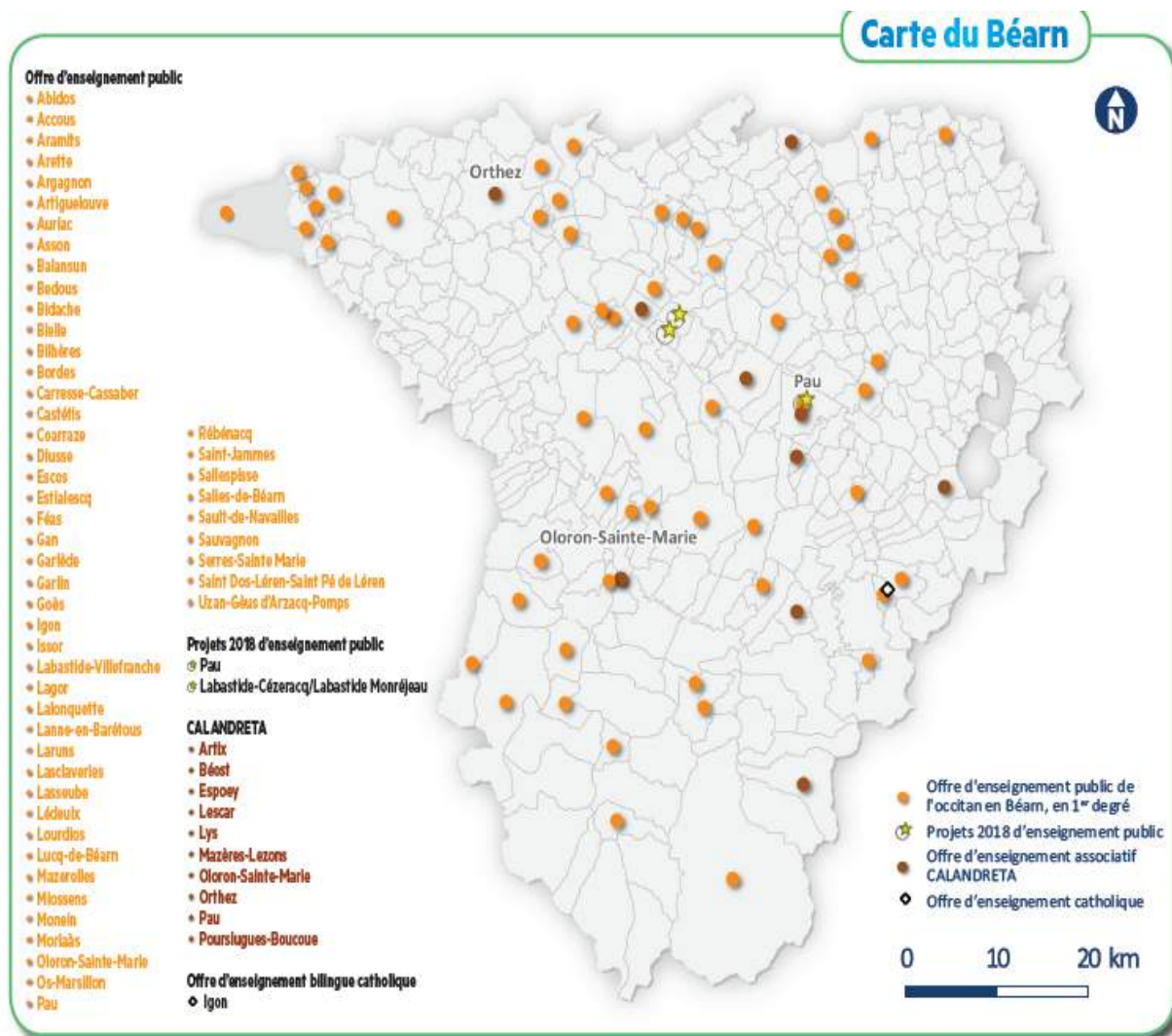
Recteur de l'académie de Bordeaux le 19 janvier 2009 et par le Président du Conseil régional d'Aquitaine le 16 mars 2009. Cette nouvelle convention-cadre « tient compte de l'expérimentation menée sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques » (préambule) au travers des deux conventions présentées ci-dessus. Outre les dispositions classiques à ce genre de convention, l'objectif de cette convention-cadre de 2011 est de développer, d'améliorer et de coordonner l'offre éducative de et en occitan en Aquitaine, et donc dans les Départements signataires (article 3). L'article 4 décline les objectifs particuliers pour l'enseignement dans le 1^{er} degré (4.1.) et le 2nd degré (4.2.), détaillés selon trois postes : l'enseignement optionnel, l'enseignement bilingue et l'enseignement immersif. L'article 4.4. confie la création et la production du matériel pédagogique au Centre d'Animation Pédagogique Occitan (CAP'OC) basé à Pau.

► Enfin, le 11 décembre 2017 est signée la **Convention particulière pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans l'Académie de Bordeaux** faisant suite à la **Convention-cadre pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse** (2017-2022) signée le 26 janvier 2017. A cette convention particulière sont annexées des dispositions particulières relatives au département des Pyrénées-Atlantiques, fort d'une expérience significative depuis la signature de la première convention de 2004 et de son schéma d'aménagement linguistique de 2005.

A partir de ces conventions, l'enseignement de la langue occitane ou en langue occitane s'est développé ou a poursuivi son développement dans le Département. Dans le public, deux dispositifs sont en place : l'**enseignement bilingue**, à parité horaire, et l'**enseignement renforcé**, avec trois heures consécutives d'enseignement en langue dispensées par semaine. À l'enseignement public, il convient d'ajouter l'**enseignement associatif immersif** dispensé par la Fédération départementale des Calandretas des Pyrénées-Atlantiques ainsi que l'**enseignement bilingue confessionnel catholique** dispensé dans la commune d'Igon.

⁵⁰ SARPOULET JM. (2010), « Les conventions rectorat-région dans les pays d'Oc », *Les langues modernes*, n°4/2010.

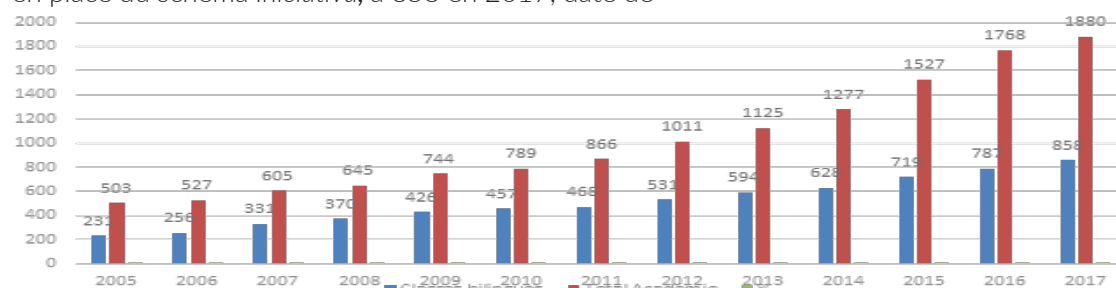
⁵¹ Modification de la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République, *op. cit.* page



Carte 1 : offre d'enseignement de et en occitan dans le Département

► **L'enseignement bilingue à parité horaire** rencontre, de toute évidence, un succès croissant auprès des parents d'élèves du **primaire**. La progression des effectifs est réel, le nombre d'enfants scolarisés dans ce système est passé de 231 en 2005, date de mise en place du schéma *Iniciativa*, à 858 en 2017, date de

début de l'évaluation de ce même schéma⁵². Ces effectifs représentent 45% des enfants en classe bilingue de l'Académie de Bordeaux. Toujours en 2017, l'on dénombre 26 classes bilingues dans le Département.

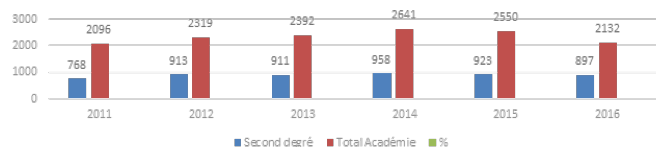


Graphique 10 : effectifs des classes bilingues en primaire dans le département et dans l'académie

⁵² Sont compris dans ces chiffres, les effectifs de l'école privée confessionnelle catholique d'Igon (64800).



Dans le **secondaire**, la progression, si elle existe bel et bien, est plus modérée : sur la période 2011 - 2016, les effectifs sont passés de 768 à 897 élèves, ce qui représente une progression de 17% alors que sur la même période, celle du primaire est de 83%.



Graphique 11 : effectifs des classes bilingues dans le secondaire

Nous avons pu remarquer que l'écart constaté entre les effectifs des classes de primaire et les effectifs du secondaire vient en particulier du fait que les collèges affectés à certaines écoles primaires ne disposent pas de classes bilingues. **Un maillage territorial cohérent du Département entre les écoles primaires proposant un enseignement bilingue en occitan, les collèges puis les lycées proposant eux aussi cet enseignement est certainement à mieux formaliser.**

Cette progression des enfants inscrits dans des classes bilingues est le fruit d'une réflexion du Département sur cette **méthode d'enseignement**. La plaquette *Le bilinguisme est une chance* est le témoin de l'effort fourni afin de sensibiliser les habitants du Département aux bienfaits de l'éducation en deux langues.



Plaquette *Le bilinguisme est une chance*, Département des Pyrénées-Atlantiques, 2018

Les témoignages que nous avons pu rassembler vont dans ce sens et le schéma *Iniciativa* est reconnu comme élément déclencheur de la progression des classes bilingues et des effectifs fréquentant ces dernières. Par la même occasion, nous avons pu constater que, si l'intérêt des parents pour la langue occitane n'est pas à remettre en cause, la méthodologie d'enseignement bilingue est la principale raison de l'engouement pour ces classes. **Il semble donc important de continuer à insister sur la méthodologie et sur la réussite de l'enseignement bilingue.**

« Les parents qui inscrivent leurs enfants dans le cursus bilingue le font d'abord pour le bilinguisme, qu'elle que soit la langue, et ensuite ils sont aussi contents de pouvoir se réapproprier leur patrimoine (...) Je dirais que cela intéresse plus ceux qui ne connaissent pas du tout l'occitan que ceux qui l'ont à la maison ».

Focus groupe enseignants bilingues - 27 octobre 2017

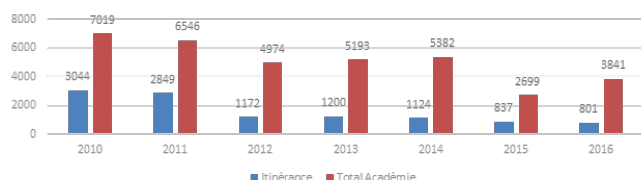
Néanmoins, ces chiffres encourageants et ces observations positives sont à pondérer par les **difficultés rencontrées par les enseignants**. Le manque de moyen mis à leur disposition reste problématique tout comme la défiance des collègues enseignants, voyant à tort dans ces classes bilingues un concurrent aux classes « françaises ». Le peu de soutien des directeurs d'établissements a aussi été mis en exergue. **Un renforcement de la pédagogie concernant l'ouverture et la présence de ces classes sur l'ensemble du territoire béarnais est peut-être à envisager.** Le mécontentement de certains parents quant aux effectifs toujours plus importants dans des classes pouvant supporter jusqu'à 5 niveaux (du CP au CM2) et pouvant comporter 35 élèves est perceptible, certains allant jusqu'à retirer leurs enfants des classes bilingues.

« Le bilinguisme, c'est bien, mais il faudrait que l'on ait les moyens de l'enseigner correctement ».

Focus groupe enseignants bilingues - 27 octobre 2017



► L'enseignement renforcé, qui pour rappel est un enseignement en langue occitane dispensé à raison de 3 heures consécutives par semaine, est en net recul depuis 2010. De 3044 enfants touchés, ce dispositif ne touche plus que 801 enfants en 2016.



Graphique 12 : enfants concernés par l'enseignement renforcé

D'après la plaquette d'informations du Conseil départemental, un progrès est néanmoins constaté pour la rentrée 2017-2018 avec 1 210 enfants concernés. Malgré tout, la réduction des effectifs assistant à ces cours est réelle. L'itinérance et les difficultés de recrutement des enseignants, qui en sont bien souvent les conséquences, peuvent expliquer cet état des lieux. Mais par le nombre d'enfants potentiellement concernés, il est évident que ce dispositif est d'une importance capitale dans le développement de l'enseignement de et en occitan. D'autant que **l'enseignement renforcé**, qu'il soit par itinérance ou non, **permet une appropriation plus forte des élus de petites communes ou des chefs d'établissements**, au regard de la logistique importante et de l'aspect aléatoire, quant au renouvellement des effectifs, de l'enseignement bilingue. Ce dispositif semble donc être un bon compromis pour des communes où les ouvertures / fermetures de classes sont problématiques toutes les rentrées.

« L'enseignement par itinérance, je regrette qu'il n'ait pas été plus étendu, dans la mesure des moyens. Par exemple, moi, dans mon école, [parler d'ouvrir] une classe bilingue, de suite il y a des coups de freins dans tous les sens [alors] que l'itinérance, les maîtres d'écoles y sont favorables ».

Entretien avec Bernard Pouban et Rémy Naude, Conseillers communautaires, CDC Ousse - 8 décembre 2017

du Béarn et un collège situé à Pau. Depuis 2009, la progression des enfants inscrits dans ces structures est très limitée au regard des moyens mis à disposition par le Département. En 2016, date des derniers chiffres disponibles, 392 enfants étaient concernés par cette méthodologie d'enseignement dans le Département (512 dans toute l'Académie) en maternelle et en primaire auxquelles il convient d'ajouter une quarantaine de collégiens. Dès la signature du schéma d'aménagement linguistique *Iniciativa*, le Département a grandement contribué au fonctionnement des écoles immersives béarnaises, l'enveloppe consacrée à ces dernières s'élevant à 210K€ en 2017. Les résultats chiffrés ne sont donc pas à la hauteur des espérances, ni du Département, pourvoyeur principal de moyens, ni des équipes pédagogiques des Calandretas. Pour expliquer ce constat, plusieurs facteurs sont mis en avant par les acteurs de terrain comme le manque de moyens et de reconnaissance de cet enseignement mais aussi la difficulté de se retrouver dans les orientations politiques qui évoluent régulièrement quant à l'existence même de ces écoles immersives.

« Il faut arriver à communiquer plus, sociabiliser plus ce que l'on fait. Qu'on en parle, c'est bien, [mais] après il faut essayer d'amener les gens à réfléchir pourquoi c'est bien. Parce que c'est bien au niveau pédagogique, mais c'est bien aussi au niveau économique. Nos voisins basques l'ont démontré, valoriser une langue et un pays, ça amène une économie. Socialement, c'est une richesse, ça fait un lien entre les anciens et les jeunes. Cela fait du lien aussi avec les gens qui arrivent d'ailleurs ».

Entretien avec Daniel Barneix, Président, Nathalie Casenave, secrétaire et Noémie Plaisant, chargée de développement de la Fédération départementale des Établissements scolaires Calandretas des Pyrénées-Atlantiques - 26 octobre 2017

► Troisième dispositif existant, **l'enseignement immersif associatif** - assuré par la Fédération départementale des Établissements scolaires **Calandretas** des Pyrénées-Atlantiques - possède 10 structures dans le Département : 9 écoles maternelles et primaires réparties sur l'ensemble



PROPOSER DES APPRENTISSAGES COHÉRENTS ET COMPLÉMENTAIRES

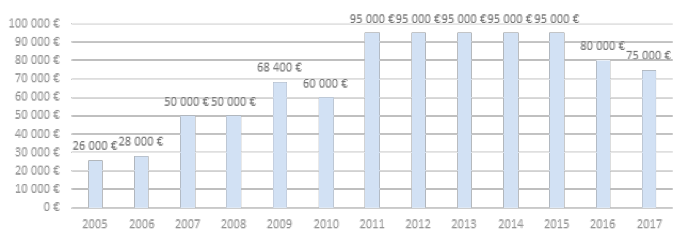
CADRE D' ACTIONS N°1 : LA LANGUE COMME FACTEUR DE REUSSITE EDUCATIVE

Action N°1.1 : Communiquer sur de l'enseignement bilingue comme facteur de réussite éducative	« Une éducation bilingue stimule l'éveil, le développement intellectuel et linguistique du jeune enfant ». Plaquette Conseil Départemental 64 Le bilinguisme est une chance
Action N°1.2 : Renforcer et construire un continuum éducatif dans le temps et dans l'espace	« Il faut que les écoles proposant des classes bilingues soient affectées à un collège qui propose du bilingue. Le collège doit à son tour être affecté à un lycée qui propose le bilingue ». Comité de Pilotage Iniciativa. Hervé Couture
Action N°1.3 : Soutenir la démarche de l'enseignement bilingue auprès des directions d'établissement	« L'accueil qui est réservé aux classes bilingues est souvent compliqué. Souvent, les collègues le vivent assez mal parce qu'ils pensent que comme une classe bilingue ouvre, une classe français va fermer. C'est faux, mais du coup on est mal accueilli ou mal intégré et il faut souvent des années pour que dans une école, les classes bilingues arrivent à s'installer, à évoluer et à gonfler en terme d'effectifs. (...) On ne demande pas l'avis des enseignants au départ. Des directeurs du primaire nous disent « nous on nous l'a imposé, donc on n'en veut pas ». Donc, on est toujours perçu comme des petits envahisseurs qui gênent tout le monde, qui font fermer des classes en français ». Focus groupe enseignants bilingues - 27 octobre 2017
Action N°1.4 : Relancer l'enseignement renforcé en itinérance pour élargir le public touché	« L'itinérance, elle y était, elle a été abandonnée par l'académie et moi je le regrette (...). J'étais très favorable à l'itinérance. Et après les enfants (...) qui étaient vraiment motivés par ça, ils pouvaient se rediriger (...). Je pense que la demande serait beaucoup plus forte en itinérance que pour des classes bilingues ». Entretien avec Bernard Poublan et Rémy Naude, Conseillers communautaires, CDC Ousse - 8 décembre 2017
Action N°1.5 : Mutualiser les efforts entre l'enseignement public et associatif (Calandretas)	« Ce que j'attendrai du nouveau schéma, c'est que cela donne des objectifs, une politique plus cohérente pour tout le monde (...) Moi, j'attendrai que le département coordonne cela en fait, ou en tout cas qu'il fasse du lien entre tout ça [les différents acteurs de terrain] et que l'on voit vers où ça va ». Entretien avec Daniel Barneix, Président, Nathalie Casenave, secrétaire, Noémie Plaisant, chargée de développement de la Fédération départementale des Établissements scolaires Calandretas des Pyrénées-Atlantiques - 26 octobre 2017

Les ressources pédagogiques

Les ressources pédagogiques sont multiples et plurielles. Outre les outils fournis par le **CAP'OC**, les productions diverses en occitan que créent **les radios, la télévision et la presse** offrent des ressources pertinentes aux enseignants, quel que soit le public visé, pour animer leurs séances. Par le même truchement, **les enseignants et les formateurs** eux-mêmes sont la meilleure des ressources pédagogiques par leur capacité à se créer leur propre matériel en fonction des besoins de leurs classes, matériel qui sera alors directement en prise avec le réel.

► Le **Centre d'Animation Pédagogique en OCcitan** (CAP'OC), service mis en place en septembre 2001, a pour mission de contribuer à la création d'un pôle académique de ressources documentaires spécifiques à la langue et à la culture occitanes, de développer une production pédagogique en occitan, par l'intermédiaire de ses différentes variantes territorialisées dans la région (gascon, languedocien, limousin), et d'aider chaque département d'Aquitaine dans leurs animations. Le CAP'OC est intégré au réseau Canopé des Pyrénées-Atlantiques. Partie prenante de la politique linguistique du Département, le CAP'OC est financé via le schéma d'aménagement linguistique *Iniciativa*.



Graphique 13 : Financement du département au CAP'OC

D'une grande utilité pour les enseignants, le dispositif est reconnu et plébiscité par la qualité et la quantité de documents produits.

« J'ai vu arriver le Cap'Oc et quand on a vu arriver les premiers albums en oc, on était trop heureux (...) C'est une mine pour nous ! »

Focus groupe enseignants bilingues - 27 octobre 2017

Mais, malgré la quasi unanimité des avis sur les qualités des ressources pédagogiques offertes par le CAP'OC, il est apparu que ces dernières étaient parfois insuffisantes pour les formateurs et enseignants.

« Les enseignants doivent se créer leur propre matériel ».

Entretien avec Daniel Barneix, Président, Nathalie Casenave, secrétaire et Noémie Plaisant, chargée de développement de la Fédération départementale des Établissements scolaires Calandretas des Pyrénées-Atlantiques - 26 octobre 2017

S'il n'est pas de la responsabilité du CAP'OC, ou du Département, via sa politique linguistique et éducative, de fournir l'ensemble des ressources nécessaires aux enseignants et formateurs, ces derniers devant aussi être responsables des contenus de leurs enseignements, il apparaît évident que ces derniers éprouvent le besoin d'être fédérés et de faire communauté. **Le Département a un rôle à jouer à cet endroit en étant le relais de l'ensemble du monde enseignant à travers une mise en commun des ressources pédagogiques.**

Il est apparu aussi assez nettement que le CAP'OC a besoin de diversifier ses activités en cela qu'il ne doit pas être qu'un producteur de ressources et d'outils. La structure éprouve la nécessité de se rendre visible à l'ensemble de la société à travers le développement du lien pédagogique en dehors de l'école. La présence dans les manifestations culturelles, premières sources de matériel pédagogique est ainsi indispensable. Une attente d'accompagnement est attendue en ce sens.

► Autres ressources pédagogiques non négligeables, les **différents supports médias** que représentent les radios, les télévisions, les titres de presse ou la littérature en occitan, quelle que soit la variante, sont une source quasi inépuisable pour les formateurs et les enseignants. En prise directe avec la société et la langue telle qu'elle est parlée et écrite aujourd'hui, ces ressources se doivent d'être intégrées aux outils pédagogiques plus classiques et créées par les structures spécialisées comme le CAP'OC. Il est apparu que ces supports indirects de pédagogie sont utilisés par les enseignants et les formateurs, comme cela est le cas pour l'enseignement de n'importe quelle langue, mais qu'il manque encore peut-être



une mutualisation de ces efforts. **Le Département peut jouer un rôle en fournissant à l'ensemble de ces acteurs-producteurs de ressources une plate-forme d'échange et de mise en commun**, tel que cela a été évoqué ci-dessus.

« C'est évident qu'on a peut-être tous traduit le même bouquin dans notre coin ».

Focus groupe enseignants bilingues - 27 octobre 2017

Le développement du numérique apparaît ainsi comme central dans la démarche à venir concernant les ressources pédagogiques, que cela soit via le CAP'OC ou directement entre les enseignants et formateurs. C'est d'ailleurs dans ce sens que le CAP'OC a lancé en septembre 2010 le projet **e-occitan**, destiné à utiliser les Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (TUIC) dans le cadre de l'enseignement et de l'apprentissage de l'occitan. **Il nous semble que ces projets et initiatives doivent être plus nombreux afin de créer une demande plus forte dans la langue et ainsi de (re)donner à l'occitan une place de choix dans le monde d'aujourd'hui : celle d'une langue adaptée à l'environnement du XXI^{ème} siècle.**

e - occitan

Utilisation des TUIC pour renforcer l'apprentissage de l'Occitan

Figure 1 : Projet e-occitan développé par le CAP'OC



PROPOSER DES APPRENTISSAGES COHERENTS ET COMPLEMENTAIRES

CADRE D'ACTIONS N°2 : FAIRE COMMUNAUTE

Action N°2.1 : Créer une communauté d'enseignants pour partager et insuffler une dynamique

« Il y a des volontés dans ce sens [de créer une communauté d'enseignants]. Parce que le site [internet] qui a été recréé, c'est vraiment dans le but de mutualiser. C'est quelque chose qui n'est pas encore institutionnalisé mais j'espère qu'il le deviendra ».

Focus groupe enseignants bilingues - 27 octobre 2017

Action N°2.2 : Capitaliser et valoriser les ressources en inter-départementale et dans tout le monde occitan

Action N°2.3 : Valoriser les métiers pour un meilleur recrutement et une meilleure dynamique pédagogique

« Il y a une grande faiblesse du CRPE. Huit recrutements sur l'académie dont quatre en Pyrénées-Atlantiques avec difficulté d'obtenir des INEAT pour un département très demandé par des enseignants avec un grand nombre de points dont beaucoup ne parlent pas occitan ».

Entretien avec Pierre Barrière, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) - 27 octobre 2017



L'éducation : l'affaire de tous

Les enseignements artistiques et culturels : une politique linguistique inter sectorielle

S'intéresser à chacun avant de s'intéresser à ce que l'on fait oblige au décroisement qui questionne les enseignements construits en silos. **Plus que le mot de « transversalité », terme parfois valise voire incantatoire, le département des Pyrénées-Atlantiques pourrait chercher à donner corps à celui d'inter sectorialité comme vecteur d'amélioration de la prise en compte de l'enjeu linguistique dans l'ensemble des politiques territoriales**⁵³. Le terme ne naît pas d'aujourd'hui : il était présent dans les politiques de la ville qui se sont constituées à partir du rapport Dubedout de 1982 « Ensemble refaire la ville »⁵⁴ mais également de manière plus missionnaire dans les chartes des Parcs Naturels Régionaux dès la fin des années soixante. Et il n'est pas anecdotique de constater que cette notion d'inter sectorialité se pose avant tout dans le cadre de politiques territoriales, non dans le seul sens d'un aménagement équipementier qui a longtemps prévalu mais dans des politiques prenant en compte un territoire spatial et social, soit les personnes qui habitent le territoire.

Il a été constaté que cette dimension inter sectorielle de la politique linguistique est d'ores et déjà à l'œuvre. La loi du 13 août 2004 concernant les enseignements artistiques⁵⁵ a souhaité « clarifier le rôle respectif de chaque niveau de collectivités dans la constitution et le fonctionnement du réseau des écoles d'enseignement spécialisé de musique, de danse et d'art dramatique », reprenant en cela une ambition faisant écho à des attentes et préoccupations plus anciennes. Si cette loi n'a pas opéré de nouveaux transferts de compétences puisqu'elle ne fait que confirmer les dispositions déjà introduites en 1988⁵⁶,

selon lesquelles les établissements d'enseignement artistique relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales, elle aménage l'exercice des compétences. Aux Départements, d'adopter un **schéma départemental de développement des enseignements artistiques** dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; ce schéma, « élaboré en concertation avec les communes [ou les regroupements de communes] concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement ». L'échelon départemental apparaissait alors « comme le plus pertinent pour définir (...) les orientations du développement local et organiser la mise en réseau des établissements »⁵⁷.

C'est pourquoi le département des Pyrénées-Atlantiques a identifié, dès 2004, dans son schéma d'enseignements artistiques, la musique occitane puis à partir de 2008, la musique, les chants et danses occitanes. Dans le cadre des conventions territorialisées 2018-2020 en cours de signature avec les EPCI, il intègre une clause spécifique en langue occitane traduite par des bonifications étendues aux pratiques en amateurs collectives. Parallèlement, les Menestriers Gascons sont devenus pôle ressource départemental et assureront des formations sur la danse.

De même manière, le **projet éducatif départemental, par son volet éducation artistique et culturelle, fait une large place à des actions en langue occitane.** Rappelons que le terme éducation artistique puis éducation artistique et culturelle apparaît à la suite du Protocole d'accord national du 25 avril 1983 signé conjointement par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Il établit de plein droit les réflexions et nombreuses expérimentations précédentes qui puisent leur inspiration dans le colloque d'Amiens de 1968 « pour une école nouvelle ». Ce protocole insiste déjà sur la nécessité d'ouvrir l'école à son environnement culturel et artistique et de prendre en compte la totalité du

53 POUTHIER F. (2014), « Travailler en transversalité. Comment mieux travailler avec les autres directions dans sa collectivité ? », 3^{èmes} Assises de la Fédération Nationale des Associations des Directeurs des Affaires Culturelles Plaine-Commune.

54 DUBEDOUT H. (1983), *Ensemble refaire la ville*, Paris : La Documentation française.

55 LOI n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 101.

56 Loi n°88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques.

57 Décentralisation des enseignements artistiques : des préconisations pour orchestrer la sortie de crise, Rapport d'information n° 458 (2007-2008) de Mme Catherine MORIN-DESAILLY, fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 9 juillet 2008. (www.senat.fr, consulté le 15 janvier 2018)



parcours scolaire de la maternelle à l'université ; ce que l'on retrouvera, au tournant des années 2000 à travers le Plan pour les Arts et la Culture à l'École (2000) des ministères Lang et Tasca - avec la formule des classes à PAC - Projet Artistique et Culturel et la systématisation du partenariat avec des collectivités aux politiques culturelles dorénavant structurées et aux financements en expansion - puis, comme un « éternel retour »⁵⁸, d'une part dans le Grand plan pour l'éducation artistique et culturelle (2013) et d'autre part dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (2013). Si cette dernière n'a pas pour objet premier l'éducation artistique et culturelle, elle décline l'enjeu de réussite scolaire et de réduction des inégalités. Pour cela, elle introduit deux articles primordiaux pour l'éducation artistique et culturelle dans les soixante que compte la loi. Le premier modifie les rythmes scolaires et percute l'architecture attentionnelle que les collectivités territoriales portent aux enfants et aux jeunes, qu'il s'agisse de l'animation et des activités de loisirs périscolaires ou des services publics concernés par les temps péri et extra-scolaires : écoles de musiques, bibliothèques, point rencontres jeunes. Le second instaure que « l'éducation artistique et culturelle concourt directement à la formation de tous les élèves » comme l'éducation physique et sportive (article 10)⁵⁹.

C'est ainsi que, dans le cadre de Collège au cinéma, les doublages de Contam sont pris en compte ; c'est ainsi également que des tournées départementales, comme celles du Théâtre Pas Sage Ensemble, de Lo Nau ou que des spectacles à destination du jeune public ont permis de générer des rencontres entre enfants, créations artistiques et langue occitane. Fondée sur la force de l'expérience artistique et sa fréquentation, la pratique et la rencontre avec la langue permet alors l'expérimentation de l'émotion et de la sensibilité. Toutefois, ces initiatives déjà riches pourraient encore être étendues tout aussi bien en développant des parcours dédiés au

patrimoine linguistique appuyés notamment sur le travail de qualité effectué tant par la Bibliothèque Départementale de Prêt que par les Archives qu'en renforçant les formations transverses à destination des acteurs, intervenants et enseignants.

« Le projet éducatif départemental liste des opérateurs Oc labélisés avec l'Education nationale. Ils sont peu nombreux mais de qualité. Il serait nécessaire d'étoffer cette liste et de constituer de véritables pôles ressources ».

Entretien avec Myriam Soula, Cheffe de projet Enseignements et Education artistique - 8 décembre 2017

Enfin, des « inters » entre les segments de l'intervention publique départementale sont aussi à rechercher dans d'autres politiques publiques ; avec le domaine social bien entendu compte tenu des compétences de la collectivité départementale, comme cela a été le cas récemment avec l'Agence Régionale de Santé pour « Culture et santé » et avec la Drac Nouvelle Aquitaine, pour les personnes en situation de handicap et la petite enfance. Des ressources ont été identifiées (Ostau Bearnès, ...) et font dorénavant l'objet d'une aide financière versée au Département.

« Récemment a été intégré dans l'appel à projets seniors et personnes âgées, des actions en EHPAD ».

Entretien avec Myriam Soula, Cheffe de projet Enseignements et Education artistique - 8 décembre 2017

Cette infusion de la langue pourrait également être développée dans **d'autres politiques optionnelles ou obligatoires du Département**, comme le sport, l'économie ou encore l'environnement. Il reste donc encore beaucoup à défricher comme l'atteste la plaquette du Département consacrée aux « Rendez-vous nature du 64 » qui, si elle souhaite s'adresser à un large public - preuve en sont les pictogrammes et logos apposés - ne fait aucunement référence à la langue tant dans son contenu que dans la traduction du document de communication

⁵⁸ BORDEAUX M.-C., DESCHAMPS F. (2013), *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : éditions de l'Attribut

⁵⁹ POUTHIER F. (à paraître en 2018), « L'art de grandir ensemble, exercice de synthèse », in LIOT F., RUBY S., *École, animation, culture : quand les rythmes scolaires interrogent les territoires et les partenariats*, Bordeaux : Editions Carrières sociales



Plaquette *Rendez-vous nature* du CD 64 – 2018

L'inter-sectorialité, à la différence de la transversalité, demande de bien reconnaître la spécificité de chaque politique sectorielle. Il n'y a pas de bonnes intersections sans reconnaissance de filières et sans le renforcement de chaque secteur. Mais elle apporte une plus-value en obligeant au dialogue, en créant des zones de partage et d'enjeux croisés et conséquemment en infusant la question linguistique dans d'autres problématiques politiques, renforçant par là même sa visibilité.

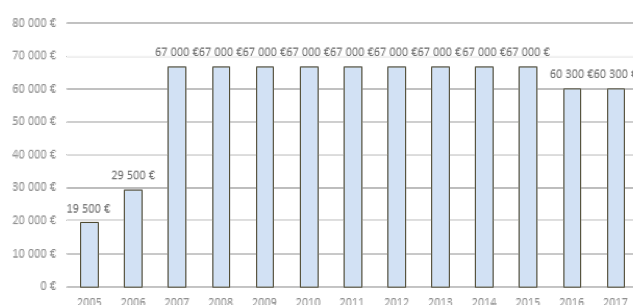
Voilà qui peut permettre également une « (re)naissance du (des) territoire(s) ». D'une part, l'inter sectorialité demande une nouvelle territorialisation – au-delà de la seule « localisation » ou de l'échelle retenue – par l'interaction obligée des acteurs éducatifs, sociaux, artistiques, culturels qui relèvent de différentes strates de responsabilités communales, départementales ou régionales et de leurs financements croisés. D'autre part, elle ne peut s'absoudre de la prise en compte de la territorialité par l'imbrication et la mise en cohérence des territoires institués, de vie et vécus des personnes, qui eux passent d'un territoire à un autre tout en demeurant un, ce qui fait que les « territoires qui nous habitent ne se réduisent pas aux territoires que nous habitons »⁶⁰.

⁶⁰ LEFEBVRE A. (2004), « La culture entre territoire et territorialité », in *Nouveaux territoires de la culture, nouveaux partenariats, le rôle des départements dans la recomposition des politiques culturelles locales*, Marseille, Actes du colloque national Culture et Départements.

La formation professionnelle et les cours pour adultes : apprendre tout au long de sa vie

Parce que l'apprentissage de l'occitan n'est pas seulement l'affaire des jeunes enfants, locuteurs de demain et responsables de la vitalité de la langue dans le futur, les dispositifs de formation professionnelle et de cours pour adultes font partie du paysage sociolinguistique du département des Pyrénées-Atlantiques.

► De compétence régionale, la formation professionnelle est gérée par le CFPOC Nouvelle-Aquitaine : « [L]e **Centre de Formation Professionnelle en langue et culture OCcitane Nouvelle-Aquitaine**, association loi 1901, a pour mission la promotion de la langue et de la culture occitane, dans le respect de sa variante locale (gascon, béarnais, bordelais, languedocien, limousin...), au travers de ses formations et de ses cours »⁶¹. Membre du réseau CFPO avec les centres du Languedoc, des Midi-Pyrénées et d'Auvergne, le rôle du CFPOC est donc double : celui de la formation professionnelle et des cours du soir pour adultes. Aidé et intégré au schéma d'aménagement linguistique *Iniciativa* par le département des Pyrénées-Atlantiques, il reçoit des subventions à ce titre, celles-ci s'étant élevées jusqu'à 67 000 € par an pour la période 2007-2015 (établies aujourd'hui à 60 300 €).

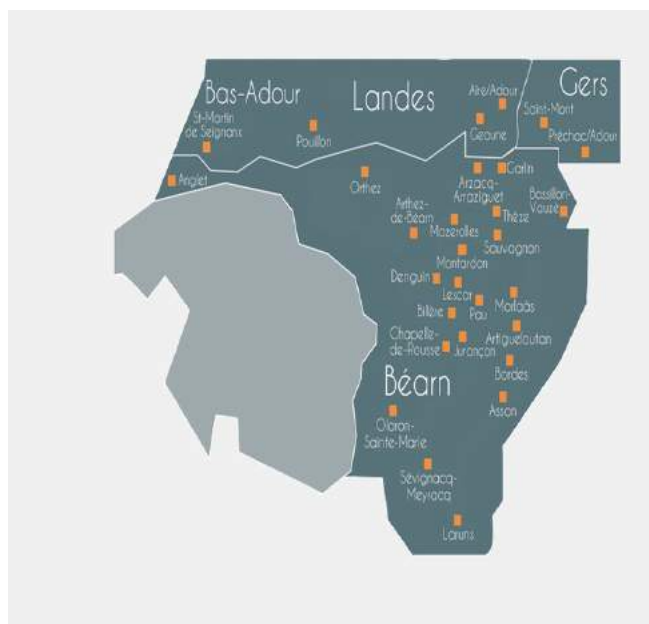


Graphique 14 : subvention du département au CFPOC

► Les **cours du soir pour adultes** (Setmanèrs) permettent de se préparer au DCL (diplôme de compétence en langue). Que cela soit pour (re) découvrir une culture familiale oubliée ou mise en

⁶¹ Introduction du texte de présentation du CFPOC : <https://www.cfpo.com/accueil/qui-sommes-nous/>

sommeil ou pour apprendre la même langue que ses enfants scolarisés dans les dispositifs d'enseignement bilingue ou immersif, le public adulte (206 apprenants répartis sur 4 niveaux de langue en 2017) de ces cours est varié et hétérogène, géographiquement car les lieux d'apprentissage sont répartis sur l'ensemble du Département, mais aussi linguistiquement (niveaux A2, B1, B2 et C1 du CERCL⁶²). Par ailleurs, il est remarquable de noter que le département des Pyrénées-Atlantiques représente la quasi-intégralité de la demande en cours du soir pour adultes animé par le CFPOC, dont le siège social, il est important de le mentionner, se situe à Orthez, signe de l'ancrage très fort de la structure dans le Département. D'autres cours ont notamment lieu aussi dans les Landes et dans le Gers.



Carte 2 : emplacements des cours pour adultes animés par le CFPOC

Mais plus qu'un enseignement de la langue occitane, les cours du soir pour adultes ouvrent des perspectives, professionnelles en particulier. Les deux missions du CFPOC sont complémentaires. **Les passerelles entre les cours du soir et les formations professionnelles** ne sont pas rares et montrent la demande croissante d'enseignement de la langue dans le Département. Capable de répondre à beaucoup de demandes,

le CFPOC joue un rôle important dans la politique linguistique du Département, touchant, à travers ces deux missions, un ensemble non négligeable de la population du territoire.

« C'est à la fois quelque chose qui est très ouvert sur la société dans son ensemble - on a aussi bien des cadres que des parents d'élèves que des jardiniers - (...) et [à la fois] une politique de qualité, une exigence sur les formateurs que l'on forme en interne, qui seront nos formateurs après, ou ceux qui sont formateurs ailleurs en classes bilingues, en Calandretas, etc. Il y a une prise avec la société et ensuite un cœur de métiers, une ossature sur la politique linguistique avec des répercussions concrètes : la formation de formateurs ou même d'acteurs, les journalistes de Radio Pais, les lexicographes du Congrès (...), les comédiens... »

Entretien avec Jean-Brice Brana, Président, et Marie-Hélène Villacampa, directrice du CFPOC - 26 octobre 2017

La démarche du CFPOC est par conséquent qualitative. Plus que les effectifs, tout de même au centre des préoccupations de la structure, le CFPOC se concentre sur un ensemble de critères tels le maillage du territoire ou la prospection de nouveaux partenaires privés. Et c'est à cet endroit que la formation professionnelle, et les cours du soir pour adultes, les deux missions ne pouvant être déliées, demanderaient à être renforcées. Plus que les subventions, la structure demande de la professionnalisation et de la cohérence dans la politique linguistique du Département afin de mener à bien la mission qui est la sienne : celle d'infuser la langue dans l'ensemble de la société béarnaise.

⁶² Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>).



Il est apparu que le Département, au-delà d'être un partenaire financier indispensable à la structure, doit avant tout servir de lien social pour la langue et ainsi d'être son meilleur représentant, à travers certes une communication et une promotion de la langue, mais surtout dans la transversalité que celui-ci pourrait offrir à la langue en infusant, et donc en diffusant, celle-ci dans tous les domaines de la société. Le CFPOC, comme principal fournisseur de formations professionnelles du Département, est donc entré dans une période charnière : même si son statut est toujours celui d'une association, son fonctionnement est devenu plutôt celui d'une entreprise qui a besoin de soutien, financier certes, mais surtout politique.

« On en est à une phase où on continue à avoir besoin de faire de l'artisanal ou en tout cas du sur-mesure et en même temps on en est à devenir sur de l'industriel ou du semi-industriel de par les process que l'on utilise, les volumes, les territoires à couvrir, les enjeux (...). Nous ne sommes pas forcément demandeurs de plus de subventions mais de plus d'activités (...) et d'être aidés pour décrocher de nouveaux contrats ».

Entretien avec Jean-Brice Brana, Président, et Marie-Hélène Villacampa, directrice du CFPOC - 26 octobre 2017



PROPOSER DES APRENTISSAGES COHÉRENTS ET COMPLÉMENTAIRES

CADRE D' ACTIONS N°3 : LA LANGUE « CHOSE PUBLIQUE », AFFAIRE DE TOUTES ET DE TOUS

Action N°3.1 : S'éduquer et se former tout au long de sa vie

« Toutes les demandes en formation professionnelle, on y répond (...) on trouve toujours des personnes avec qui on fait des conventions de partenariat, des formateurs pour pouvoir répondre aux demandes de formations ».

« Quand on va apprendre à danser, à chanter, on va vouloir se mettre à comprendre ce que l'on dit donc on va sur des cours de langue pour apprendre la langue ».

Entretien avec Jean-Brice Brana, Président, et Marie-Hélène Villacampa, directrice du CFPOC - 26 octobre 2017

Action N°3.2 : Infuser la langue dans tous les domaines de la société

« A la suite des 8 agents formés en 2012, relance du dispositif de formation pour 2012 - 2013 avec communication sur l'intranet à l'ensemble des agents du département et mise en place d'un module sur la politique linguistique du Département à intégrer dans les journées d'accueil des nouveaux agents qui vont être organisées par la DRH ».

Diaporama Point Etape Président - juillet 2012

Une nécessaire infusion et diffusion de la langue dans et en dehors du département des Pyrénées-Atlantiques

Bien des interrogations qui touchent à l'usage de la langue renvoient aux représentations que celle-ci produit : représentations que le citoyen politiquement prescripteur, peut avoir d'elle ; représentations que les personnes dans toute leur diversité qu'ils soient natifs ou installés dans le(s) territoire(s) se font de sa présence et de son image.

« Hestiv'oc a voulu contrarier l'image de cette culture du passé (...), c'est une porte d'entrée sur la culture nouste ».

Entretien avec Didier Fois, Directeur du festival Hestiv'oc – 27 octobre 2017

Travailler sur les représentations de chacun, c'est créer une véritable « familiarité » - un « voisinage » - avec les lieux, les espaces et les productions tout autant qu'avec la pratique de la langue. Rendre naturel le fait de « pousser les portes », « d'entendre sa sonorité », de « rendre accessible une langue et ses éléments culturels à toutes les générations », « d'être à la mode »⁶³, c'est conférer à la langue une présence quotidienne dans son(ses) territoire(s) de vie et permettre à chacun de se sentir chez lui quand il se rend au marché ou à un festival, parcourt une publication institutionnelle ou littéraire, consulte un site internet qu'il habite ou non le(s) territoire(s). La langue, c'est le maintien d'un lien entre « gens d'ici », ceux qui sont partis comme ceux qui sont restés mais aussi ceux aussi qui résident⁶⁴. Il ne s'agit donc pas uniquement de transmettre une langue dans un espace mais également de la faire s'appropriier - à

défait de la saisir dans sa plénitude - comme un élément culturel déterminant du territoire que nous habitons ou par lequel nous nous référons.

Au-delà du seul portage politique, *Iniciativa* avait donc mission à générer prise de conscience et à mobiliser tous les acteurs de la société civile œuvrant à sa socialisation. La mesure 1.2 du schéma de 2005 est ainsi ambitieuse : « engager une démarche de pacte sociétal pour mobiliser le tissu social et l'ensemble de la population ». Car rappelons que l'accès et la pratique d'une langue ne peuvent être aujourd'hui qu'une responsabilité partagée, un nœud essentiel et évident de coopération, voire de co-production de l'action publique⁶⁵. Cette politique ni purement éducative ni exclusivement culturelle ne peut reposer que sur un partenariat étendu et une coopération active : coopération publique entre collectivités afin d'éviter territorialisation et morcellement ; coopération interinstitutionnelle entre acteurs éducatifs, sociaux, culturels car la totalité des temps de vie doivent être couverts ; coopération enfin et peut être surtout, de terrain, afin de mobiliser les énergies de tous les organismes présents et actifs sur le territoire de projet.

Dans ce contexte, la langue ne fait plus parti d'un stock mais d'une ressource⁶⁶. La diversité linguistique n'est alors plus facteur de division mais de cohésion sociale et territoriale dans un intérêt général partagé, à condition de rassembler, « institutionnaliser »⁶⁷ et responsabiliser les acteurs.

⁶³ Toutes ces citations en italiques sont issues des rencontres et entretiens effectués.

⁶⁴ JOUSSEAUME V., DAVID O. (dir.) (2007), *Noroi* n°20 : *Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux*.

⁶⁵ Voir infra 16

⁶⁶ GREFFE X. (2006), « La mobilisation des actifs culturels de la France », *DEPS* n°1270.

⁶⁷ Voir infra 17



Structurer et fédérer les initiatives associatives

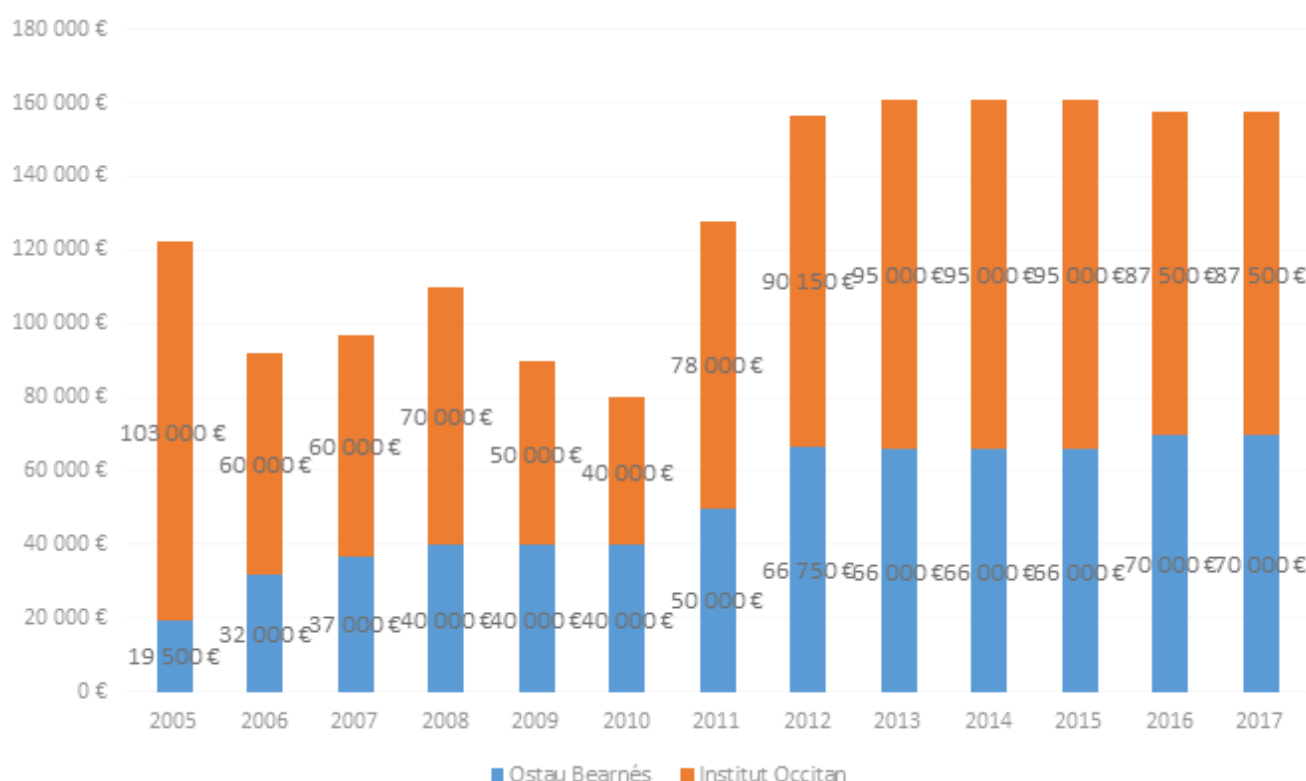
Malgré son ambition initiale, nous avons pu constater que **le schéma Iniciativa n'avait que peu fédéré les organismes associatifs**⁶⁸. Les rares tentatives de mutualisation, ont échoué ; le conseil assesseur de la langue n'a été réuni qu'une seule fois ; les « conventions bilinguisme » sont restées bilatérales.

Simultanément, les soutiens départementaux se sont saupoudrés, avec une moyenne d'aide aux structures d'animation des territoires de 1 531 €. L'apport à des ressources mutualisées - s'il a bien progressé de 28% dans la durée du schéma - ne peut se comparer à l'augmentation budgétaire globale de 141 % dans ces mêmes années. Osteau Bearnès, avec son centre de documentation, sa boutique et ses 3,2 ETP, et l'InOC sont bien respectivement des lieux ressources pour la vie associative et le patrimoine culturel et linguistique. Mais ils sont demeurés trop modestes pour fédérer les initiatives, à la différence souvent évoquée de l'Office Public de la Langue Basque.

► Plus qu'une coopération, les organismes associatifs œuvrant pour la socialisation de la langue sont donc entrés inconsciemment en concurrence.

Cette concurrence a été, sans nul doute, exacerbée par un affrontement linguistique non arbitré, illustrant ainsi le propos d'interviewés, et rappelant selon le dicton que « le Béarnais parle trois langues : le français, le béarnais, le sous-entendu ».

► Elle a aussi enrichi une fragmentation préexistante. La plupart des structures associatives disposent de moyens financiers comme humains limités. Elles ne sont pas dans une orbite régionale, ont reçu du Département des aides unilatérales et ne sont encore aujourd'hui que peu soutenues par d'autres pouvoirs publics, hormis de petites communes ne disposant pas des moyens nécessaires pour favoriser leur développement. Elles sont donc peu ou pas professionnalisées sans personnels salariés. Et l'on peut considérer que la sous-mesure 3.1.3 du schéma de 2005 « conception d'un programme de formation (linguistique, technique, ingénierie culturelle,...)



Graphique 15 : subventions aux associations ressources mutualisées

⁶⁸ Voir infra 16



pour les acteurs et les partenaires de l'action culturelle » s'est au mieux cantonnée au linguistique, au pire n'a jamais été exploitée.

Pour d'autres structures de taille plus importante, elles font offices de pôles ressources débordant les frontières départementales, sans en avoir toujours la reconnaissance locale et les soutiens régionaux, notamment depuis que les liens entre Département et Région se sont distendus dans un contexte de fortes recompositions territoriales. Les enjeux des structures associatives impliquées dans *Iniciativa* ne peuvent donc se comparer. L'égalité de traitement du Département serait ici à transformer en équité afin de mieux différencier les enjeux et le rayonnement de chaque structure impliquée⁶⁹.

MUTUALISER ET VALORISER LES RESSOURCES

CADRE D'ACTIONS N° 4 : AIDER A LA STRUCTURATION ASSOCIATIVE

Action N°4.1 : Renforcer le bénévolat associatif et former les représentants et adhérents à la vie associative

« Une véritable professionnalisation des acteurs et intervenants dans le champ de l'éducation artistique et culturelle serait nécessaire ».

Entretien avec Myriam Soula, Cheffe de projet Enseignements et Education Artistique, CD64 – 9 décembre 2017

Action N°4.2 : Mettre en réseau les associations locales à l'échelle des nouveaux territoires d'EPCI en distinguant et regroupant les aides financières

« Il nous faut nous engager dans un exercice concernée de compétences car nous avons besoin tous de convaincre et donner un cadre de rencontres aux acteurs ».

Entretien avec Louis Costedoat, Conseiller communautaire, CDC Lacq-Orthez – 8 décembre 2017

Action N°4.3 : Renforcer les structures fédératives départementales pour leur conférer un rôle de pôles ressources

« Ostau Bearnés est une structure coopérative qui n'en a pas le statut. C'est un lieu ressource de la vie associative qui peut aider les acteurs à se professionnaliser ».

Entretien avec Pierre Abadie, Président d'Ostau Bearnés – 27 octobre 2017

⁶⁹ Voir supra et Cadre d'Action Prospectif N°7



Mettre en œuvre une stratégie de valorisation de la langue dans et en dehors du territoire départemental

D'initiateur, le département des Pyrénées Atlantiques pourrait aujourd'hui endosser un rôle d'accompagnateur. Cet accompagnement n'est pas unique et monolithique : il peut tout aussi bien revêtir les habits de l'ingénieur culturel territorial pour partager avec les regroupements de communes les énergies présentes sur le territoire du projet que ceux d'assembleur susceptible d'identifier des ressources à l'échelle départementale et inter départementale ; dans le cadre d'une « responsabilité partagée », il s'agit en effet d'être en mesure de repérer communément avec l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine des acteurs qui, dépassant les frontières départementales par leur diffusion ou leur rayonnement, sont susceptibles de participer à la reconnaissance de la langue dans et en dehors de leur territoire d'implantation. L'acte d'accompagnement pour le Département s'inscrit donc tout aussi bien de manière pragmatique que généraliste ou particulière : il n'y a pas d'associations spécifiques mais il y a une manière spécifique de s'adresser à chacune.

► Les structures culturelles professionnelles dont la distribution dépassent le cadre départemental (éditions, arts vivants, ...) pourraient ainsi faire **l'objet de conventions pluriannuelles et pluripartites**

« Nous faisons des œuvres de « droit commun » mais nous avons une « étiquette » (...) Les créations sont bilingues mais nous sommes confrontés à une saturation des scènes. Il faudrait faire un visionnage des créations en langue occitane et créer un réseau de scènes dans et en dehors, comme faire du transfrontalier avec possibilité de créer une pôle de mutualisation et de production soutenu aussi par l'OARA et l'OPLO ».

Focus groupe compagnies artistiques - 27 octobre 2017

► **Les événements à rayonnement extra départemental sont à identifier**, d'autant plus quand ils œuvrent dans le domaine du tourisme en devenant un marqueur territorial aux valeurs positives.

« En parallèle de Rodez, Estivoc communique sur des valeurs d'accueil et d'hospitalité, de respect et de bienveillance. (...) Nous avons voulu être des accélérateurs de prise de conscience. D'ailleurs le festival a une très bonne reconnaissance à l'extérieur ».

Entretien avec Didier Fois, Directeur du Festival Hestiv'oc - 27 octobre 2017

► **Enfin, rappelons que les éléments de signalétique routière sont des marqueurs territoriaux puissants.**

Au-delà de la « fierté collective » qu'ils impliquent, ils communiquent lisiblement et durablement sur la langue. Or, la signalétique autoroutière dans les Pyrénées-Atlantiques ne fait pas cas de territoires linguistiques distincts.



MUTUALISER ET VALORISER LES RESSOURCES

CADRE D'ACTIONS N°5 : METTRE EN VALEUR DANS ET EN DEHORS DU TERRITOIRE DE- PARTEMENTAL

Action N°5.1 : Signer des conventions pluriannuelles et pluripartites pour identifier des ressources associatives à diffusion extra départementale

« Nous intervenons dans les collèges en EAC et dans les maisons de retraite avec des petites formes qui tournent. Nous avons créé des spectacles dont un avec le Capoc, soutenu par l'Oara ».

Focus groupe compagnies artistiques - 27 octobre 2017

Action N°5.2 : Identifier et renforcer les événements culturels en intersection avec le tourisme participant au rayonnement de la langue

« Des succès de fréquentation avec conférence de presse à Paris pour mettre en valeur une création contemporaine ».

Entretien avec Didier Fois, Directeur du Festival Hestiv'oc - 27 octobre 2017

Action N°5.3 : Favoriser une signalisation routière et autoroutière

« J'ai trouvé bizarre que lorsqu'ils ont fait à Oloron, la rocade, ils aient fait, d'eux mêmes, ici [au Département], les entrées et sorties en bilingue, sans que nous n'interviennions. Ils ont fait ça d'eux-mêmes. Pourquoi ? On n'en sait rien. Parce qu'ailleurs, quand ils refont les routes et les entrées de ville, ce n'est pas du bilingue ».

Entretien avec Robert Laborde, Président, et Nathalie Menvielle, secrétaire de Transmetem - 26 octobre 2017



Les Pyrénées-Atlantiques, tête de réseau médias et numérique

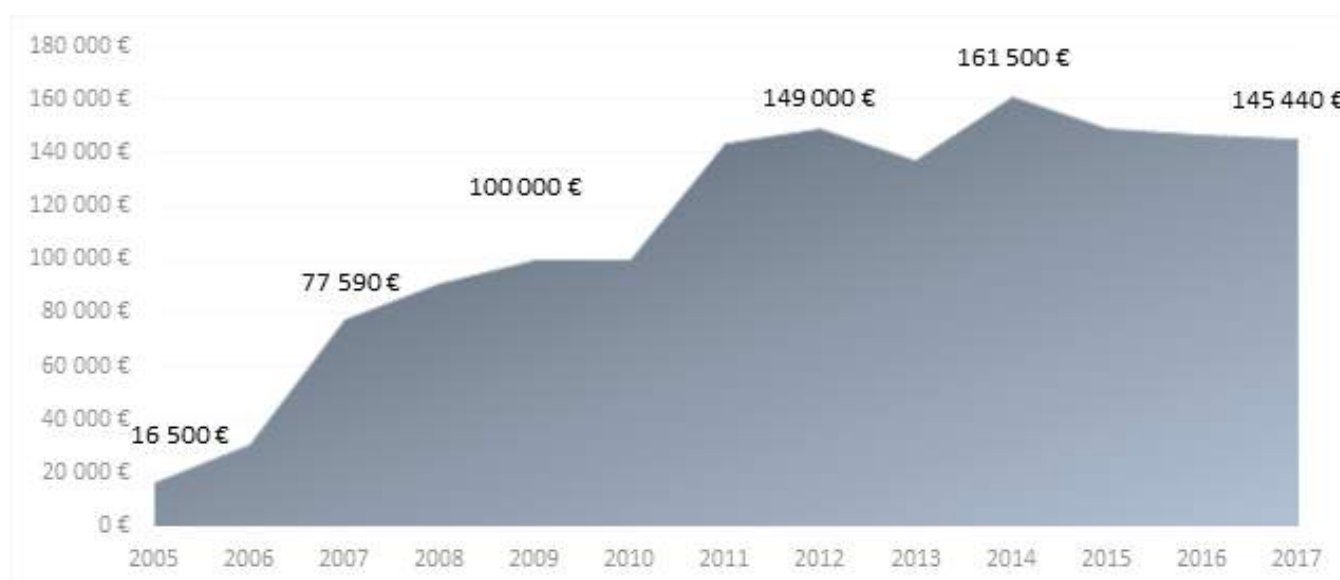
Si le schéma de 2005 identifiait déjà le « renforcement de la socialisation de la langue en structurant sa diffusion par les radios et la télévision »⁷⁰, il était loin d'estimer la formidable progression que pourrait représenter le numérique tant comme support avec la prégnance de l'image animée sur le web que dans les usages avec l'apparition du web 2.0. Preuve en est la dernière mesure du schéma incitant à « favoriser la présence de la langue dans les TIC » centrée sur l'usage de l'internet dans le domaine de l'éducation, du parascolaire, de l'enseignement supérieur et sur l'incitation à l'édition de sites vitrines en version multilingue « visant en particulier à afficher et valoriser les ressources patrimoniales du Département, à accompagner la conduite de politiques de développement économiques, touristiques, audiovisuelles et artistiques »⁷¹.

Depuis 2005, le développement de nouvelles conditions et de productions de biens informationnels, culturels et artistiques a favorisé de nouvelles formes de réception et d'appropriation de la langue, notamment chez les plus jeunes, soumis plus encore que d'autres à l'influence des industries culturelles et créatives.

Augustin Girard soulignait, dès le début des années 80 en faisant référence à la reproduction des biens (disques, enregistreurs, télévision) que « le progrès de la démocratisation et de la décentralisation est en train de se réaliser avec beaucoup plus d'ampleur par les produits industriels accessibles sur le marché qu'avec les « produits » subventionnés par la puissance publique »⁷².

► **Le département des Pyrénées-Atlantiques a su accompagner ces mutations,** notamment financièrement. Le budget consacré aux médias a été multiplié par 8 (!) en 10 ans passant du seul soutien aux médias radiophoniques associatifs – avec une tentative avortée de mutualisation de programmes – à une aide conséquente à la web TV Oc Télé, et à Contam, association de techniciens résidents du territoire qui se consacrent au doublage de films en occitan.

Par ces apports financiers représentatifs de la présence de nouvelles structures dans les Pyrénées-Atlantiques et de leurs dynamiques, le Département est devenu ainsi une « quasi tête de réseau média » occitan. Aux trois radios préexistantes dont Radio Pais se sont dorénavant adjointes des sociétés et/ou des associations dont la diffusion et l'audience dépassent de loin les frontières béarnaises. Oc Tv est non seulement écouté et regardé sur l'ensemble des territoires de langue d'oc mais aussi auprès de locuteurs, natifs ou non, habitant des territoires



Graphique 16 : aides financières aux médias de langue occitane

⁷⁰ Mesure N°3.2

⁷¹ Mesure N°4.1

⁷² GIRARD A. (1978), « Industries culturelles », *Futuribles* n° 17.



bien différents (de la région parisienne à l'Amérique du Nord) ; les doublages de Contam sont disponibles à l'échelle nationale et d'ores et déjà présents dans des programmes en dehors des Pyrénées-Atlantiques.

► **Tous ces médias apportent une présence pérenne, régulière et quotidienne de la langue.** D'autant que ces supports se sont également interrogés sur le sens éducatif et les contenus artistiques et culturels véhiculés. Preuve en est leur « utilisation » dans d'autres secteurs de l'intervention publique comme le livre et la lecture ou la documentation scolaire avec l'acquisition des DVDs de Contam par les médiathèques du réseau départemental et du CAP'OC en Pyrénées Atlantiques mais aussi en Dordogne ou en Gironde ou au sein d'opérations d'éducation artistique et culturelle.

« Les doublages de Contam sont pris en compte en lien avec l'INOC qui a intégré les films à Ecole et Collège au Cinéma (...). Les films sont projetés à plus de 1200 élèves du Département, avec des ateliers de doublage, dans 10 cinémas du Département, et cela sans compter les 20 projections plein air ».

Entretien avec Myriam Soula, Cheffe de projet Enseignements et Education Artistique, CD64 – 9 décembre 2017

Afin de compléter ce tableau médiatique, il convient de souligner que ces médias représentent aussi une véritable dimension économique ne serait-ce que par l'emploi généré ou consolidé. Celui-ci est localisé et mutualisé dans un périmètre départemental et régional. Au-delà de ce périmètre, Contam et OC Télé entretiennent également des liens avec Studios Canal, des sociétés de production ou encore de grandes chaînes de télévisions.

► **Une ressource en terme d'industries culturelles et créatives est donc disponible dans les Pyrénées Atlantiques,** et ce pour un territoire qui ne peut se cantonner au seul département. « Sans qu'en aucune façon la voie ouverte par l'action (...) soit reniée ou fermée, il serait intéressant qu'elle s'articule davantage avec le jeu des médias et des industries culturelles. On n'a jamais vu aucune civilisation dédaigner les outils qu'elle s'est créés »⁷³.

⁷³ GIRARD A. (*ibid.*)

Néanmoins, il convient de modérer cette belle réussite par trois réserves :

D'abord, **l'incapacité des trois médias radiophoniques** à regrouper des forces, pourtant fragiles, pour la constitution de programmes communs susceptibles tout autant de les alimenter que d'être diffusés sur d'autres radios dans et en dehors du territoire ;

Ensuite, la **nécessité de mieux articuler les politiques publiques** (Etat, Région, Département et Agglomération de Pau) en puisant tout autant dans des lignes de « droit commun » telles les aides au long, moyen et court métrage, au documentaire ou aux « nouveaux médias » de la Région Nouvelle Aquitaine que dans des soutiens spécifiques à l'occitan en dehors du territoire départemental ;

Enfin, le besoin qui se fait ressentir de **mettre en commun ces ressources entre structures** pour afficher et affirmer un pôle « global media » en Pyrénées-Atlantiques, susceptible de produire articles ou supports webs et d'alimenter les réseaux sociaux.

Tout en étant conscient d'être aujourd'hui leader dans l'espace occitan, le Département pourrait donc participer à une nouvelle stratégie, à conjuguer avec d'autres collectivités territoriales dans et en dehors de la Région Nouvelle Aquitaine. Cette stratégie ne peut faire fi des mutations numériques multiples présentes ou à venir, ne serait-ce que la transition des radios hertziennes en radios numériques terrestres⁷⁴ leur ouvrant de nouvelles voies d'enrichissement de contenus, ou les nouveaux usages et applications qui sans cesse bouleversent notre quotidien.

En cela, il pourrait être **initié la création d'une unité de production autonome** susceptible de produire tout aussi bien des articles faisant la promotion des locuteurs, des reportages sonores et images sous forme de boîtes de 6 minutes à 2 heures susceptibles d'être proposés aux différents médias, y compris des

⁷⁴ La diffusion hertzienne de la radio numérique, appelée communément radio numérique terrestre (RNT) est basée sur le principe du multiplexage. Alors qu'en analogique, une fréquence ne diffuse qu'une seule radio à la fois, en RNT chaque fréquence diffuse plusieurs services de radios. Source : csa.fr (consulté le 24 mars 2018).



monolingues au-delà de l'espace occitanophone. Cette unité de production autonome pourrait également s'appuyer sur des ressources publiques constituées ou à enrichir tels le fonds de numérisation des archives départementales et créer de nouvelles applications transmedia pour les chemins de randonnées du Département (un « GéoCulture »⁷⁵ des sites remarquables) ou encore participer à des apports linguistiques en occitan dans des sites monolingues, qui « fassent entrer l'occitan dans le XXI^{ème} siècle »⁷⁶. Enfin, les arts vivants comme l'édition pourrait s'y adosser pour soit contribuer soit bénéficier de supports complémentaires à leurs éditions, diffusions et distributions.

« Il nous faut une langue et des cultures accessibles à toutes les générations. A la mode avec une politique médiatique forte (...) Je crois en la génération des trentenaires. Une génération qui veut se retrouver et retrouver du sens et du « vrai ».

Entretien avec François Bayrou, Président du pôle métropolitain Pau-Béarn et Monique Sémavoine, Conseillère départementale déléguée, Vice-Présidente CA de Pau – 4 janvier 2018

⁷⁵ « Le Limousin vu par les artistes », un projet co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Ministère de la Culture et de la Communication et l'Union Européenne. Géoculture.fr (consulté le 12 janvier 2018).

⁷⁶ Entretien avec Agus Ernan du 17 juillet 2017.



MUTUALISER ET VALORISER LES RESSOURCES

CADRE D'ACTIONS N°6 : INVESTIR DANS LES NOUVEAUX MEDIAS ET LE NUMERIQUE

Action N°6.1 : Créer une unité de production autonome avec studios pour produire et diffuser dans et hors Béarn

- poursuivre et amplifier traduction et doublage ;
- produire et diffuser dans et hors Béarn ;
- créer des liens avec arts vivants et éditions papier ;
- poursuivre la numérisation des fonds patrimoniaux ;
- accompagner l'édition « papier » vers de nouveaux supports numériques et transmédias.
- créer ou alimenter des applications (Waze)

Action N°6.2 : Alimenter de nouveaux contenus numériques et s'investir dans les réseaux sociaux

« Il faudrait donner plus de dimension à la communication (...) peut être sur les réseaux sociaux parce que maintenant on n'y coupe pas, Twitter, Facebook et compagnie ».

Entretien avec Sergi Javaloyès, membre du comité de pilotage - 5 juillet 2017

Pour une territorialisation de la langue dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Le territoire est un terme qui s'est imposé dans le domaine des sciences au tournant des années 80 et connaît, dorénavant, dans celui de l'action publique collective une formidable diffusion. Difficile aujourd'hui d'y échapper dans le discours d'un.e élu.e qu'il soit de stature nationale comme locale ou dans celle d'un acteur de terrain public comme privé qu'elle que soit son champs d'intervention, social, culturel, environnemental ou encore économique. Cette utilisation, parfois abusive de la notion, est un signe de sa porosité et de la plasticité du terme ; avec une force, celle de s'être imposée dans les vocables du quotidien aux côtés, et parfois en opposition, avec ceux de mondialisation et de globalisation et un risque inhérent, celui de devenir un « mot valise » de plus dans la caisse à outils de l'opérateur.

De quel territoire parlons-nous ?

Dans la pensée des géographes classiques vidaliens de la fin du XIX^{ème} siècle, le territoire est absent. La géographie est alors la science des lieux et non celle des hommes. Elle prolonge alors le double visage acquis dès l'antiquité : celui de la connaissance physique d'une terre et celui plus géopolitique de la description des « contrées » explorées, de leurs particularités physiques et de leurs « peuplades » parfois étranges. Dans la géographie politique, le territoire est avant tout un construit politique d'un Etat ou d'une communauté qui « revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique sur un territoire donné »⁷⁷ pour Max Weber et qui encourage une « volonté nationale

populaire »⁷⁸ à se construire, s'imposer et se faire instrumentaliser selon les mots d'Antonio Gramsci. Le territoire ne vaut donc que s'il y a une domination institutionnelle d'un pouvoir public.

Dans cet outillage de la géographie politique, le territoire est d'une part métrique et cartographiable ; il est délimité par des frontières. Pour une autre part, marginale et périphérique, il renvoie dans la géographie humaine française à la pertinence des limites, à la reconnaissance de pays, qui par leur nature géomorphologique, leur histoire religieuse, politique ou militaire et leurs traditions vernaculaires sont susceptibles de faire rimer le mot de territoire avec celui de terroir, cet objet local⁷⁹ des années 70.

« Le Béarn a cessé d'exister le 4 août 1789. Je veux faire revivre une assemblée. Une organisation territoriale en conservant les intercommunalités d'aujourd'hui qui sont les pays internes (parçans) du Béarn mais fédérées ».

Entretien avec François Bayrou, Président du pôle métropolitain Pau-Béarn et Monique Sémavoine, Conseillère départementale déléguée, Vice-Présidente CA de Pau – 4 janvier 2018

Qui plus est la notion même de territoire a été longuement contestée. L'ancrage imposé tant par la géographie politique que par la géographie humaine contemporaine des « terroirs » l'opposerait à l'émergence de la logique de réseau, porté par

⁷⁸ GRAMSCI A. (1983), *Notes sur Machiavel, la politique et le prince moderne*, in Textes, édition réalisé par André Tosel, Editions sociales, Paris.

⁷⁹ SFEZ L. (1977), *L'objet local*, Paris : 10/18.

⁷⁷ WEBER M. (1963 [1919]), *Le savant et le politique*, Paris : 10/18.



une école anglo-saxonne symbolisée par le «village planétaire»⁸⁰ de Marshall Mac Luhan. Il s'affronterait ainsi à l'émergence de la mobilité et à l'abolition des distances que permettent les couloirs de circulation, même si cette approche portée par une modernité envahissante ne fait que bien peu de cas, elle aussi, des distances psychologiques, surtout quand on se situe dans des espaces culturels et/ou linguistiques conjoints, comme c'est le cas avec la Bigorre pour une part ou la Soule d'autre part.

Aujourd'hui, notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République. Voilà comment naissent de «nouveaux territoires» que l'on pourrait limiter aux seuls **territoires institués**, ceux de notre découpage territorial, la commune en étant le plus ancien. Des territoires institués qui ne peuvent s'absoudre dorénavant de compter ceux qui lient des communes limitrophes (EPCI) inscrites comme le demande la loi dans une continuité territoriale, qui font le choix de s'associer et de développer un projet, c'est-à-dire de mutualiser ressources et énergies pour mener des politiques publiques en commun⁸¹.

► Mais cette notion commode de territoire a également pour mission d'aborder ce que sont les processus sociaux quand ils s'inscrivent dans un espace et un temps ; en d'autres termes, de résoudre l'équation entre délimitation cartographique et relations sociales. C'est pourquoi elle ne peut faire fi de nos **territoires de vie**. S'ils ont longtemps correspondu aux parcours quotidiens pour manger, dormir, travailler, ces derniers sont aujourd'hui confrontés à de nouvelles mobilités. Les parcours de vie, qu'ils soient diachroniques (une distance habitat – travail – loisirs qui ne cesse de progresser) ou synchroniques (des flux touristiques, des lieux de vie évolutifs suivant l'âge) accroissent les périmètres spatiaux et temporels. Par les modes de circulation, de consommation de travail et de loisirs, le territoire de vie disposerait alors d'une dimension collective

dans un ou plusieurs groupes sociaux de référence, définissant de nouveaux cercles périphériques, des périphéries de la périphérie⁸², ... dames gigognes à l'infini.

D'autant que ces territoires de vies génèrent des vécus. Le **territoire vécu** de chacun influe sur le regard que chacun porte à l'espace qui l'entoure. Il ne peut s'abstraire d'une construction identitaire croisant dimension historique et symbolique, sociale et familiale, addition de valeurs patrimoniales et mémorielles, renforçant ou non un sentiment d'appartenance aux territoires institués et de vie. « L'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturation lente pour devenir territoire »⁸³, comme si les sociétés façonnaient des territoires qui à leur tour façonnent l'imaginaire d'une sociabilité territoriale.

► Dans le cadre d'un schéma linguistique, l'enjeu, comme le rappelle Guy Di Méo, est alors de faire coïncider tous ces territoires⁸⁴. Et plus que la **pertinence d'un territoire**, c'est la **pertinence d'une action territoriale**, linguistique, sociale et culturelle qui serait alors à rechercher. Cette dernière renvoie à **la territorialisation** par l'ensemble des processus engagés par des systèmes d'acteurs, par des constructions sociales et politiques, par les rapports de force et les tensions qu'elle génère, par des déterminants économiques, sociaux et structurels qui lui crée une spécificité spatiale. C'est donc la nature du projet linguistique qui fait territorialisation et non le seul découpage institutionnalisé, qu'elle que soit sa pertinence.

Voilà pourquoi il pourrait convenir dorénavant - dans et en dehors du département des Pyrénées-Atlantiques - de **construire de nouveaux assemblages entre acteurs associatifs, habitants et élus de différentes collectivités**, toutes et tous confrontés à un édifice linguistique fragilisé.

⁸⁰ MAC LUHAN M. (1970), *Guerre et Paix dans le village planétaire*, Paris : Robert Laffont.

⁸¹ MIQUEU C., POUTHIER F. (2016), *Passage à l'A.C.T.e., pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, Bordeaux : UBIC.

⁸² GUILLUY C. (2010), *Fractures françaises*, Paris : Flammarion.

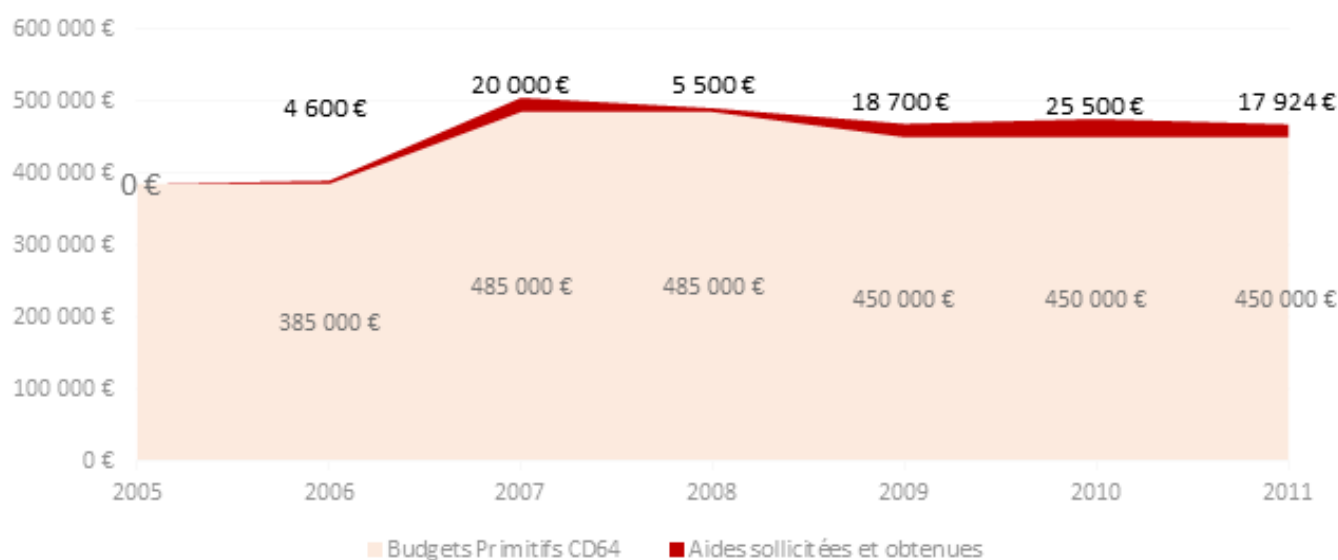
⁸³ MARIE M. (2004), « L'anthropologue et ses territoires, qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui », *Espaces et sociétés* n°119/4.

⁸⁴ DI MEO G. (1996), *Les territoires du quotidien*, Paris : L'Harmattan.

Iniciativa, un enjeu de territorialisation infra départementale

Une appropriation par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

► Rappelons d'abord **que cette volonté était inscrite dans les axes et une sous-mesure du Schéma de 2005⁸⁵**, sans pour autant désigner explicitement les acteurs politiques et sociaux. Si la place laissée à cette mesure est succincte dans l'écriture du Schéma, les ambitions financières étaient importantes, inscrites comme telles dans les Budgets Primitifs qui se relaieront de 2005 à 2013.



Graphique 17 : aides sollicitées et obtenues au regard des Budgets Primitifs

► Certes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, comme certaines communes, se dotent entre 2006 et 2009 de la compétence **Iniciativa**. Mais bien peu l'exerceront et les Contrats évoqués tant dans le Schéma que dans certains courriers, courriels, compte-rendus de réunions ou bilans internes au Département ne seront, à notre connaissance, jamais signés.

⁸⁵ AXE 1 ENGAGER UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA LANGUE, Mesure 1.2 : Définir un cadre d'orientations et d'objectifs opérationnels, « un Schéma d'Aménagement Linguistique fixant un cadre conjoint d'orientations et d'objectifs (...) puis un premier Contrat Territorial d'Action Linguistique ».

« La Communauté de Communes Ousse-Gabas a pris la compétence Iniciativa pour la langue (...) dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques. Un Contrat Communautaire de Développement est en cours de rédaction ; la langue est l'un des axes de travail choisi par les élus ».

Courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Président de la Communauté de Communes Ousse-Gabas, Alain Nouguez - 8 octobre 2009

Il est vrai que l'enjeu du Département, avec le soutien conjoint et affiché du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, était alors avant tout de favoriser l'inscription d'une compétence optionnelle linguistique dans les statuts et compétences d'intercommunalités se constituant.

« Adishatz et bonjour Madame, Conformément à notre conversation téléphonique, je vous confirme que la prise de compétence sur les questions de la langue (...) n'aura pas d'incidence financière sur le budget 2006 de la communauté de communes. Il s'agit, à ce jour, d'un engagement moral visant à reconnaître l'intérêt des actions et des activités (...) ».

Courriel à Mme Arangois [CDC Salies] de Colette Laplèche, DECS politique linguistique - 24 janvier 2006



Un compte-rendu de réunion interne au Département du 20 juillet 2007 comme un compte rendu d'une présentation à la Communauté de communes d'un Contrat Territorial d'Action Linguistique, en date du 26 mars 2007 font ainsi apparaître que plus que des contrats, le Département se concentre avant tout sur un « démarchage » territorial cherchant à convaincre et sur une liste d'actions susceptibles d'être soutenues.

« Cours pour la langue. Pourquoi pas. Le Président [A.Moulié] demande à qui ça servira. (...) Le projet radio les passionne (...). Oui à la signalisation bilingue : que les 12 communes de la CDC aient leur nom en occitan en entrée et sortie de village : M. Mirande [conseiller communautaire délégué Inicitaiva] insiste auprès du président : « voir la langue c'est important ».

Compte-Rendu de Réunion CG/DECS/SADC - 26 mars 2007

L'enjeu d'une territorialisation de la langue en 2005 est donc ambivalent :

▴ Elle est faiblement inscrite dans le Schéma avec un sens donné à « Contrat Territorial d'Action Linguistique » qui peut tout autant se décliner à l'échelle d'un territoire institué départemental - le Conseil général en 2005 - et/ou de territoires intercommunaux en constitution, les EPCI.

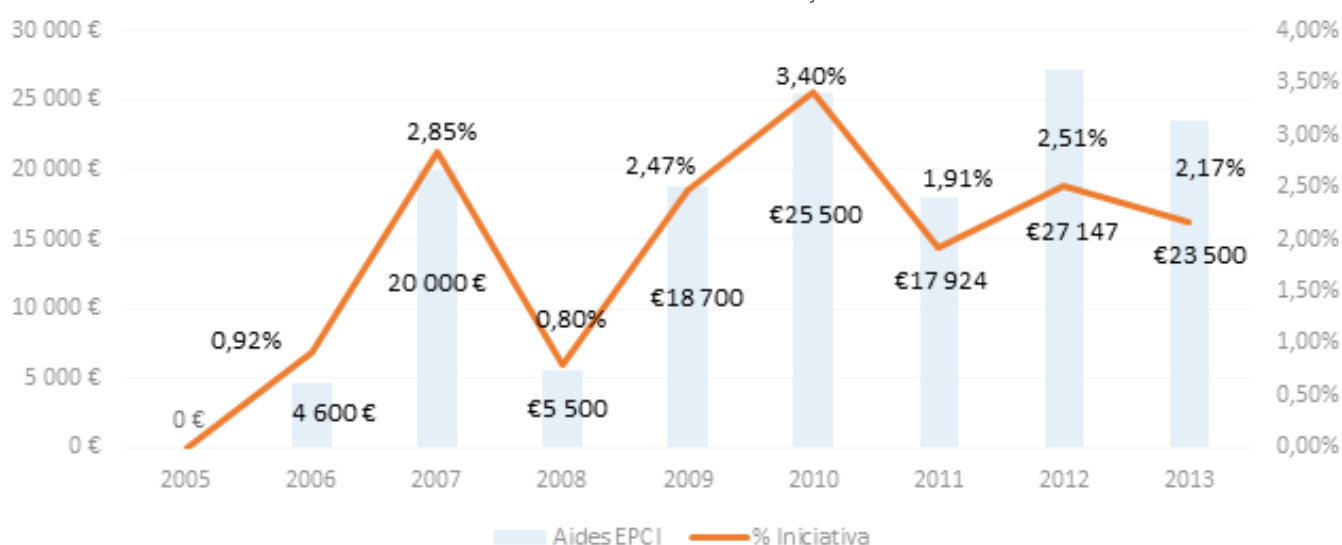
▴ Elle est fortement affichée en terme de sens moral, qui se traduit par la prise de compétences de 72% des

intercommunalités, et en terme de sens politico-financier : l'affichage budgétaire du Département s'expose avec une inscription au budget primitif d'un soutien aux initiatives communales ou intercommunales représentant la moitié du budget consacré à la politique linguistique.

Mais la réalité est bien autre. L'aide financière, sollicitée et souvent obtenue par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, ne dépassera pas 27 147 € (2012). La part de cet accompagnement à des contrats, finalement inexistantes, en pourcentage au regard de l'ensemble du budget de la politique linguistique, oscillera entre 0,92 % et 3,4 % dans la meilleure année (2010). Elle se clôture dans les quatre dernières années du Schéma par une aide aux communes pour l'amorçage d'une classe bilingue ou un essai de signalétique.

Toutefois, l'enjeu d'une nouvelle et autre territorialisation d'une politique linguistique est particulièrement d'actualité, notamment au regard des lois NOTRe et LCAP et d'intercommunalités se recomposant: **« la responsabilité en matière culturelle, [comme] les compétences, en matière (...) de promotion des langues régionales (...) sont exercées conjointement par les collectivités territoriales, et leurs regroupements, et l'État (...) dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005⁸⁶ ».**

⁸⁶ Article 103 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et Article 3 de la Loi LCAP du 7 juillet 2016.



Graphique 42 : La part du soutien aux EPCI dans le budget Initiativa



Dans ce contexte, le département des Pyrénées-Atlantiques voit s'ouvrir une opportunité de (re) tisser des liens avec l'ensemble des territoires intercommunaux de manière bilatérale - y compris avec la Communauté d'agglomération Pays Basque qui, se dotant d'un élu et d'un chargé de mission à la langue gasconne, offre une initiative porteuse pour le gascon notamment dans le Bas-Adour - ou fédérée, comme dans le Pôle métropolitain des Pays du Béarn.

« Nous avons procédé à un premier diagnostic et nous avons eu la volonté de déclarer officiellement les langues basques et gasconnes comme langues officielles dans nos services. (...). En langue gasconne, nous avons produit 231 fiches-actions ».

Entretien avec Beñat Arrabit, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque – 11 avril 2018

Toutes ces collectivités se trouvent dans l'obligation de mieux éprouver leurs interventions, voire de mieux les articuler. La refonte des Collectivités territoriales nécessite donc de bien déterminer la posture de chacune, tout en participant à l'élaboration d'autres outils de partage et d'une meilleure coordination de l'action publique, au service d'un développement culturel et linguistique plus concerté du(des) territoire(s).

« Le Pôle métropolitain des Pays du Béarn, c'est une organisation territoriale en conservant les intercos mais fédérées dans un pôle qui traite de ce qui nous rassemble : l'économie, le tourisme, la santé, l'université ... et une culture et une langue ».

Entretien avec François Bayrou, Président du pôle métropolitain Pau-Béarn et Monique Sémavoine, Conseillère départementale déléguée, Vice-Présidente CA de Pau – 4 janvier 2018



UNE TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

CADRE D'ACTIONS N°7 : CONTRACTUALISER AVEC LES EPCI POUR CO-PRODUIRE

Action N°7.1 : Intégrer la langue dans la co-production territoriale	« L'occitan via la porte d'entrée culture mais on pourrait le faire via la petite enfance, le scolaire ou la piscine ... ». Entretien Bernard Pouban et Rémy Naude, Conseillers communautaires, CDC Ousse - 8 décembre 2018 « Fait acte de candidature auprès du Conseil Général pour les panneaux de signalétique bilingue intégrant le logo du Mieu ». Délibérations du bureau Mieu de Béarn - 9 juin 2008
Action N°7.2 : Développer une ingénierie territoriale au service de la langue articulant diagnostic (focus enquête), cartographies, méthodes de concertation, évaluation	« Une méthode d'accompagnement des intercommunalités serait nécessaire ... ». Entretien Louis Costedoat, Conseiller communautaire, CDC Lacq-Orthez - 7 décembre 2018 « Une concertation avec les associations du territoire, le réseau de lecture publique (...) mais chacun est resté à son endroit ». Entretien Bernard Pouban et Rémy Naude, Conseillers communautaires, CDC Ousse - 8 décembre 2018
Action N°7.3 : Reconnaître communément les acteurs structurants du territoire et mutualiser les moyens apportées aux associations	« La principale mission d'un comité culturel local serait d'élaborer un programme d'actions (...). Des habitants, des élus et/ou membres d'associations locales pourraient y participer ». CR Réunion du 25/02/2009 ComCom Arthez de Béarn.



Une nécessaire coopération inter territoriale

Des ressources qui transcendent le territoire départemental

► **Les ressources pédagogiques** financées pour beaucoup par le Département au CAP'OC (de 75 K€ à 95 K€ par an sur ces quatre dernières années) **sont aujourd'hui utilisées bien au-delà des seules frontières départementales**. Compte tenu des avis quasi-unanimes sur leur qualité et leur spécificité, il est tout à fait naturel que des enseignants et des centres ressources puissent les utiliser tant dans d'autres départements voisins de Nouvelle-Aquitaine que d'Occitanie, et notamment en Hautes-Pyrénées.

« Les ressources pédagogiques sont importantes et utilisées au-delà des frontières départementales. Il faudrait d'ailleurs un financement des autres Départements au Capoc ».

Entretien avec Pierre Barrière, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) - 27 octobre 2017

Un rapprochement avec des Départements œuvrant pour la langue et soutenant leur CRDP – tels la Gironde, la Dordogne ou les Hautes-Pyrénées – pourrait ainsi être envisagé soit pour démultiplier la production des objets, soit pour mutualiser les moyens nécessaires à leur réalisation.

► **De même manière, des coopérations inter associatives existent déjà**, pour la réalisation notamment des doublages de Contam, et pourraient être, en mutualisant moyens et compétences, un levier de développement.

« Si l'on compte Pixel OC en Dordogne, nous sommes 6 à 8 emplois directs et plusieurs ponctuels pour les voix. Nous avons des liens historiques avec TV Breizh ».

Entretien avec Ludovic Gillet, gérant de Contam - 27 octobre 2017

Une identification claire des ressources de chacun – cartographie des emplois et des compétences – et des carences éventuelles à remplir – une gestion prévisionnelle des emplois et compétences – mettrait d'une part en lumière structures et personnes impliquées en faisant reconnaître leurs compétences au-delà du seul champ des Pyrénées-Atlantiques, et permettrait d'autre part de mesurer le poids économique et les retombées en terme d'emploi générées par la langue.

Si cette coopération peut faire l'objet d'une contractualisation entre Départements ou avec le soutien de Départements, entre associations sur un modèle coopératif – quitte à générer une SCOP ou une SCIC-, **elle peut également être tissée avec la Région, ne serait-ce qu'en reprenant le cours d'une instruction partagée** : les associations et sociétés de production audio-visuelles comme les compagnies professionnelles de spectacle vivant ou les éditions sont aujourd'hui soutenues par la collectivité régionale comme départementale. Elles gagneraient – et les pouvoirs publics avec elles – à signer des conventions ou contrats tripartites voire quadripartites, notamment avec le Pôle métropolitain du Pays du Béarn, qui assureraient à toutes et à tous une capacité à se projeter et à « investir » dans un moyen terme.

► **Un rapprochement avec les aides dites de droit commun de la Région** serait également pertinent : aides au cinéma (courts, moyens et longs métrages, documentaires avec doublage et/ou sous titrage, soutien à l'emploi de médiateur dans les cinémas de proximité avec une dimension linguistique), aides aux compagnies contemporaines et au domaine de l'édition et de la librairie.

Une coopération régionale et inter régionale à formaliser

L'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) est né le 24 septembre 2015 et est devenu opérationnel en mars 2016. Groupement d'Intérêt Public composé des deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine mais également de l'Etat (Culture et Education nationale), l'Oplo a pour objet « d'assurer sur son aire



géographique la sauvegarde et le développement de la langue occitane [pour mémoire 22 départements] en travaillant à l'accroissement quantitatif et qualitatif du nombre de locuteurs de l'occitan, afin de développer le nombre de locuteurs actifs »⁸⁷.

Hormis un site internet encore en chantier, l'action de l'OPLO s'est concentrée en 2017 sur la signature de la « Convention cadre de partenariat inter académique pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan ». Il intervient également sur le soutien à des projets associatifs de développement de la langue, l'élaboration d'un Schéma Interrégional de Développement de l'Occitan qui a prévalu au rapprochement puis à la fusion de l'InOC et du Sirdoc, et la gestion et l'organisation du prix « Jan-Moreu » sur l'innovation en matière de politique linguistique. Enfin, il a en projet un observatoire de la langue occitane pour effectuer un état des lieux annuel des actions liées à l'occitan et pour mesurer leur efficacité.

Il y a donc un enjeu pour le département des Pyrénées-Atlantiques à définir la nature de sa coopération avec l'Office Public de la Langue Occitane ; un enjeu d'ouverture et de légitimité qui semble être partagé par les élu.e.s et techniciens de l'OPLO ; un enjeu à ne pas se « noyer » dans la gouvernance de l'Office avec le risque de se « déterritorialiser » et s'extraire de spécificités locales ou départementales ; un enjeu a contrario de partage de zones précises de coopération sans pour autant adhérer à l'ensemble des missions de l'outil inter régional.

« Un enjeu : ne pas rester dans l'entre soi. Cela génère une vraie fragilité avec des problèmes pourtant à régler. (...) Nous envisageons un conseil des collectivités départementales, voire une contractualisation, avec l'Oplo et il y a besoin de recréer des temps de travail entre techniciens. Aujourd'hui il est insuffisant et il faut que les arbitrages puissent se faire de manière articulée ».

Entretien avec Charline Claveau-Abadie, Présidente de l'OPLO - 28 octobre 2018

⁸⁷ Site officiel mais provisoire de l'OPLO. www.ofici-occitan.eu (consulté le 15 octobre 2017).

D'ores et déjà, trois collaborations pourraient être envisagées.

La première concerne la contractualisation avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Compte tenu des territoires à arpenter et des personnels salariés qui aujourd'hui forment l'OPLO (6 ETP), l'Office ne peut être en mesure de procéder à un « aménagement fin du(des) territoire(s) ». Le Département pourrait alors s'identifier et être reconnu par l'Office comme assembleur de la coopération inter territoriale, traduite par un Projet Culturel et Linguistique de Territoire co-signé par l'EPCI, le Département et la Région, via son Office Public.

« Ce que l'Etat français a fait au basque, on ne veut pas le faire au gascon (...). On va s'attacher à le construire dans notre territoire et évidemment avec le Département qui est incontournable car l'OPLO, c'est un énorme territoire ».

Entretien avec Benat Arrabit, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque - 11 avril 2018

La deuxième pourrait être de faciliter, pour des opérateurs identifiés communément, la signature de conventions tripartites ou quadripartites en affirmant les missions de chacun tout en les ajustant. Voilà qui demande des instructions partagées à réinstaurer, chacun ayant clairement établi rôle et posture ;

Enfin, le projet d'observatoire de la langue occitane permettrait communément d'établir des enquêtes sociolinguistiques plus régulières et/ou territorialisées permettant pour les uns d'évaluer avec précision les impacts de la politique entreprise, pour les autres d'être capitalisées à l'échelle de deux grandes régions, pour tous, de partager un enjeu linguistique mutuel et d'évaluer communément leurs politiques publiques.

Les pratiques linguistiques à tous les âges de la vie, dans le(s) territoire(s) doivent être une responsabilité partagée. Il est donc essentiel de mieux articuler des dispositifs aujourd'hui par trop fragmentés entre collectivités. Une inter territorialité est donc à inventer pour **plus que de produire des actions dans tous les sens, retrouver le sens de l'action.**



UNE TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

CADRE D'ACTIONS N°8 : CONTRACTUALISER AVEC L'OPLO ET DEPARTEMENTS

Action N°8.1 : Etablir une entente interdépartementale et/ou interassociative pour mutualiser des ressources pédagogiques et d'emplois

"J'ai vu arriver le Cap'Oc et quand a vu arriver les premiers albums en oc, on était trop heureux (...) C'est une mine pour nous !".
Focus groupe enseignants bilingues - 27 octobre 2017

Action N°8.2 : Compléter les aides départementales apportées avec des procédures régionales de droit commun

"Il faudrait faire un visionnage des créations en langue occitane et créer un réseau de scènes dans et en dehors, comme faire du transfrontalier".
Focus groupe compagnies artistiques - 27 octobre 2017

Action N°8.3 : Définir avec l'OPLO des zones de coopération mutuelles

"Pour l'OPLO, c'est une trop petite équipe sur un grand territoire pour démultiplier l'action. Nous avons donc besoin des collectivités territoriales pour notamment leur lien avec le terrain".
Entretien avec Charline Claveau-Abadie, Présidente de l'OPLO - 28 octobre 2017

Nom de la langue et graphie du béarnais/gascon/occitan dans le département des Pyrénées-Atlantiques

La partie occitane du territoire linguistique du département des Pyrénées-Atlantiques est en gros constituée de deux entités. Une entité aturienne, à l'ouest, occupant la rive gauche de l'Adour, et une autre, nommée béarnais, les deux participant de la variété gasconne de la langue occitane. En ce sens, toutes les études linguistiques et proprement dialectologiques constatent que l'entité historique béarnaise ou Béarn ne coïncide pas avec un territoire linguistique délimité par des isoglosses discriminantes ou regroupées en un faisceau. En effet, ce territoire est traversé par des isoglosses ou recouvert par des aires linguistiques qui contribuent à l'inclure pleinement au sein du dialecte gascon. De ce point de vue, il participe de la composante pyrénéenne au sens large de ce dernier. On estime que la zone d'oc du Département est globalement marquée par un degré plus élevé qu'ailleurs de traits distinctifs par rapport au reste du domaine gascon. Elle entrerait ainsi dans la catégorie d'un gradient de gasconité⁸⁸ entre moyen et élevé.

On retiendra de cette approche, qui n'a de sens que par rapport aux critères initialement retenus pour identifier ces aires de gradient, qu'elle contribue à confirmer cet ancrage linguistique et dialectal du Béarn. **La participation, par ailleurs, des usages linguistiques de la zone d'oc du département des Pyrénées-Atlantiques à l'ensemble occitan est a priori de même nature que celle du reste du domaine gascon et, au-delà d'ailleurs, des autres variantes dialectales.** On notera de l'utilisation de l'essentiel du code orthographique et des usages littéraires, du XIX^{ème}

siècle à nos jours, qu'ils ont été reliés à l'ensemble de la production d'oc à travers une participation active au sein du félibrige (cf. Escòle Gastou Fébus et sa revue *Reclams de Biarn e Gascongne*⁸⁹, devenue *Reclams de Bearn e Gasconha* puis *Reclams* à partir de 1984) et du mouvement littéraire et culturel occitan plus récent, à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

Du lien entre le nom de la langue et son orthographe

Deux tendances nous paraissent ressortir de cette configuration. D'une part, il y a eu au fil de l'histoire une tendance à prendre part à l'ensemble des conceptions et des activités concernant l'occitan pris dans sa globalité, en y intégrant l'orthographe et l'écrit littéraire dans le cadre de mouvements du type félibréen ou occitaniste. Cela se retrouve dans d'autres régions gasconnes ou d'oc en général. De ce point de vue, le Béarn a, par exemple, été une entité perçue de l'extérieur comme étant dynamique depuis l'époque de la renaissance mistralienne au milieu du XIX^{ème} siècle. En ce qui concerne précisément les études linguistiques, il n'est que de citer des publications de haut niveau telles que la Grammaire béarnaise et le Dictionnaire béarnais ancien et moderne de Vastin Lespy (1817-1897), ou le Dictionnaire de béarnais et gascon modernes de Simin Palay (1874-1965)⁹⁰.

⁸⁸ Voir : MASSOURRE, J.-L. (2012). *Le gascon, les mots et le système* (préface de T. Field), Paris : H. Champion, pp. 32-36 ; et - SÉGUY, J. (dir.) (1956-1973), *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, avec la collaboration de J. ALLIÈRES, X. RAVIER et alii. Paris : Centre national de la recherche scientifique, vol. VI, c. 2530-2531.

⁸⁹ Voir : SARPOULET, J.-M. (2005), *Les débuts des Reclams de Biarn e Gascongne, revue occitane en Gascogne* (1897-1920). Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux

⁹⁰ PALAY, S. (1974 [1932-1934]), *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes (Bassin Aquitain)*, Paris : Centre national de la recherche scientifique.



Plus récemment, aussi, la grammaire béarnaise d'André Hourcade⁹¹, ou les travaux de Michel Grosclaude (1926-2002), entre autres sur la toponymie⁹². On retiendra de ces travaux, souvent associés à des activités d'animation culturelle ou pédagogique axées sur la revitalisation de la langue dans le Département, voire au-delà à l'échelle du gascon, qu'ils se sont situés dans un cadre délibérément et consciemment autant local ou régional béarnais et gascon que relié à l'ensemble du domaine linguistique occitan. À cet égard, ils ont généralement été interprétés à l'extérieur du département comme des modèles du genre et des exemples à suivre. En témoignent, depuis le XIX^{ème} siècle, collaborations attestées, préfaces⁹³ et autres publications autour des questions linguistiques aussi bien dans le département des Pyrénées-Atlantiques qu'à l'échelle occitane.

Eu égard à ce que nous venons d'évoquer, **la part occitane, dans sa variante gasconne, du département des Pyrénées-Atlantiques s'est régulièrement affichée, au cours de l'histoire contemporaine et récente, comme étant intégrée au domaine d'oc.** De nombreuses citations peuvent l'attester. Nous nous en tiendrons ici aux suivantes en provenance de deux auteurs qui occupèrent en Béarn des places de référence dans la prise de conscience linguistique moderne, fondatrice de ce qui s'ensuivit. Tout d'abord de V. Lespy :

► Dans l'Avertissement de la deuxième édition de la grammaire béarnaise de V. Lespy : « L'étude de ces textes [« plusieurs publications de textes béarnais »] a confirmé, en grande partie, ce que les Fors de Béarn et d'autres documents m'avaient appris sur notre dialecte de la langue d'oc »⁹⁴;

► Dans l'Avertissement du Dictionnaire béarnais et gascon : « J'avais dit (*Grammaire béarnaise*, 2^e édit. p. I) que l'idiome béarnais est « un dialecte de la langue d'oc ». D'après ce qui a été écrit dans ces derniers temps, le béarnais serait « un dialecte de la langue gasconne », probablement *le gascon pur, vers les*

montagnes, dont il est parlé dans les *Essais* : (...). Le domaine gascon, dit M. Luchaire, embrasse cette partie de la France déterminée qui est comprise entre le cours de la Garonne, les Pyrénées et l'Océan... (...), M. Luchaire ajoute que les idiomes gascons doivent « se ramener à deux types principaux : celui de la région du sud-ouest ou *béarnais*, appellation justifiée par la richesse et l'importance de la littérature du Béarn, et celui de la région de l'est ou *armagnac* ». Voir Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon, p. XIV »⁹⁵.

► Puis, de Simin Palay, plus génériquement, dans son Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes, à l'entrée « O » : « affirm. (...) **La lengue d'oc, la langue d'oc, parlée dans la partie méridionale de la France de Nice à l'Océan Atlantique, ainsi nommée à cause de cette affirmation qui lui est propre** »⁹⁶.

Il résulte, à notre sens, de cette appréhension des expressions gasconne et béarnaise, identifiées comme étant des variantes dialectales, à différents échelons, de la langue d'oc, que le béarnais ne pouvant être démarqué, comme nous l'avons souligné plus haut, à partir d'une réalité proprement géolinguistique, l'est en revanche en tant que variété standardisée à son échelle. On peut ainsi avancer qu'il s'agit ici de la seule variété non diatopique mais sociolinguistique qui a le plus longtemps perpétué, au sein du domaine linguistique occitan, l'usage de formes linguistiques faisant l'objet de choix de codification en vue d'un usage public commun et littéraire prestigieux. **Cela doit être relié au fait que les Béarnais ont entretenu une auto-conscience de groupe s'appuyant, pour la période contemporaine, sur le souvenir d'avoir été une communauté historique autonome jusqu'à la Révolution française.** Or, ce souvenir n'a pas renvoyé à l'enfer d'un passé forcément archaïque, rétrograde et superstitieux mais à celui d'institutions propres au sein desquelles le débat et le vote, la négociation politique et l'écrit dans sa propre langue avaient été présents et manifestes. De cela, néanmoins, l'emploi de l'étiquette « béarnais » pour s'appliquer à un système linguistique qui serait indépendant, seul ou associé

.91 HOURCADE, A. (1984), *Grammaire béarnaise* (préface de Robert LAFONT), S. I. : Association Los Caminaires.

.92 GROSCLAUDE, M. (1991), *Dictionnaire toponymique des communes du Béarn* (préface de Pierre Bec), Pau : Escòla Gaston Febus.

.93 R. LAFONT avait par exemple, préfacé la *Grammaire béarnaise* d'A. HOURCADE (cf. *supra*, op. cit.).

.94 LESPY, V. (1880 [1858]), *Op. cit.*, p. I.

.95 LESPY, V. & RAYMOND, P. (1998 [1887]), *Op. cit.*, pp. VI-VII.; LUCHAIRE, A. (1881), *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon d'après les documents antérieurs au XIV^e siècle, suivi d'un glossaire*, Paris : Maisonneuve et Cie.

.96 PALAY, S. (1974 [1932-1934]), *Op. cit.*



au gascon, lui-même également indépendant, sous le prétexte que cela correspondrait à un langage réel et non pas artificiel comme le serait l'occitan pourrait renvoyer à des conceptions biaisées. Ce béarnais fort justement revendiqué se réfère directement à une variété codifiée dans l'esprit d'écrivains tels qu'Arnaud de Salette (1540 - ?), traducteur des Psaumes de David⁹⁷, ou Jean-Henri Fondeville (1633-1705)⁹⁸, tous deux engagés par ailleurs dans les camps religieux opposés du calvinisme et du catholicisme, Cyprien Despourrins (1698-1759), connu pour les célèbres chansons béarnaises relayées par la tradition orale au-delà du seul Béarn, plus tard éditées par Émile Vignancour (1797-1873)⁹⁹, jusqu'à à ceux qui se sont produits ensuite ou se produisent de nos jours (S. Palay, R. Lapassade, S. Javaloyès, ...) à l'aide d'une graphie différente dite classique ou occitane. Miquèu de Camelat (1871-1962) n'était d'ailleurs pas Béarnais mais du Lavedan, il choisit pourtant d'écrire en béarnais littéraire.

La question de la graphie

Sans pouvoir entrer ici dans tous les détails¹⁰⁰, on notera une évolution des systèmes graphiques en quatre phases.

► Durant une première phase, médiévale, **le Béarn s'inscrit dans les choix majoritairement étymologisants de normativisation graphique de l'occitan en général**, en affirmant progressivement, néanmoins, une tendance phonétisante qui aboutit à adopter quelques nouvelles solutions graphiques. On retiendra ainsi la notation compensatoire de la non-prononciation de la

consonne finale étymologique <-n> essentiellement¹⁰¹, qui fut de plus en plus remplacée par un redoublement de la voyelle précédente (par ex. : man => maa, main). La notation de la finale féminine d'origine latine -A, notée <-a> autrefois et dans le système dit «classique», panoccitan, s'est progressivement retrouvée cantonnée dans des locutions figées ou stéréotypées attestant un usage originel plus développé. La notation <-e>, phonétisante, s'est répandue jusqu'à ce que celle avec <-a> revienne pour un temps vers la fin du Moyen Âge.

► Une deuxième phase, intermédiaire, occupe ensuite le XVI^e siècle et le début du XVII^{ème}. Au cours de celle-ci, **l'écrit administratif, notarié et formel en général, continue à perpétuer pour une partie notoire les usages antérieurs**¹⁰². C'est également l'époque où Arnaud de Salette (cf. *supra*) expose ses choix orthographiques dans un avertissement au lecteur¹⁰³. Or, ceux-ci s'inscrivent pour l'essentiel encore dans cette tradition d'oc autonome, position qui rappelle celle du poète gascon originaire de Lectoure, Pey de Garros (1525 ? - 1581).

► La troisième période est celle de la francisation de cette graphie qui, comme ailleurs en Pays d'oc, se répand de plus en plus aussi dans la langue formel écrit¹⁰⁴ jusqu'à 1789, date de sa disparition intervenue en Béarn près de trois siècles plus tard qu'ailleurs¹⁰⁵. Cette francisation déborda sur le XIX^{ème} siècle, jusqu'à ce que les travaux de Vastin Lespy et les efforts de l'École Gaston Fébus n'aboutissent à une première nouvelle codification graphique, adoptée en 1900 avec la caution du romaniste Édouard Bourciez (1854-1946), premier titulaire de la chaire de Langue et Littérature du Sud-Ouest de

⁹⁷ SALETTE, A. de (1583), *Los psalmes de David metuts en rima bernesa*, Orthes : Louis Rabier. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8710432x.image> (consulté le 10/04/2018). Voir aussi : DARRIGRAND, R. (1983), *Los psalmes de David metuts en rima bernesa, per Arnaud de Salette. M. 1583. Edicion navèra preparada per Robèrt Darrigrand*, Orthes : Per Noste.

⁹⁸ FOUNDEVILLE, J.-H. (1885 [1867]), *La pastourale deu paysaa qui cerque mestièa a soun hilh, chens ne trouba a soun grat*, Pau : Léon Ribaut.

⁹⁹ VIGNANCOUR, É. (éd.) (1866), *Cansous béarnaises de Despourrins et autes* (3^{ème} édition), Pau : É. Vignancour.

¹⁰⁰ Voir une approche de synthèse in : GROSCLAUDE, M. (1989), « Langue populaire, langue littéraire et langue administrative en Béarn », in : MOREUX, B. (éd.), *Langues en Béarn* (avec une préface de P. BOURDIEU), Toulouse : Presses universitaires du Mirail, pp. 11-29.

¹⁰¹ Avec une tendance à étendre cette solution aux substantifs terminés par voyelle + r final.

¹⁰² Voir : EYGUN, J. (1993), *Fòrs e costumas de la montanha a la mar : l'escrit administratiu e juridic imprimit en occitan Sègles XVI^e - XVIII^e*, Pau : Reclams.

¹⁰³ Voir : SALETTE, A. de (1583), *Op. cit.*, "Avertissement au lectoo" (4 p. au début de l'ouvrage).

¹⁰⁴ Voir : BRUN, A. (1923), *L'introduction de la langue française en Béarn et Roussillon*, Paris : Honoré Champion.

¹⁰⁵ Voir, à ce sujet, la délibération des États de Béarn du 06/03/1789 au sujet de la réponse à donner à la convocation aux États généraux de France, in : GROSCLAUDE, M. (1979), *Le Béarn : témoignages sur mille ans d'histoire. 70 textes historiques des origines à 1789 pour servir à l'histoire du Béarn et de sa langue*, Orthes : Per Noste, pp. 84-89.



l'Université de Bordeaux¹⁰⁶, et publiée en 1906¹⁰⁷. Représentant un progrès après les errances de la période précédente, cette graphie, censée s'appliquer au Béarn d'abord et à une aire limitrophe, associe une partie des graphèmes anciens issus de la première période à d'autres, issus du français, en souscrivant aux arguments conjugués d'une tradition locale et d'un accès facilité par la connaissance de l'orthographe de la langue française, répandue grâce à la généralisation de l'enseignement monolingue. Cette graphie, dite «Gaston Fébus», «fébusienne» ou «moderne», est encore utilisée de façon minoritaire en Béarn.

▲ Au cours de la quatrième période, au XX^{ème} siècle, **l'orthographe occitane dite «classique» ou «occitane», refondée sur les bases des usages médiévaux, dont la grande majorité des graphèmes avaient été remplacés par ceux du français au fil des derniers siècles, a été diffusée à partir notamment des années 1930, puis de façon plus ample après 1950.** Elle est de nos jours très majoritairement utilisée en littérature et dans l'enseignement scolaire à l'échelle occitane¹⁰⁸. Les organismes publics ou parapublics, les collectivités territoriales qui développent des activités d'aménagement linguistique favorables à l'occitan sous ses diverses variantes y recourent aussi très majoritairement en domaine gascon et béarnais.

L'Assemblée départementale a ainsi, dans sa délibération en date du 17/12/2009, «décidé d'employer la graphie classique dans tous les actes du département des Pyrénées-Atlantiques en cohérence avec la façon dont l'Éducation nationale enseigne l'écriture du béarnais/gascon/occitan dans tous les établissements scolaires et périscolaires». Cette décision d'officialiser ladite graphie classique pour ses usages propres en tant qu'institution publique, sans prétendre interférer sur d'autres types d'usage à l'intérieur du Département, fit l'objet d'une requête en annulation de la part de l'Institut béarnais et gascon auprès du Tribunal administratif de Pau qui

la rejeta. Un appel de cette décision fut finalement rejeté par la Cour administrative d'Appel de Bordeaux le 28/10/2013¹⁰⁹. Cette requête se fondait entre autres sur une distinction entre la langue occitane et le béarnais et le gascon au motif que l'emploi de l'orthographe classique pour noter ces deux dernières variétés les classeraient dans une autre langue qui serait l'occitane.

D'un côté, béarnais et gascon étaient là présentés comme des langues à part de l'occitan, en contradiction avec les travaux initiés par Vastin Lespy et menés ensuite par d'autres jusqu'à nos jours. D'un autre côté, cela est connu, l'orthographe classique est un système graphique. Il est un outil et son emploi peut certes valoir reconnaissance d'adhésion à une expression linguistique pour laquelle elle a été conçue, celle-ci étant l'occitan ou langue d'oc dans son ensemble. L'orthographe classique est dite également occitane en raison de sa vocation à être employée pour toutes les variétés de cette langue moyennant parfois des aménagements de détail comme cela a pu être le cas pour le dialecte gascon pris globalement, l'occitan du Val d'Aran¹¹⁰ ou, plus récemment, celui des vallées alpines d'Italie¹¹¹. Comme telle, elle ne peut noter une variante commune et standardisée coiffant la globalité du continuum linguistique occitan puisque celle-ci n'existe pas à ce jour quoique des tendances standardisatrices ont cours réellement de façon polycentrique, pour le provençal à partir de la variante littéraire des félibres provençaux du XIX^e siècle, pour le languedocien à partir des travaux de Louis Alibert (1884-1959), au niveau gascon avec une forte influence du béarnais littéraire. Quoi qu'il en soit, que cette variété normée et standardisée commune existe un jour ou pas, la graphie classique qui servirait à la noter sert et servira de fait à écrire aussi dans les différents dialectes ou parlers d'oc, variante béarnaise incluse. Elle a été conçue pour

106 Voir : SARPOULET, J.-M. (2005), *Les débuts des Reclams de Biarn e Gascogne, revue occitane en Gascogne (1897-1920)*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, pp. 246-250.

107 In : *Reclams de Biarn e Gascogne*, juin 1906, pp. 114-124.

108 Toutefois, dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice, elle est utilisée conjointement à la graphie dite félibréenne incluant sa variante niçarde, dont la conception est similaire à celle de la graphie dite moderne du béarnais.

109 Entre autres, dans le 4^{ème} considérant que si «(...) le département des Pyrénées-Atlantiques a décidé "d'employer la graphie classique dans tous les actes écrits" émanant de lui, il n'a ainsi entendu ni (...), ni imposer l'emploi de cette langue et de la forme écrite ainsi choisie à l'ensemble des collectivités publiques partenaires de cette politique publique [Iniciativa]».

110 Voir *Decret pel qual s'adopten les normes ortogràfiques de l'aranès* n° 57/1983 de 14/01/1983. *Diari oficial de la Generalitat de Catalunya*, n° 312, pp. 617-620.

111 Voir : *Comission internacionala per la normalizacion lingüística de l'occitan alpin* (2008). *Nòrmas ortogràficas, chausias morfològicas e vocabulari de l'occitan alpin oriental*, Coni : Espaci occitan.



cela, ses attendus étymologiques, phonologiques et historiques communs se sont à cet endroit avérés suffisamment diasystémiques pour être efficacement appliqués aux diverses variétés géographiques d'oc, gasconnes incluses¹¹². Si l'on prend le seul cas de ce que l'on entend par béarnais (cf. *supra*), la notation étymologique <-a>, par la graphie classique, de la finale féminine, notée <-e> dans la graphie fébusienne de 1900, en accord avec des usages majoritaires depuis le Moyen Âge, est cependant plus englobante et joue sa fonction phonologique car la prononciation [o] est aussi très répandue en Béarn, et [a] s'est au moins maintenu à l'est, autour de Nay. Elle trouve, en outre, une légitimité en Béarn et Adour dans une utilisation marginale mais réelle au Moyen Âge, d'ailleurs renforcée à la fin de cette période. Elle a également été préconisée et utilisée par Arnaud de Salette au XVI^{ème} siècle. Légitimée par le prestige d'usages littéraires et administratifs anciens, cette graphie joue enfin son rôle orthographique en ayant la capacité d'assumer à cette échelle locale du département et à celle de l'ensemble d'oc son rôle référentiel d'écriture commune, instrumental entre autres pour l'enseignement et en vue d'un développement de son usage social et public. Par rapport à cela, la graphie dite moderne, perçue comme un progrès en 1900, censée être plus phonétique et facile à l'usage, comporte un surcroît de signes diacritiques compensant en particulier une orientation non étymologique. Elle est peu utilisée de nos jours. L'Institut béarnais et gascon la préconise cependant, en défend la légitimité et s'emploie à la rendre productive.

Du nom de la langue

On vient de voir que l'identification des variétés linguistiques d'oc dans le département des Pyrénées-Atlantiques suscitait un débat essentiellement autour de l'identité même du béarnais, variété non géolinguistique, et que nous qualifierons, dans le fil de ce qu'en écrit V. Lespy (cf. *supra*), de sociolinguistique, à cause de son histoire et d'une légitimité propre découlant d'usages littéraires et officiels jusqu'à

l'époque moderne. En effet, les usages de type juridique en général au Moyen Âge ont été de règle sur la majorité du domaine occitan, et de façon très importante dans l'aire du Duché d'Aquitaine et du Languedoc, alors qu'à l'époque moderne, le Béarn est apparu à cet égard comme l'exception. Il en a conservé du prestige et cela a contribué au fait que des linguistes et écrivains de l'époque contemporaine se soient attachés à le restaurer à travers une variété commune à cette échelle et à usage littéraire. La codification de cette variété s'est poursuivie à travers sa participation au mouvement de renaissance linguistique et culturelle d'oc depuis notamment la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Il n'en demeure pas moins que c'est par rapport au reste du domaine d'oc, dont ce que l'on nomme «béarnais» apparaît comme une des expressions les plus productives, que celle-ci se définit en tant que variante sociolinguistique auto-standardisée participant de l'aire dialectale du gascon.

De là, la question de la nomination de la langue à partir de celle qui est actuellement utilisée par le département des Pyrénées-Atlantiques, soit béarnais/gascon/occitan, censée être consensuelle au départ mais faisant finalement l'objet d'une insatisfaction majoritairement entendue lors des entretiens menés dans le cadre de l'évaluation d'*Iniciativa I*, la proposition d'une nouvelle nomination que le Département pourrait utiliser sera faite après avoir tenu compte des deux éclairages qui suivent, l'un extérieur, l'autre intérieur.

« Pour avoir lu le texte [le schéma Iniciativa] et avoir travaillé dessus, je trouve qu'il y a une confusion dès le départ dans la manière d'appeler la langue et cette confusion, elle ne permet pas de trancher un débat qui devrait être tranché. Du coup, cela reste en suspend et cela engendre des confusions permanentes, des situations de malaise, etc. Pour l'avenir il faut que la personne qui vote ce texte décide d'une manière d'appeler la langue. Il n'y a pas de honte à l'appeler occitan même si ici on dit que c'est du béarnais, parce que le béarnais est le nom que l'on donne à la langue en Béarn mais c'est du gascon et le gascon est occitan(...) Il faut essayer de sortir de cet affect et d'une certaine fierté mal placée pour écarter cela qui fait encore beaucoup de mal aujourd'hui ».

Entretien avec Rémy Berdou, Los Arrosecs - 27 octobre 2017

¹¹² Voir : ALIBERT, L., BEC, P., BOUZET, J., SÉGUY, J. (1952), *L'application de la réforme linguistique occitane au gascon*, Toulouse : Institut d'études occitanes.



► Le premier éclairage provient du Val d'Aran. L'occitan y est devenu langue co-officielle, à côté de l'espagnol et du catalan, à l'issue de deux phases. Après avoir été reconnu comme langue propre du Val d'Aran, sous la dénomination d'« aranais » par l'article 28.1 de la *Loi de normalisation linguistique* 7/1983 du parlement de Catalogne du 18/04/1983¹¹³, dans une première phase, en 1990, l'article 2.1 de la *Loi « du Val d'Aran »* n° 16/1990 du 13/07/1990, votée par le Parlement de Catalogne précise que : « L'aranais, variété de la langue occitane et propre au Val d'Aran, est officielle dans le Val d'Aran. Le catalan et le castillan le sont aussi, en accord avec l'article 3 du *Statut d'autonomie de la Catalogne* »¹¹⁴.

► La deuxième phase a confirmé cette coofficialisation en l'intégrant au Statut consolidé d'autonomie de la Catalogne de 2006-2010 et, en conséquence, au bloc de constitutionnalité de l'État espagnol. L'article 6.5 du nouveau Statut adopte la formulation suivante : « La langue occitane, dénommée aranais dans le Val d'Aran, est la langue propre de ce territoire et est officielle en Catalogne, en accord avec les dispositions du Statut et des lois de normalisation linguistiques »¹¹⁵. Enfin, les diverses dispositions édictées depuis le début des années 1980 au sujet de l'occitan dans le Val d'Aran ont été consignées et complétées dans la *Loi* n° 35/2010, du 01/10/2010, « *Sur l'occitan, aranais dans le Val d'Aran* ». Les dénominations « occitan » et « aranais » y sont utilisées en nombre à peu près égal ; « occitan » y est employé seul ou associé à la catégorie « langue », d'où « langue occitane » (*llengua occitana/llenga occitana*), et « aranais » y est employé seul ou associé à la catégorie « variété », d'où « variété aranais » (*varietat aranesa*). Cela est au demeurant conforme à une conception qui s'est exprimée selon cette orientation depuis le *Décret d'adoption des normes orthographiques de l'aranais* n° 57/1983 du Gouvernement de la Généralité de Catalogne, en date du 14/01/1983, avant donc la *Loi de normalisation linguistique en Catalogne* (cf. *supra*), qui avait indiqué dans son préambule, au sujet de l'aranais, « sa filiation à la branche

gasconne de la langue occitane »¹¹⁶. En conclusion de ce premier éclairage extérieur, nous observons que les appellations « occitan » et « aranais » font l'objet dans le Val d'Aran de représentations valorisantes, l'occitan étant la langue et l'aranais la variante locale. Dans la réalité, nous observons par ailleurs que, dans le Val d'Aran, « aranais » n'est point la seule dénomination employée, « occitan » l'est aussi, et les deux y sont en définitive utilisées de façon conjointe, alternative ou complémentaire.

► Quant au fait que le département des Pyrénées-Atlantiques envisage de s'inspirer de la formulation légale utilisée en Espagne pour l'occitan coofficiel dans le Val d'Aran et en Catalogne sous sa variété normalisée sur la base de l'ensemble des parlers gascons du Val d'Aran, on remarquera que, si l'appellation « béarnais » est en effet très répandue dans les limites du Béarn, celle de « gascon » est utilisée dans la zone aturienne du Département et, enfin, celle d'« occitan » y est également présente de façon diffuse dans ces deux parties. Une conception d'ensemble et inclusive, conforme à une tradition et à des représentations variables selon les époques que l'on retrouve à peu de choses près similaires dans les autres régions d'oc paraît nettement y dominer par rapport à celle d'une vision centrifuge et dissociative du domaine linguistique d'oc. Cette dernière, aussi légitime en elle-même qu'une autre, ne pourrait aussi aboutir à une consistance finale qu'à la condition de pouvoir s'adosser à une réalité sociale forte et productive. Le corse s'est ainsi individué en langue, sociolinguistiquement détachée en l'occurrence du continuum de l'italien alors qu'il en fait constitutivement partie d'un point de vue descriptif (parmi les variantes du toscan), mais langue de toute façon avec ce que cela suppose culturellement et politiquement. L'asturien a suivi une trajectoire semblable à partir des années 1980 par rapport au continuum coiffé par le castillan standard. Quoique, selon des configurations et dans des contextes différents de ceux auxquels le Département a affaire, le corse et l'asturien, pour en tenir ici à ces deux exemples, ont accédé à la catégorie « langue » sur la base de réalités sociales fortes, d'un consensus large et d'une productivité culturelle et littéraire notoire.

¹¹³ « L'aranais est la langue propre du Val d'Aran » (« *L'aranès és la llengua pròpia de la Vall d'Aran* »).

¹¹⁴ « *L'aranès, varietat de la llengua occitana i pròpia d'Aran, és oficial a la Vall d'Aran. També ho són el català i el castellà, d'acord amb l'article 3 de l'Estatut d'Autonomia de Catalunya* ».

¹¹⁵ « *La llengua occitana, denominada aranès a l'Aran, és la llengua pròpia d'aquest territori i és oficial a Catalunya, d'acord amb el que estableixen aquest Estatut i les lleis de normalització lingüística* ».

¹¹⁶ « (...) *filació de l'aranès dins la branca gascona de la família lingüística occitana* ».



Par rapport à ces dynamiques de langues dites par élaboration (*Ausbausprachen*) dans le jargon sociolinguistique, il sera important d'observer, au titre du deuxième éclairage annoncé, les résultats de **L'Enquête sur la présence, les pratiques et la perception de la langue béarnaise/gasconne/occitane sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques**¹¹⁷

que vient de faire réaliser le Conseil départemental. Parmi les résultats globaux, à la question portant sur le nom attribué spontanément à la langue régionale autre que le basque, 53 % de tous les enquêtés ont répondu « béarnais », le reste des réponses se répartissant entre « patois » (20 %), « occitan » (12 %) et « gascon » (6 %). Le chiffre de 53 % était également venu en tête pour la « zone béarnaise » dans l'enquête de 2008 du Conseil régional d'Aquitaine. Présence, pratiques et perceptions de la langue occitane¹¹⁸ mais ne s'appliquait qu'à la part des sondés qui parlaient ou comprenaient avec ne serait-ce que quelques notions. Pour revenir aux résultats de cette présente enquête de 2018, le désignant « occitan » est davantage employé par les moins de 45 ans (14 % contre 10 % par les autres) et par les catégories socio-professionnelles « aisées » (20 %). Le désignant « patois » est nettement plus utilisé par les plus de 45 ans (27 % contre 6 % par les moins de 30 ans). « Gascon » est un peu plus mentionné par les plus de 60 ans (8 % contre 5 % par les autres).

D'un point de vue démolinguistique, il résulterait de cela que « béarnais » se maintient bien, « occitan » est en progression, en accord avec des tendances observées dans le reste du domaine d'oc depuis une vingtaine d'années, tandis que « patois » et « gascon » ont tendance à régresser. Parallèlement à cela, parmi les résultats globaux de l'enquête de cette année 2018, à la question n°39 (« Acceptez-vous que pour la suite du questionnaire, on utilise cette dénomination [« occitan »] au lieu de « langue de référence » que vous parlez, comprenez ou connaissez de nom ? »), 73 % des enquêtés ayant déclaré connaître une des variétés d'oc sans la nommer « occitan » s'accordent pour intégrer l'utilisation de ce terme afin de désigner l'ensemble des parlers également nommés « béarnais », « gascon » et « patois »¹¹⁹. Or, cela va dans le sens de la perception

générale du lien entre occitan, béarnais et gascon que nous avons rencontrée dans les réponses à ce sujet au cours des entretiens que nous avons menés.

Cela peut simplement signifier que, explicitement ou implicitement, le sens englobant dont est porteuse la dénomination « occitan » est retenu par les trois quarts des personnes ayant déclaré peu ou prou connaître la langue en question qu'ils peuvent en même temps nommer au moyen d'un autre nom. Ce type de nomination double, voire triple n'est pas représentatif d'un cas unique. On le voit ailleurs pour l'occitan (observé par exemple en Médoc à la fin des années 1990¹²⁰) et on peut le lire dans les résultats des enquêtes sociolinguistiques réalisées en Aquitaine sur cette langue. On peut aussi le constater pour d'autres langues telles que, par exemple, le roumain (+ moldave) ou le carélien (+ variantes livvi, carélienne proprement dite, et lude).

« Ce que l'on accepte comme phénomène normal en français (autant d'interlocuteurs, autant d'accents), on ne l'accepte pas en langue régionale (...) d'où le risque de dérouter les non-locuteurs, voire de les décourager ... ».

CR Pastoral de Monenh, Delia Campioli, Présidente, 2005

Propositions pour renommer le béarnais/gascon/occitan et par rapport à la graphie

Au vu des différentes considérations qui précèdent quant au nom de la langue et à la graphie servant à la noter, les deux propositions suivantes sont présentées en vue d'usages de référence par le département des Pyrénées-Atlantiques :

► **Renommer le « béarnais/gascon/occitan » en se fondant sur la formule de référence « langue occitane ou occitan, également nommé béarnais ou gascon dans le département des Pyrénées-Atlantiques » ; ou plus brièvement : « occitan, également nommé béarnais ou gascon », utilisable en tant que telle, l'usage par le Département admettant, dans des situations appropriées, l'emploi conjoint ou seul de l'un ou de l'autre de ces trois termes. Le premier, occitan, nomme la langue dans sa**

¹¹⁷ Effectuée par l'Institut COHDA (Bordeaux, <http://www.cohda.fr>). Voir annexe 3 : Synthèse de l'enquête.

¹¹⁸ http://www.ostaubearnes.fr/_pdf/2008_resultats_enquete_sociolinguistique.pdf

¹¹⁹ 88% pour la tranche d'âge des 30-44 ans, 80% pour celle de 15-29 ans, et 60% pour celle de 60 ans et plus.

¹²⁰ Voir : VIAUT, A. (1998), *Écrire pour parler : Los Tradinaires. Présentation d'une expérience d'écriture en occitan en Médoc*, Bordeaux : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, pp. 30-38.



globalité, et les deux autres : 1. sa variante dialectale diatopique englobante (gascon), 2. son autre variante, littéraire et standardisée à l'échelle du Béarn (béarnais), à l'image de la variante aranaise.

► **Pour la graphie utilisée par le Conseil départemental : consolider la décision prise dans la délibération de l'Assemblée départementale n° 405 du 17/12/2009 et validée par la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 28/10/2013 :** « dans ce cadre [*Iniciativa*] il est décidé d'employer la graphie classique dans tous les actes du département des Pyrénées-Atlantiques en cohérence avec la façon dont l'Éducation nationale enseigne l'écriture du béarnais/gascon/occitan dans tous les établissements scolaires et parascolaires » (cf. *supra*). Le Conseil départemental tient ainsi compte des réalités sociolinguistiques et juridiques qui émergent en la matière dans ses propres écrits, en utilisant la graphie classique dans ses actes et les informations qu'il diffuse à travers ses organes

de communication institutionnelle et publique. Par ailleurs, il continue de recevoir et considérer tout écrit lui parvenant de l'extérieur noté en graphie classique comme dans une autre pourvu qu'elle soit cohérente et lisible tant sur les plans linguistique que matériel.

« Il y a des gens qui pensent parler la langue ou qui pensent la comprendre. Mais aucun n'arrive à lire la graphie « moderne » [celle de l'Ecole Gaston Febus] (...) On a besoin d'une graphie simplifiée que l'on peut tous lire car l'important c'est surtout de parler. Cette graphie « moderne », c'est la perception de groupes de pression ».

Entretien avec François Bayrou, Président du pôle métropolitain Pau-Béarn et Monique Sémavoine, Conseillère départementale déléguée, Vice-Présidente CA de Pau – 4 janvier 2018

LE NOM ET LA GRAPHIE DE LA LANGUE	
CADRE D'ACTIONS N°9 : RENOMMER LA LANGUE	
Action N°9.1 : Du nom de la langue	En se fondant sur la formule de référence « langue occitane ou occitan, également nommée béarnais ou gascon dans le département des Pyrénées-Atlantiques » ou, plus brièvement, « occitan, également nommé béarnais ou gascon », utilisable en tant que tel, « occitan » renvoyant à la langue dans sa globalité, « gascon » à sa variante dialectale englobante, « béarnais » à son autre variante, littéraire et standardisée à l'échelle du Béarn.
Action N°9.2 : Pour la graphie	Le Conseil départemental emploie la graphie classique dans tous les actes du département des Pyrénées-Atlantiques. Il tient compte des réalités sociolinguistiques et légales qui émergent en la matière dans ses propres écrits mais continue de recevoir et considérer tout document écrit lui parvenant de l'extérieur noté en graphie classique comme dans une autre pourvu qu'elle soit cohérente et lisible tant sur les plans linguistique que matériel.

Conclusion : une organisation et une gouvernance renouvelées

A l'origine d'*Iniciativa* réside le souhait du département des Pyrénées-Atlantiques de mettre en cohérence et en interaction toutes les parties prenantes linguistiques. La démarche promue dans la construction du Schéma s'est prolongée tant par des volontés de mutualisation que par une tentative de coopération publique entre État, Région, Département et Établissements Publics de Coopération Intercommunale¹²¹.

Pleinement intégrée au schéma – mentionnée en Axe 1 « **Engager une politique publique partenariale en faveur de la langue** », elle devait se décliner par la mesure 1.1 : « engager une politique linguistique partenariale par la mise en place d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique » à laquelle « étaient invités à participer l'État (Préfecture, Éducation nationale, Drac), le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et les structures intercommunales (communautés de communes d'agglomération (...)) en prenant éventuellement la compétence correspondante si cela est nécessaire » et dont les objectifs étaient énumérés.

« Déterminer conjointement les bases de la politique linguistique publique et partenariale et les traduire en orientations (...), mobiliser et mutualiser les moyens financiers nécessaires ; établir un partenariat permanent avec un Conseil assesseur de la langue (...) avec une fonction de concertation, d'émission d'avis et de propositions et l'objectif de développement en son sein d'une capacité d'expertise ; étudier et décider les modalités de sa participation aux démarches publiques en faveur de la langue occitane qui se développeront dans un cadre régional ou interrégional ou transfrontalier ».

Schéma d'aménagement linguistique « Iniciativa » et modalités de mise en place d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique de politique linguistique, Mesure 1.1. - 23 juin 2005

Pour une part, cette coopération publique a perduré jusqu'en 2011 avant que ne cesse les échanges réguliers avec la Région. Pour une autre part, **elle a promptement avorté**. Si les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont pris majoritairement une compétence linguistique optionnelle¹²² et nommés leurs représentants, le conseil assesseur de la langue qui devait traduire matériellement la poursuite du processus de coopération ne s'est réuni qu'une seule et unique fois. Soulignons une fois encore, l'ambition originelle du schéma – bien au rendez-vous d'une politique linguistique volontariste et mutuelle – et la complexité de sa traduction qui n'a pu s'absoudre d'une évaluation peu tangible, d'une volonté publique inconstante, d'une organisation interne politique comme administrative inaboutie au sein de la collectivité et donc d'une inscription fluctuante dans l'agenda politique départemental.

¹²¹ Voir infra 51

¹²² Voir infra 16



Une organisation institutionnelle renforcée

L'assemblage qui favorise l'agrégation de toutes les parties prenantes et la prise de décision politique ne peut résider qu'au sein du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Cette notion de « chef de file » n'est cependant pas à prendre au pied de la lettre ou de manière rigide mais en équivalence et en bienveillance. Il conviendrait ainsi de ne pas lui donner une dimension trop hiérarchique qui pourrait déresponsabiliser – voire isoler – élu.e.s et technicien.ne.s. Dans l'idéal, il s'agirait de pouvoir confier à cette organisation départementale une « portée plus opérationnelle que décisionnelle »¹²³.

C'est pourquoi nous préconisons le **modèle d'une délégation linguistique départementale transverse**. Composée d'un.e élu.e rattachée à la Présidence et/ou à une Vice-Présidence à forte légitimité, cette délégation pourrait se décliner en administration de mission composée a minima d'un **poste de technicien**. **ne** à temps complet identifié au sein de l'organigramme administratif. Si ce poste peut demeurer verticalement attaché à la culture, il doit être identifiable par les partenaires institutionnels extérieurs et proposer **une animation transverse** tant de correspondants départementaux dans chaque service de la collectivité que territoriaux au sein des EPCI et/ou de la collectivité départementale.

Cette constitution d'un réseau, dans et en dehors de la collectivité, établit ainsi une solidarité et une responsabilité partagée dans la mise en œuvre du programme linguistique d'actions. Il rassemble des élu.e.s et technicien.ne.s différent.e.s mais tous.les investi.e.s dans la déclinaison d'une politique publique. Certes, il ne s'agit pas là de croire en la toute-puissance de réseaux existants et/ou à constituer. Avec des principes de partages plus coopératifs, respectueux de la diversité et de la naturelle reconnaissance des missions de chacun, par le seul fait d'être et faire ensemble facilité par une animation d'une délégation reconnue, ce réseau peut contribuer à combattre l'isolement par la mise en œuvre de savoirs et d'agir partagés.

¹²³ PERAUD A., POUTHIER F. (2015), « Vers de nouvelles coopérations territoriales », in *Regards sur les Contrats Locaux d'Education Artistique et culturelle*, Bordeaux : Ubic.

Cette approche permet ainsi de dépasser les cloisonnements pour assembler et rassembler des acteurs dans une logique tout autant intersectorielle qu'interterritoriale. Mettre en partage savoirs et actions, c'est mutualiser, non dans le sens d'une rationalité économique parfois d'ailleurs irrationnelle quand le domaine public la revendique, mais conçue pour rassembler des moyens intellectuels, organisationnels et financiers aujourd'hui disséminés¹²⁴.

Une gouvernance affirmée

Le mot de gouvernance présente – preuve de l'intérêt de ce concept – une grande variété de définitions. Nous insisterons sur leur point commun : la coopération des acteurs politiques, notamment ceux de la sphère publique (Département, EPCI, organismes parapublics) avec ceux de la sphère privée, ici associative. En effet, dans le domaine linguistique comme dans celui de la culture, si l'on doit privilégier la coopération des acteurs de la sphère publique, comme l'a d'ailleurs souhaité le législateur¹²⁵, il s'avère également nécessaire d'y associer les acteurs associatifs qui œuvrent de manière responsable à la déclinaison de l'action publique.

L'enjeu est alors de savoir si une gouvernance linguistique - susceptible de transcender la décentralisation qui repose sur une cogestion publique certes revendiquée mais peu développée - **est possible**.

Nombre de collectivités publiques et nombre d'acteurs et d'opérateurs s'interrogent sur la nécessité de mieux articuler leurs registres d'action, leurs ressources pour aboutir à la construction d'une communauté fondée sur le partage, la transversalité, la territorialité.

- D'abord, parce qu'à la centralité normative des instances publiques a succédé une structuration croissante du local, voire sa « différenciation » ;

- ensuite, car les politiques sectorielles sont combattues par des politiques plus transversales qui visent à un développement global des territoires ;

¹²⁴ LALANNE V., POUTHIER F. (2017), *Les États Généraux de la Culture de la Région Centre-Val de Loire, rapport de synthèse*, Bordeaux : Ubic.

¹²⁵ Le culture est « une compétence partagée (...) exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État (...) », comme « les compétences, en matière (...) de promotion des langues régionales et d'éducation populaire ». Article 103 de la loi du 7 août 2018 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).



- enfin, comme le souligne Guy Saez, parce qu'aux « lignes hiérarchiques de pilotage et de mise en œuvre de l'action publique fondée sur le paradigme centre-périphérie se substitue une stratégie de territorialisation de l'action (...) publique, impliquant des acteurs variés autour d'un projet commun »¹²⁶.

Cette gouvernance linguistique représenterait une innovation, qui ne mettrait pas en péril la lisibilité, l'autonomie ou les compétences de chaque partie-prenante, tout en garantissant une forte interdépendance et un haut niveau d'échanges et de mutualisation de ressources (financières, de valeurs et de normes intellectuelles et d'actions partagées). Elle pourrait se formaliser par :

► **Un comité de pilotage à parité publique et associative** pour partager, évaluer et amender la feuille de route. Ce partenariat instituant s'établit sous un principe dialogique, les postures différentes ou contraires ne s'opposant pas mais se complétant sur la base du « besoin l'un de l'autre ». Établi sur un principe collaboratif et récursif – toute structure est simultanément produit et productrice –, ce comité de pilotage conçoit les finalités et les contractualise. Il envisage les mutualisations financières et éventuellement humaines, consigne les bilans, et influence, réinterroge, modifie les inter relations et la relation entre chaque partie prenante. C'est également au sein de ce comité de pilotage que les modalités d'évaluation sont précisées, pour être éventuellement confiées à un organisme tiers et engager les évolutions nécessaires « au fil de l'eau ». Il peut aussi être en capacité d'assurer la capitalisation et la communication du programme linguistique et de ses actions.

► **Un conseil scientifique et prospective consultatif** (CSP) composé de membres associatifs, scientifiques, experts et chercheurs reconnus. Son rôle serait de formuler des propositions et d'éclairer les décisions à prendre, à la demande et au sein du comité de pilotage, par une expertise technique et scientifique. Il est également en mesure de proposer des programmes de recherche, d'estimer la nécessité de disposer d'éléments nouveaux -focus territoriaux sociolinguistiques pour

exemple- et participe à l'acquisition, la capitalisation et la diffusion de connaissances. Il peut s'auto saisir – comme un conseil économique et social – de problématiques et est associé à l'évaluation des actions.

► **Un adossement scientifique et universitaire** sous forme d'Open Lab soit un groupement temporaire constitutif d'une communauté mutuelle et collaborative de Recherche et Développement, dénué en propre de personnalité morale, et qui participe de l'accompagnement du programme d'action linguistique sous forme d'Accompagnement à Maîtrise d'Usages. Cette communauté peut fournir veille et ressources et accompagne les acteurs publics comme associatifs dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, sous forme de sciences participatives, soit « la production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée, insistant davantage sur la coopération entre recherche et société à toutes les étapes de la production de connaissances »¹²⁷.

Articulant ces trois niveaux, la gouvernance du Programme d'Actions Linguistiques dessine **un « partenariat en archipel »**¹²⁸.

Il repose sur un régime de co-propriété linguistique reconnu de tous et des espaces de ressources et d'échanges garantis par un arbitre, ici le département des Pyrénées-Atlantiques. Il doit proposer, d'une part, des solutions inédites susceptibles de négocier et faire évoluer les actions publiques comme associatives de chacun, et d'autre part, une démarche sociocognitive qui permet de porter à connaissance et de produire de l'échange d'information entre parties prenantes en toute transparence car impliquées dans la décision, la construction et l'évaluation du programme linguistique.

Ce système démocratique de gestion demande un pacte fondateur – le programme linguistique –, une déclinaison co-responsable et une participation solidaire à sa mise en œuvre, ce que l'on pourrait nommer un **« intérêt général partagé »**. L'architecture peut paraître

¹²⁶ SAEZ G. (2004), « Gouvernance culturelle territoriale, les acteurs », in SAEZ G., *Institutions et vie culturelles*, Paris : La Documentation française.

¹²⁷ PORTE E. (2017), « Avant-propos », *Les Cahiers de l'Action* n°48.

¹²⁸ Ce que Edgar Morin qualifie de démarche hologrammatique, « le tout étant dans la partie qui est dans le tout ». MORIN E. (1990), *Introduction à la pensée complexe*, Paris : éditions du Seuil.



complexe mais participe à une appropriation concrète tout en conservant des rôles et des places bien définies. Elle génère des flux qui déplacent constamment les relations de pouvoir. La gestion des conflits devient alors une gestion des problèmes de la communauté, une persuasion plus qu'un rapport de forces, un pouvoir, dans le dialogue et l'acceptation du dissensus –la palabre dirait certains¹²⁹-, et non dans la force et la contrainte.

UNE ORGANISATION ET UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE

CADRE D'ACTIONS N°10 : UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE D'UNE AUTRE GOUVERNANCE

Action N°10.1 : Une délégation politico-administrative transverse et une animation de réseaux inter-territoriaux et inter-sectoriels

Action N°10.2 : un comité de pilotage à partité publique et associative

Action N°10.3 : un conseil scientifique et prospective consultatif

Action N°10.6 : Un adossement universitaire

En guise de conclusion : donner du relief

Pour conférer une nouvelle dimension et un nouveau souffle au programme linguistique *Iniciativa*, **il s'agit donc avant tout de sortir d'oppositions binaires**. Car la défense et l'appropriation d'une langue ne peut se limiter à une représentation en deux dimensions.

Il convient de générer de nouvelles ramifications, à l'image de ces tiges souterraines nommées rhizomes chez certaines plantes vivaces qui sont remplies de nourriture et de réserve alimentaire. De manière invisible car enfouies dans le sol, les rhizomes permettent la démultiplication et la prolifération de la plante ainsi que l'aération et l'engraissement des sols.

Cette métaphore peut illustrer les nécessaires inter connexions entre acteurs publics et associatifs, entre catégories de l'intervention publique et entre territoires.

Aux nœuds de ces nouvelles relations se constituent des synapses, cette zone de contact - parfois de frottement - qui s'établit entre deux neurones et qui génère courants et impulsions.

A une vision en deux dimensions succéderait alors **une représentation en 3D d'un aménagement et d'une valorisation de la langue**, qui au-delà de la prise de hauteur qu'elle nécessite, de la longue durée qu'elle implique, donnerait toute sa profondeur à l'action départementale.

¹²⁹ LUCAS J.M. (2012), *Culture et développement durable, il est temps d'organiser la palabre*, Paris : Irma.



Récapitulatif des propositions :

5 enjeux - 10 objectifs - 30 propositions

1 - Enjeu : proposer des apprentissages cohérents et complémentaires

► CAP 1 : La langue comme facteur de réussite éducative

Action 1.1 : Communiquer sur l'enseignement bilingue comme facteur de réussite éducative

Action 1.2 : Renforcer et construire un continuum éducatif dans le temps et dans l'espace

Action 1.3 : Soutenir la démarche de l'enseignement bilingue auprès des directions d'établissement

Action 1.4 : Relancer l'enseignement renforcé en itinérance pour élargir le public touché

Action 1.5 : Mutualiser les efforts entre l'enseignement public et associatif (Calandretas)

► CAP 2 : Faire communauté

Action 2.1 : Créer une communauté d'enseignants pour partager et insuffler une dynamique

Action 2.2 : Capitaliser et valoriser les ressources en inter-départementale et dans tout le monde occitan

Action 2.3 : Valoriser les métiers pour un meilleur recrutement et une meilleure dynamique pédagogique

► CAP 3 : La langue « chose publique », affaire de toutes et de tous

Action 3.1 : S'éduquer et se former tout au long de sa vie

Action 3.2 : Infuser la langue dans tous les domaines de la société

2 - Enjeu : mutualiser et valoriser les ressources

► CAP 4 : Aider à la structuration associative

Action 4.1 : Renforcer le bénévolat associatif et former les représentants et adhérents à la vie associative

Action 4.2 : Mettre en réseau les associations locales à l'échelle des nouveaux territoires d'EPCI en distinguant et regroupant les aides financières

Action 4.3 : Renforcer les structures fédératives départementales pour leur conférer un rôle de pôles ressources

► CAP 5 : Mettre en valeur dans et en dehors du territoire départemental

Action 5.1 : Signer des conventions pluriannuelles et pluripartites pour identifier des ressources associatives à diffusion extra départementale

Action 5.2 : Identifier et renforcer les événements culturels en intersection avec le tourisme participant au rayonnement de la langue

Action 5.3 : Favoriser une signalisation routière et autoroutière

► CAP 6 : Investir dans les nouveaux médias et le numérique

Action 6.1 : Créer une unité de production autonome avec studios pour produire et diffuser dans et hors Béarn

Action 6.2 : Alimenter de nouveaux contenus numériques et s'investir dans les réseaux sociaux



3 – Enjeu : une territorialisation de la politique linguistique

▶ CAP 7 : Contractualiser avec les EPCI pour co-construire

Action 7.1 : Intégrer la langue dans la co-production territoriale

Action 7.2 : Développer une ingénierie territoriale au service de la langue

Action 7.3 : Reconnaître communément les acteurs structurants des territoires et mutualiser les moyens apportés aux associations

▶ CAP 8 : Contractualiser avec l'OPLO et des Départements

Action 8.1 : Etablir une entente interdépartementale et/ou inter associative pour mutualiser des ressources

Action 8.2 : Compléter les aides départementales apportées avec des procédures régionales de droit commun

Action 8.3 : Définir avec l'OPLO des zones de coopération mutuelles

4 – Enjeu : le nom et la graphie de la langue

▶ CAP 9 : Nommer la langue

Action 9.1 : Du nom de la langue

Action 9.2 : Pour la graphie

5 – Enjeu : une organisation et une gouvernance renouvelée

▶ CAP 10 : Une organisation institutionnelle au service d'une autre gouvernance

Action 10.1 : Une délégation politico-administrative transverse et une animation de réseaux intersectoriels et interterritoriaux

Action 10.2 : Un comité de pilotage à parité publique et associative

Action 10.3 : Un conseil scientifique et prospective consultatif

Action 10.4 : Un adossement universitaire



5 ENJEUX	10 OBJECTIFS	30 ACTIONS
PROPOSER DES APPRENTISSAGES COHERENTS ET COMPLEMENTAIRES	La langue comme facteur de réussite éducative	Communiquer sur l'enseignement bilingue comme facteur de réussite éducative
		Renforcer et construire un continuum éducatif dans le temps et dans l'espace
		Soutenir la démarche de l'enseignement bilingue auprès des directions d'établissements
		Relancer l'enseignement renforcé en itinérance pour élargir le public touché
		Mutualiser les efforts entre l'enseignement public et associatif
	Faire communauté	Créer une communauté d'enseignants pour partager et insuffler une dynamique
		Capitaliser et valoriser les ressources en inter départementale
		Valoriser les métiers pour un meilleur recrutement et dynamique pédagogique
	La langue, "chose publique", affaire de toutes et de tous	S'éduquer et se former tout au long de la vie
		Infuser la langue dans tous les domaines de la société
MUTUALISER ET VALORISER LES RESSOURCES	Aider la structuration associative	Renforcer le bénévolat associatif et former les représentants et adhérents à la vie associative
		Mettre en réseau les associations locales à l'échelle des nouveaux territoires d'EPCI en distinguant et regroupant les aides financières
		Renforcer les structures fédératives départementales pour leur conférer un rôle de pôles ressources
	Mettre en valeur dans et en dehors du territoire départemental	Signer des conventions pluriannuelles et multipartites pour identifier des ressources associatives à diffusion extra départementale
		Identifier et renforcer les événements culturels en intersection avec le tourisme participant au rayonnement de la langue
		Favoriser une signalisation routière et autoroutière
	Investir dans les nouveaux médias et le numérique	Créer une unité de production autonome avec studios pour produire et diffuser dans et hors Béarn
		Alimenter de nouveaux contenus numériques et s'investir dans les réseaux sociaux
UNE TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	Contractualiser avec les EPCI pour co-construire	Intégrer la langue dans la co-production territoriale
		Développer une ingénierie territoriale au service de la langue
		Reconnaître communément les acteurs structurants des territoires et mutualiser les moyens apportés aux associations
	Contractualiser avec l'OPLD et des Départements	Etablir une entente interdépartementale et/ou inter associative pour mutualiser des ressources
		Compléter les aides départementales apportées avec des procédures régionales de droit commun
		Définir avec l'OPLD des zones de coopération mutuelles
LE NOM ET LA GRAPHIE DE LA LANGUE	Nommer la langue	Du nom de la langue
		Pour la graphie
UNE ORGANISATION ET UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE	Une organisation institutionnelle au service d'une autre gouvernance	Une délégation politico-administrative transverse et une animation de réseaux inter sectoriels et inter territoriaux
		Un comité de pilotage à parité publique et associative
		Un conseil scientifique et prospective consultatif
		Un adossement universitaire



Annexe 1

Comité de pilotage

Monique SEMAVOINE, Conseillère départementale déléguée
Jean-Jacques CASTERET, InOC
François CASABONNE, Cabinet du Président
Hervé COUTURE, CANOPE-CAP'OC
Olivier GIRY, Chef de mission patrimoine
Olivier GROSCLAUDE, Directeur de la Culture (jusqu'en juin 2017)
Agus HERNAN, représentant médias
Aurélie HIVET, Chef de service culture (depuis octobre 2017)
Jean-Claude IRIART, Cellule d'évaluation des politiques publiques
Sérgi JAVALOYES, Reclams
Colette LAPLECHERE, Chargée de mission politique linguistique et culture occitanes
Olivier VISSIERES, Directeur de la Culture (depuis juillet 2017)

Personnes rencontrées et auditionnées

Bernard ABADIE, Ostau Bearnés
Beñat ARRABIDE, 6^{ème} Vice-Président CA Pays Basque
Alain BAILLINOU, IBG
Pierre BARRIERE, DSDEN Pyrénées-Atlantiques
Daniel BARNEIX, Calandreta
Matéo BAUDOUIN, Collectif Ça'ï
Lydie BAYLOCQ, Pastorale d'Ossau
Marie-Pierre BAYLOCQ, Pastorale d'Ossau
François BAYROU, Président du Pôle Métropolitain Pau-Béarn
Jérémy BAZET, Medoc (Association des étudiants Université de Pau)

Rémy BERDOU, Los Arrosecs
Katy BERNARD, INOC
Fabrice BERNISSAN, Radio País
Pierre BIDAU, Vice-Président de l'IBG
Philippe BIU, CREO Bearn-Aquitaine
Marie-Noël BORDENAVE, Pas Sage Ensemble
Brigitte BOUNCER, Vistedit
Jean-Brice BRANA, CFPOC et InOC
Max BRISSON, sénateur et conseiller départemental
Lionel BUANIC, OC télé
David CABANE, Radio Oloron
Délia CIAMPOLI, Pastorale de Monein
François CASABONNE, Cabinet du Président
Jean-Jacques CASTERET, InOC
Nathalie CAZENAVE, Calandreta
Charline CLAVEAU-ABADIE, Présidente de l'OPLO
Geneviève CLEMENT-LAULHERE, La Novem
Ange CORTI, Festival de la Chanson Béarnaise
Louis COSTEDOAT, Conseiller communautaire délégué à l'occitan CDC Lacq-Orthez
Hervé COUTURE, CANOPE-CAP'OC
Michel DANTIN, Radio País
Benoît DASEAS, Lo Congrès
Fernand DAUGUE, Les Comelodians
Véronique DORDEINS, Enseignante
Michel DUFAU, Chancaires de Saint-Pé
Bernard DUPONT, Conseiller départemental
Jean EYGUN, Camins / Letras d'Oc
Clément FAUROUX, OCBI
Didier FOIS, Accents du Sud
Carine FREYSSINET, Archives départementales
Adeline GONZALES, D'oc Si Gausas
Ludovic GILLET, Contam
Olivier GIRY, Responsable du CEP d'Irissary
Jean-Jacques HABARES, Menestrèrs Gascons
Agus HERNAN, représentant médias
Aurélie HIVET, Cheffe de mission culture
Pauline IMMERY, Enseignante



Jean-Claude IRIART, Cellule d'évaluation des politiques publiques, Conseil départemental
Sérgi JAVALOYES, Reclams
Vincent JAVALOYES, Carnaval Béarnais
Baptiste JOUANILLOU, Carnaval de Josbaig
Frédéric LAFABRIE, Carnaval Béarnais
Claudia LABANDES, Per Noste
Robert LABORDE, Transmetem
Isabelle LAFFAILLE, Bibliothèque départementale
Chloé LAFEUILLE-HIRON, Bibliothèque départementale
Jean-Luc LANDI, CREO Bearn-Aquitaine
Jean-Jacques LASSERRE, Président du département
Jacques LAULHE, Cultura de noste
Elisabeth LAVIE, Carnaval de la Vath Viella
Julie LE MARCH'ADOUR, Accents du Sud
Domenja LEKUONA, Lo Nau
Jacques LOUSTAUNAU, Radio Oloron
Clément MASSEILLOU, Enseignant
Bastien MIQUEU, Formateur chant traditionnel
Nathalie MENVIELLE, Transmetem
Camille MOUTON, Radio Oloron
Jean-Luc NANCY, CREO
Rémy NAUDE, Conseiller communautaire CDC Ousse
Jérémie OBISPO, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Jacques PEDEHONTAA, Élu délégué à la Culture, Conseil départemental
Noémie PLAISANT, Calandreta
Bernard POUBLAN, Maire et Conseiller communautaire CDC Ousse
Jean-Michel POULOT, La Voix du Béarn
Jacky POUSTIS, Menestrèrs Gascons
Patrick POUZET, Collectif Ça'ï
Yannick POEY-MOUNOU, Medoc (Association des étudiants Université de Pau)
Maurice ROMIEU, Reclams
Marie-Lys SAINT-LOUBOUÉ, Enseignante
Léon SAYOUS, IBG
Jean-Marie SARPOULET, IPR
Monique SEMAVOINE, Maire et Conseillère départementale déléguée
Myriam SOULA, Education et enseignements artistiques, Conseil départemental
Lauriane TRESSEIRE, Fimoc
Maurice TRIEP-CAPDEVILLE, Président de l'IBG
Stéphane VALENTIN, OC télé
Catherine VIGNEAUX, Carnaval de la Vath Viella
Marie-Hélène VILLACAMPA, CFPOC

Annexe 2

L'équipe universitaire UBIC pour le schéma « Iniciativa »

Alain VIAUT

Directeur de recherche CNRS - UMR 5478 IKER (CNRS - Université Bordeaux Montaigne - UPPA)

Alain Viaut est membre de l'École doctorale « Montaigne Humanités » de l'Université Bordeaux Montaigne depuis 2005. Rattaché à la section n° 34 du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) des Sciences du langage, il a en charge des cours à l'Université Bordeaux Montaigne, en Sciences du langage (sociolinguistique, de 1995 à 2014), en Études basques (depuis 2012), et en occitan (linguistique, de 1987 à 2009). En 2003, il a obtenu une Habilitation à diriger des recherches (HDR) soutenue à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail sur le sujet Émergence et frontières linguistiques.

Ses domaines de recherche sont principalement les notions transversales en macro-sociolinguistique appliquées en particulier aux situations de contacts de langues ; études sur des notions descriptives et opératoires en relation avec des situations linguistiques minoritaires en Europe au sens large (standardisation, normalisation linguistique, prestige, loyauté, besoin linguistique, déclinaison de l'espace linguistique, catégorisation...) ; études de cas et de configurations d'aménagement linguistique ; travaux de dialectologie (occitan).

Il dirige et publie régulièrement ouvrages, dossiers et articles. Parmi les derniers parus :

- ▶ (2014) Busquets, J., Platon, S. et Viaut, A. dirs, Identifier et catégoriser les langues minoritaires en Europe occidentale. Bordeaux : MSHA.
- ▶ (2010) Viaut, A. et Pailhé, J. dirs.. Langue et Espace,

Bordeaux : MSHA.

- ▶ (2007) Viaut, A. dir.. Variable territoriale et promotion des langues minoritaires. Bordeaux.
- ▶ (2007). « L'occitan, sa diversité et son enseignement ». Revue de l'Université de Moncton, n° Hors Série Actes du 29e colloque annuel de l'ALPA - APLA 2005. Moncton : Revue de l'Université.
- ▶ (2006). Coordination et introduction du dossier La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la territorialité linguistique. Lenguas revue de sociolinguistique, n° 59.

Antoine PASCAUD

Docteur en Sciences du Langage. UMR 5478 IKER (CNRS - Université Bordeaux Montaigne - UPPA)

Antoine Pascaud a soutenu sa thèse en 2014 : « Langues d'immigration et rapport au territoire. Le cas des communautés migrantes de l'agglomération de Bordeaux ». Chargé de cours à l'Université Bordeaux Montaigne (Licence et Master Science du Langage, Français Langue étrangère et Études Japonaises), il poursuit ses recherches notamment comme ingénieur de recherche sur le programme « Typologie des langues minoritaires historiques en Europe » (Région Aquitaine / Université Bordeaux Montaigne / UMR 5478 CNRS).

Il a été coordinateur en 2015, avec Alain Viaut, de la journée d'étude internationale « Contours et usages de la notion de langue régionale en Europe » organisé à Bordeaux (Pessac) et publie régulièrement :

- ▶ (2017). [Langues minoritaires, langues minorées, langues minorisées ou langues en situation minoritaire ? Essais de définitions et de mises en situation], in Bulletin of the Peoples' Friendship University of Russia. Series "Theory of Language. Semiotics. Semantics", n°2017/4.
- ▶ (2017). « Pour une définition de la notion de « langue



régionale» », in Lengas, revue de sociolinguistique, n°82, <http://journals.openedition.org/lengas/> (en collaboration avec Alain Viaut).

▲ (2017). « Le lien entre langues issues de l'immigration et territoire d'origine : enquêtes auprès des communautés portugaise, espagnole et grecques de Bordeaux », in Berkaine M.S., Dahou C., Kis-Marck A. & Roche F. (dirs) : Construction/Déconstruction des identités linguistiques, Actes du Colloque jeunes chercheurs des 9 et 10 juin 2016 à Montpellier, Saint Denis : Connaissances et savoirs.

▲ (2016). « Catégoriser les langues en France et au Royaume-Uni : deux conceptions de la diversité linguistique ? », in Matthey M. et Millet A. (dirs) : Cahiers de linguistique, n°42/2 : Hétérogénéité et changement : Perspectives sociolinguistiques, Actes du 2^{ème} congrès du réseau francophone de sociolinguistique des 10 et 11 juin 2015, Grenoble (en collaboration avec Malika Pedley).

François POUTHIER

Professeur associé des Universités - UMR 5319 PASSAGES (CNRS-UBM)

Co-responsable du Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) de l'Université Bordeaux Montaigne, chargé de cours à Sciences-Po Bordeaux (Master « Management de Projets Culturels et Développement Territorial ») et à l'Université Bordeaux Montaigne (Licences pro « Coordination de projet social et culturel » et « Coemedia »), François Pouthier est chercheur associé au Laboratoire PASSAGES, qui regroupe des urbanistes, aménageurs, anthropologues, géographes et historiens.

Particulièrement investi dans l'action publique territoriale, il a publié notamment :

▲ (2016) Paysages d'estuaire(s), des artistes et des habitants co-producteurs de patrimoine et passeurs de territoires, in Voisin L., Patrimoines et Paysages, Presses Universitaires de Tours.

▲ (2016) Premières balises (avant mutations), Territorial éditions, Voiron.

▲ (2016), Passage à l'A.C.T.e, les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en Nouvelle Aquitaine, avec Miquieu C., Ubic.

▲ (2015), Repenser nos pratiques et actions culturelles publiques, Du droit à la culture aux droits culturels,

Paidea 4D.

▲ (2015), Une culture solidaire, des solidarités culturelles, favoriser l'autonomie, entreprendre autrement, développer durable, avec Giraud R., in Le nouveau cadre territorial de l'action sociale, Dunod.

(2014) Coopération publique et recomposition territoriale. De la nécessité de déplacer les bornes, Revue de l'Observatoire des Politiques Culturelles, pp 71-75.

▲ (2013). Pourquoi et comment renouveler l'action territoriale aujourd'hui ? in Pignot L., Quiles JP., Culture et Territoires, Librairie des Territoires, Sarrant.

▲ (2012). Portrait de l'artiste en passeur de territoire(s), in Vivre à la campagne, Ipamac, 2012.

▲ (2010). Les « ailes de saison » sont-elles désirables pour le territoire et l'animation culturelle ? in Greffier L. dir., Les Vacances et l'animation, L'Harmattan, 2011.

Il collabore régulièrement avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, La revue La Scène et l'INET-CNFPT à travers différentes formations, animations de séminaires territoriaux et publications d'articles. Il est également membre du Conseil Scientifique et Prospective du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Au titre de professionnel de terrain, François Pouthier a occupé les fonctions de directeur de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (iddac33), agence culturelle du Conseil départemental de la Gironde de 2000 à 2016. A ce titre, il a assuré la Présidence de l'association nationale Culture et Départements (2011-2016) qui regroupent les Directeurs d'Affaires Culturelles des Départements et Agences départementales. Son parcours s'est effectué tant dans le domaine associatif qu'au sein de collectivités publiques. Il a ainsi occupé la fonction de Directeur de la Culture, de la Jeunesse et de la Politique de la Ville de la commune de Bègles (Gironde) dans les années 90.

Annexe 3

Enquête sur la présence, les pratiques et la perception de la langue béarnaise / gasconne / occitane sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques

COHDA
études & préconisations marketing



PROFESSIONNALISME



CONFIANCE



ENGAGEMENT



AGILITÉ



Résultats

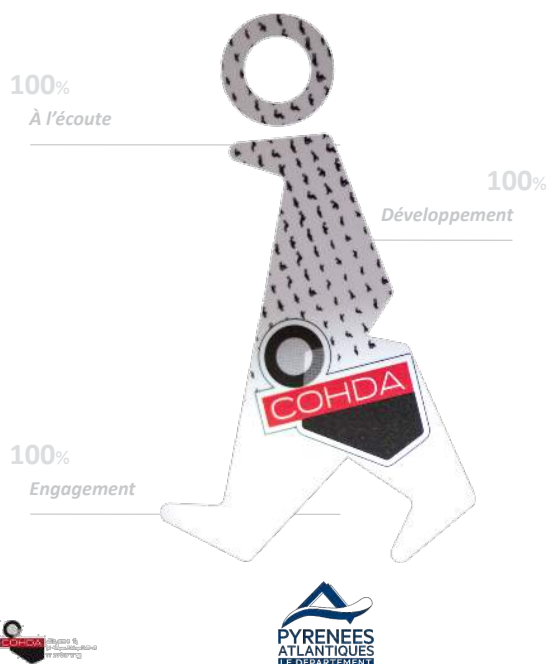
Enquête sur la présence, les pratiques et la perception de la langue béarnaise / gasconne / occitane sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques

Synthèse des résultats



études & préconisations marketing

www.cohda.fr



75 Ter, boulevard Pierre 1^{er}
33110 Le Bouscat – France
Tél : +33 5 16 57 07 30 • Fax : +33 5 56 42 02 89
info@cohda.fr • http://www.cohda.fr



SOMMAIRE

Présentation de l'étude

Fiche signalétique de l'étude p. 3

Notes méthodologiques p. 4

Synthèse

Ce qu'il faut retenir de l'étude p. 11

Résultats détaillés

Structure de l'échantillon p. 26

Usage de la langue occitane p. 34

Connaissance et proximité avec la langue occitane p. 53

Perception de l'intérêt et du statut de la langue occitane p. 58

2

Fiche signalétique de l'étude

1 000 questionnaires



Habitants de 15 ans et plus des Pyrénées-Atlantiques, résidant dans les zones occitanophones du territoire,



Par téléphone, sur le plateau internalisé de Cohda



Fichier loué auprès d'un prestataire



Questionnaire élaboré conjointement par le Département Pyrénées-Atlantiques et Cohda



Date du sondage : 26/02 au 16/03/2018



10 minutes

MÉTHODOLOGIE



• Échantillon représentatif par la méthode des quotas, sur les critères de genre, âge et PCS des répondants et leur territoire de résidence (EPCI). Puis, redressement statistique pour rétablir les quelques écarts quotas vs interviews réalisées.



• Cette synthèse est extraite du rapport global de l'ensemble des résultats globaux transmis au Département des Pyrénées-Atlantiques en mai 2018.



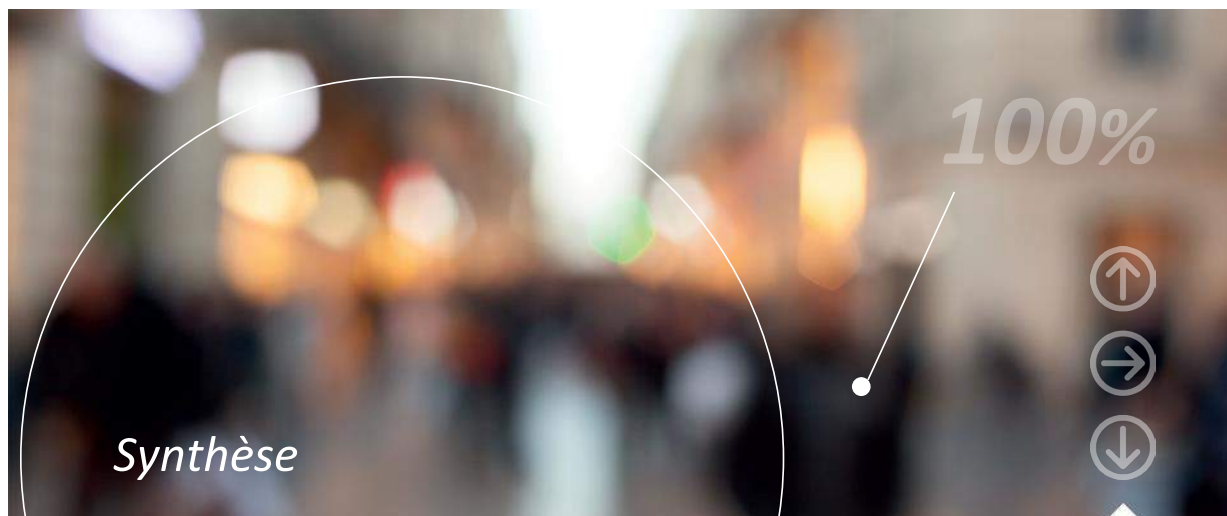
3



Notes méthodologiques

- Un **groupe technique chargé de l'évaluation du schéma d'aménagement linguistique INICIATIVA** a été constitué en amont de l'étude dans le cadre d'une démarche d'OpenLab piloté par l'UBIC (Université Bordeaux Inter Culture). Un référent unique a été nommé côté Cohda. Le groupe technique s'est réuni à 3 reprises pour élaborer et valider l'échantillon et aboutir au questionnaire définitif, suite à un processus d'échanges, de propositions et de corrections.
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a transmis la **liste des 404 communes occitanophones à Cohda** (sur 546 communes composant le département), couvrant ainsi tout le périmètre de l'étude. Sur cette base, Cohda s'est chargé de **calculer les quotas pour assurer la représentativité de l'échantillon selon les sources de recensement Insee les plus récentes (2014) : genre, tranches d'âge et Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) sur la population de 15 ans et plus**. A ces 3 critères, les **10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composant le territoire ont été regroupés en 5 grandes zones territoriales**.
- Pour pallier les légers écarts de quotas non atteints, **un redressement statistique a été opéré a posteriori** sur les données recueillies sur le profil afin de réattribuer le poids réel de chaque strate dans l'échantillon global.
- **Les résultats 2018 sont comparés à ceux de 2008**. Pour assurer cette comparaison entre les 2 années, le taux de locuteurs de 2008 a été recalculé sur la même base que celle de 2018. De manière plus globale, toutes les questions différemment filtrées entre les 2 mesures, ont été recalculées sur les mêmes bases, dans la mesure du possible.
- **L'intégralité des appels a été réalisée en langue française.**

Remarque générale : l'ensemble des résultats portent uniquement sur les 404 communes de tradition linguistique occitane du département. Tout commentaire relatif y faisant référence s'entend sur ce périmètre. Il en est de même, par exemple, pour le Pays Basque : nous ne parlerons dans ce rapport que des communes occitanophones propres à ce territoire.



5

Ce qu'il faut retenir : les constats globaux

1. « Béarnais », appellation la plus commune attribuée à la langue d'oc parlée en Pyrénées-Atlantiques

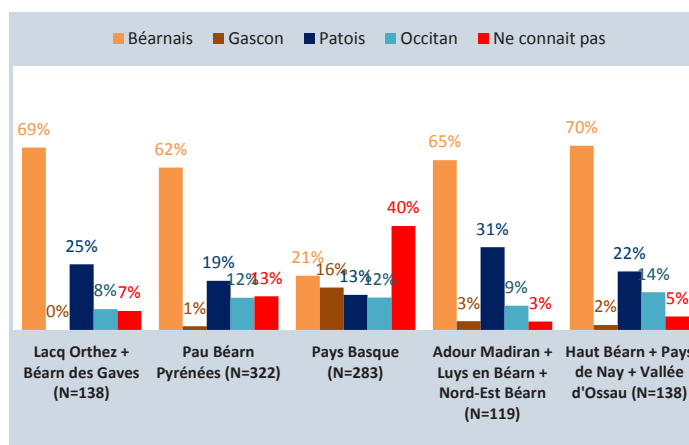
53% des habitants nomment leur langue régionale « béarnais », 20% « patois », 12% « occitan » et 6% « gascon ». Ces appellations diffèrent néanmoins beaucoup selon l'âge :

- L'emploi de « béarnais » varie peu selon la tranche d'âge : 49% à 58% l'appellent ainsi,
- « patois » est nettement plus cité par les générations de 45 ans et plus : 27% contre seulement 6% des moins de 30 ans,
- « occitan » tend à être davantage utilisé par les plus jeunes : 14% des moins de 45 ans contre 10% chez leurs aînés, et les catégories professionnelles « aisés » (cadres et chefs d'entreprises : environ 20%),
- « gascon » est plus utilisé par les 60 ans et plus : 8% vs 5% chez les autres.

Mais 17% ne sont pas capables de lui donner un nom ou ne connaissent pas cette langue régionale : 32% chez les plus jeunes contre 14% chez les 30 ans et plus.

Ces appellations sont également fortement corrélées au lieu de résidence :

- Le terme « béarnais » est largement majoritaire (69-70%) dans les communautés de communes de Lacq Orthez / Béarn des Gaves et du Haut Béarn / Pays de Nay / Vallée d'Ossau et prépondérant (62-65%) dans celles de Pau Béarn Pyrénées et Adour Madiran / Luys en Béarn / Nord-Est Béarn.
- Seulement 21% l'utilisent dans le Pays Basque, où les habitants sont 40% à ne pas savoir nommer cette langue régionale. 16% lui accordent pourtant le terme « gascon » (3% ou moins ailleurs).
- Ce sont les habitants du territoire Adour Madiran / Luys en Béarn / Nord-Est Béarn qui emploient le plus le terme « patois » (31%) alors que l'appellation « occitan » ne présente pas de différence statistiquement significative selon l'EPCI (8% à 12%).

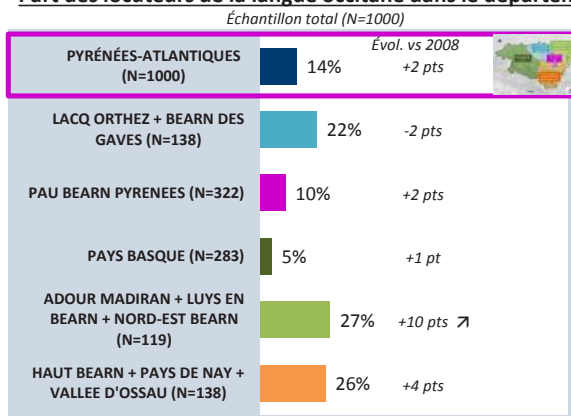


Ce qu'il faut retenir : les constats globaux

2. Un taux de locuteurs légèrement supérieur à celui de 2008 : 14%, soit +2 points

En 2018, 14% des habitants du département des Pyrénées-Atlantiques déclarent parler sans difficulté ou suffisamment le béarnais / le gascon / l'occitan pour tenir une conversation simple, contre 12% en 2008 ⁽¹⁾. Ce taux global revêt cependant des disparités importantes selon le territoire de résidence des habitants : les locuteurs sont significativement plus présents dans la partie orientale et septentrionale du département, à l'inverse de la communauté de communes Pau Béarn Pyrénées et surtout du Pays Basque.

Part des locuteurs de la langue occitane dans le département



(1) En 2018, la définition des locuteurs est recentrée autour des habitants ayant déclaré parler la langue « sans difficulté » ou « suffisamment pour tenir une conversation simple », contrairement à 2008 où étaient considérés comme occitanophones ceux qui avaient ne serait-ce que quelques notions. Les résultats de 2008 tiennent compte de la nouvelle définition, plus restreinte.

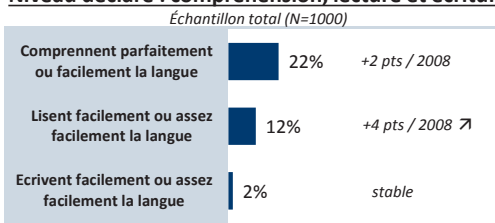
3. Et des niveaux de compréhension, de lecture ou d'écriture qui progressent également, mais timidement

Lorsqu'ils entendent une conversation, 22% des habitants disent comprendre parfaitement tout ce qui se dit ou facilement, même si certaines notions leur échappent, contre 20% il y a 10 ans.

La plus forte progression de niveau linguistique déclaré revient à la lecture : 12% déclarent lire facilement, toutes thématiques, ou assez facilement, même s'ils ne connaissent pas tout le vocabulaire, soit 4 points de plus qu'en 2008.

Le niveau d'écriture reste stable avec seulement 2% de la population qui sait l'écrire.

Niveau déclaré : compréhension, lecture et écriture

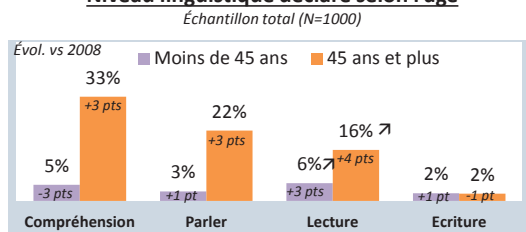


7

Ce qu'il faut retenir : les constats globaux

Hormis l'écriture, les niveaux déclarés de compréhension, parler et lecture sont significativement plus élevés chez les 45 ans et plus (plus particulièrement les 60 ans et plus). Et comparés à 2008, les taux s'améliorent :

Niveau linguistique déclaré selon l'âge



4. Un profil de locuteurs plus féminin et plus sénior, dont la pratique baisse, et où la famille demeure toujours le principal mode d'apprentissage

Quel est le profil du locuteur de la langue occitane en Pyrénées-Atlantiques en 2018 ?

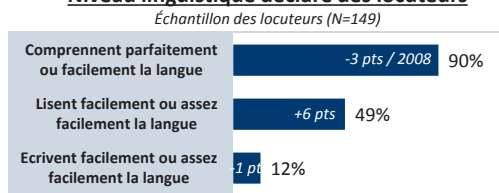
Une population de locuteurs plus féminine mais vieillissante : par rapport à 2008, 47% sont des femmes contre 40% il y a 10 ans ; deux tiers ont 60 ans et plus (67%) contre 57%.

Le béarnais, l'appellation « phare » : deux tiers des locuteurs nomment la langue régionale « béarnais », comme en 2008.

Des locuteurs qui se trouvent à peu près à parts égales sur tout le territoire : 21% à 25% se situent sur 4 zones, le Pays Basque étant en net retrait (9%).



Niveau linguistique déclaré des locuteurs

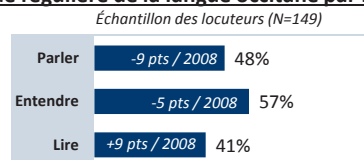


8

Si, les bons niveaux de compréhension et d'écriture des locuteurs se sont maintenus en une décennie ou ont légèrement diminué, le niveau de lecture semble, quant à lui, s'être amélioré : 49% déclarent lire facilement ou assez facilement la langue contre 43% en 2008.

Mais des pratiques régulières, c'est-à-dire de tous les jours à au moins une fois par semaine, en baisse, sauf pour la lecture, plus fréquente, qui vient peut-être expliquer le meilleur niveau déclaré :

Pratique régulière de la langue occitane par les locuteurs



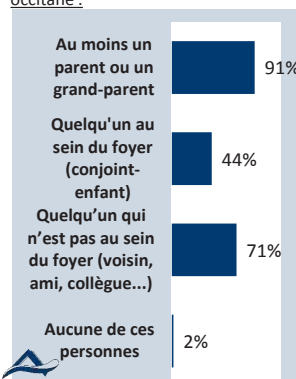
Ce qu'il faut retenir : les constats globaux

En parallèle, **deux tiers des locuteurs déclarent, qu'au fil du temps, leur pratique est en baisse** : 65% vs 60% en 2008 (a contrario, 6% utilisent la langue occitane de plus en plus souvent vs 12%).

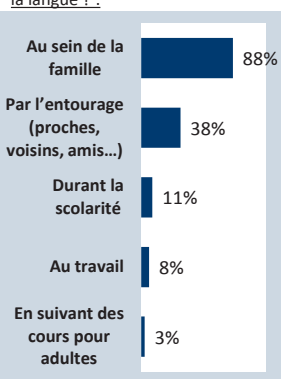
Mais leur niveau linguistique et leur pratique en baisse ne semblent pas leur poser problème : **seuls 10% souhaitent se perfectionner dans cette langue**, contre près du double en 2008 : 18%.

Comme en 2008, **la famille reste le principal pilier dans l'apprentissage, avec des parents ou des grands-parents qui parlaient déjà la langue et qui l'ont transmise aux locuteurs d'aujourd'hui**, père et mère en tête.

Entourage des locuteurs parlant, ne serait-ce qu'un petit peu, la langue occitane :



Mode d'apprentissage des locuteurs : comment a-t-on appris la langue ? :



Près des deux tiers des locuteurs (63%) disent avoir initié ou transmis la langue à leurs enfants (mais pour 43%, il s'agissait de seulement quelques notions), contre 44% en 2008.

Les occasions de parler, entendre ou lire la langue occitane ne varient que peu par rapport à 2008 et reposent toujours principalement sur :

- **La famille ou les voisins / amis** en premier lieu (48%) **pour converser**, mais également lors de fêtes ou festivals (24%) et dans des lieux tels que les marchés ou les commerces (20%),
- **La famille et l'entourage proche** majoritairement (84%) **pour entendre** la langue, la radio (France Bleu Béarn en tête) étant reléguée loin derrière (23%).
- **Les articles dans les journaux** (87%) **comme support de lecture**.

Avec 8%, l'utilisation d'Internet ou des réseaux sociaux pour se connecter à des sites spécifiques liés à la langue occitane **reste minoritaire**, malgré une légère progression de 2 points en 10 ans.

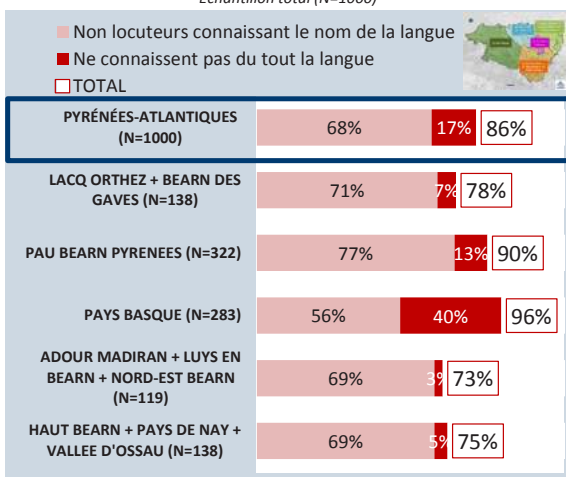
Un attachement marqué à la **dénomination utilisée pour parler de leur langue régionale** : alors que 73% des habitants n'ayant pas nommé la langue régionale qu'ils connaissent avec le terme « occitan » acceptent de la nommer ainsi, les locuteurs ne sont que 52% à aller dans ce sens, marquant un attachement fort à la dénomination locale qu'ils utilisent.

Ce qu'il faut retenir : les constats globaux

5. Des non-locuteurs concentrés dans le Pays Basque mais également dans la communauté de communes de Pau Béarn Pyrénées

Part des non locuteurs de la langue occitane dans le département

Échantillon total (N=1000)



À l'inverse des locuteurs, les non occitanophones sont jeunes : 99% ont moins de 30 ans, 96% entre 30 et 44 ans.

8 non-locuteurs ou habitants ne sachant pas nommer la langue régionale parlée dans le département sur 10 l'ont déjà entendue parler, en famille mais également au marché ou dans certains commerces, à des fêtes ou festivals ou chez des amis ou voisins.

Ce taux revêt néanmoins de gros écarts :

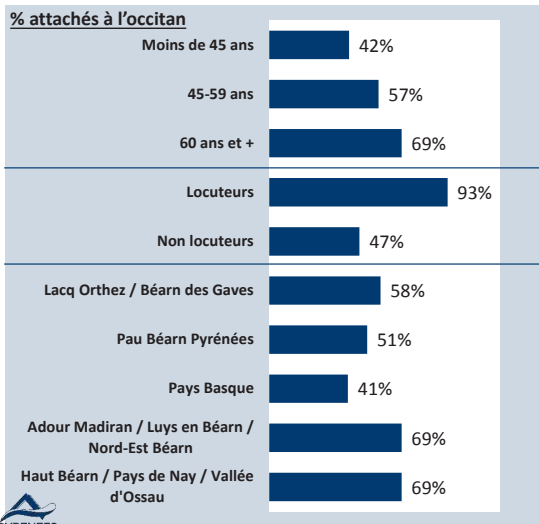
- 89% de ceux qui ne parlent pas la langue mais qui savent lui donner un nom l'ont entendue parler. À noter que 43% de ces derniers ont au moins un parent ou un grand-parent qui parle ou parlait la langue (contre 91% des locuteurs)
- 46% de ceux qui ne la connaissent pas l'ont déjà entendue parler.

Une tendance à l'envie d'apprendre la langue : 12% des non locuteurs déclarent souhaiter s'initier ou apprendre l'occitan, soit près du double qu'il y a 10 ans (7%).

Ce qu'il faut retenir : les constats globaux

6. Un attachement à la langue occitane comparable à celui de 2008 : 55% des habitants le sont (+1 pt)

Mais ce taux global est marqué par de fortes disparités, tant sociodémographiques : **les plus âgés sont les plus attachés comme ceux résidant dans la partie orientale du département**, que linguistiques : **des locuteurs quasi-unaniment attachés à la langue qu'ils parlent**, à l'inverse des non locuteurs qui sont quand même près de la moitié à être dans ce cas.

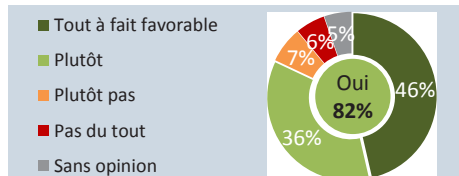


Ce qu'il faut retenir : les constats globaux

8. Dans ce contexte, un intérêt à maintenir la langue occitane perçue par le plus grand nombre

73% trouvent intéressant de maintenir l'occitan même si ce n'est pas une priorité pour eux et 18% aimeraient même que la langue retrouve une place plus importante dans la vie de tous les jours. Seul 1% y est totalement réfractaire.

« Cette langue représente notre région, notre identité et notre patrimoine. Il faut que cela perdure pour les générations futures »

9. Et une opinion favorable à des actions publiques en faveur du maintien et du développement de l'occitan

82% (-3 pts) sont favorables à des actions conduites par les collectivités publiques pour développer la langue régionale, une opinion partagée sur tous les territoires (de 78% dans la Communauté d'Agglomération du Pays Basque à 87% dans les Communautés de Communes de Lacq Orthez / Béarn des Gaves), selon l'âge (77% à 84%) ou selon le niveau de locution (82% chez les non occitanophones et 85% parmi les autres).

**7. Une bonne représentation de la langue occitane**

Là aussi, peu d'évolutions en une décennie, l'occitan et les langues régionales de manière générale jouissent d'une bonne perception :

- **9 habitants sur 10 pensent que la disparition des langues régionales serait une perte culturelle** pour la France et ses régions,
- 89% des locuteurs estiment que connaître l'occitan leur permet de mieux connaître leur histoire,
- **Pour près de 8 personnes sur 10 (77%-78%), parler une langue régionale dès le plus jeune âge favorise ensuite l'apprentissage d'autres langues** d'une part et, d'autre part, **l'occitan est associé à des moments de convivialité**,
- **La culture occitane fait partie de l'identité de 45% des habitants** du département, résultat comparable à celui de 2008, avec les mêmes constats : cette culture est moins ancrée chez les plus jeunes, parmi les habitants du Pays Basque et les non locuteurs.
- Seuls 22% ne comprennent pas pourquoi certains apprennent aujourd'hui cette langue.
- Et, **pour trois quarts des habitants, apprendre la langue est un signe d'ouverture**, surtout chez les plus jeunes et les locuteurs.

Plus particulièrement, certaines actions sont jugées intéressantes :

- **Étoffer l'offre culturelle occitane** (théâtre, concert, festival...) pour 84%,
- **Développer l'enseignement scolaire occitan** pour 80% (86% chez les moins de 30 ans). Dans ce cas, 73% des foyers seraient prêts à ce que leurs enfants de moins de 18 ans suivent cet enseignement (dès la maternelle), d'autant que sur l'ensemble des foyers avec enfants de moins de 18 ans, seuls 13% suivent des cours d'occitan (-5 pts),
- **Proposer plus de formations pour adultes** : 79% (85% chez les 45-59 ans),
- Deux tiers se disent intéressés par un renforcement de la présence occitane dans les médias.

En résumé...

Des résultats globalement stables comparés à 2008, « Béarnais », appellation marquant une identité forte en Pyrénées-Atlantiques.

Des locuteurs comprenant plus de femmes qu'il y a 10 ans, dont la part de seniors augmente sensiblement et une pratique de la langue qui baisse au fil du temps.

La famille : mode principal d'apprentissage, le travail ou la scolarité étant relégués loin derrière.

Une bonne perception de la langue et une opinion publique majoritairement favorable à son maintien ou son développement.

Un attachement à la langue qui concerne toujours un peu plus de la moitié de habitants.

Ce qu'il faut retenir : focus sur les jeunes

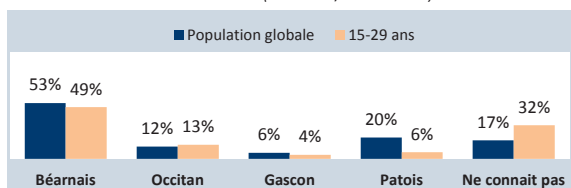
Les jeunes (moins de 30 ans) : 19% de la population (-3 pts)

Les 15-29 ans sont plus présents en CA Pau Béarn Pyrénées et Pays Basque. 22% sont étudiants, 15% sans activité (chômage, recherche d'emploi...) mais 63% sont actifs. 58% ont vécu la totalité ou la plus grande partie de leur enfance en Pyrénées-Atlantiques ou département voisin.

Ils se caractérisent par une moindre connaissance des noms donnés à la langue régionale...

Nom donné à la langue régionale par les jeunes

Échantillon total (1000 - 15/29 ans = 206)



...Et ont moins de proximité avec la langue occitane :

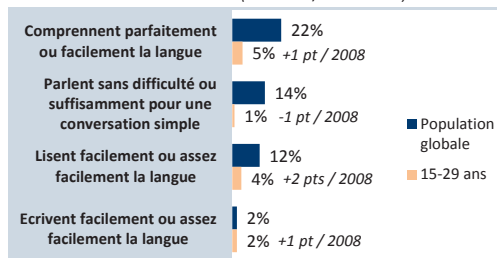
Si 72% des non locuteurs ou non connaisseurs de la langue ont déjà entendu parler la langue (80% tous âges confondus), ils comptent moins de proches, **famille ou entourage proche, parlant ne serait-ce qu'un peu l'occitan** : 36% ont un parent ou un grand-parent parlant la langue (52% au global) et 31% n'ont aucune personne proche la pratiquant (21% toute population).

Leurs niveaux déclarés de compréhension, locution, lecture ou écriture se maintiennent à ceux de 2008 et restent confidentiels : seul 1% (2% il y a 10 ans) se déclare locuteur.

13

Niveau linguistique déclaré des 15-29 ans

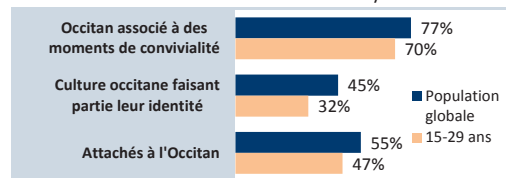
Échantillon total (1000 - 15/29 ans = 206)



Leur souhait de s'initier ou d'apprendre la langue n'est pourtant pas négligeable : 17% des non locuteurs y sont favorables (+3 pts vs 2008) et pour 80% des jeunes, l'apprentissage de la langue est un signe d'ouverture.

Ils sont d'ailleurs 86% (80% toute population confondue) à se dire intéressés par le développement de l'enseignement scolaire et 87% aimeraient que l'offre culturelle soit davantage étoffée.

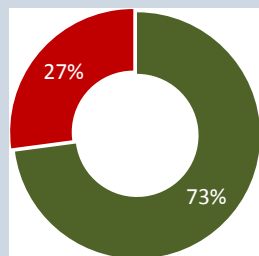
En revanche, comparés aux autres tranches d'âge, l'occitan bénéficie d'un moindre attachement à leurs yeux.



Ce qu'il faut retenir : acceptation de l'utilisation du terme « occitan » pour désigner l'ensemble des parlers d'oc en Pyrénées-Atlantiques

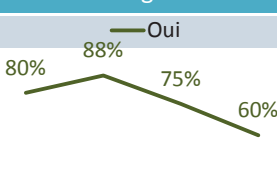
En cours de questionnaire, il a été demandé à ceux qui connaissaient la langue occitane mais qui ne la nommaient pas « occitan » (c'est-à-dire « béarnais », « patois », « gascon », « langue d'oc » ou autre) s'ils acceptaient d'utiliser la dénomination « occitan » pour désigner l'ensemble des parlers en Pyrénées-Atlantiques :

- Oui, acceptent d'utiliser le terme "occitan" au lieu de "béarnais", "patois", "gascon", "langue d'oc" ou autre
- Non, refusent d'utiliser la dénomination "occitan"



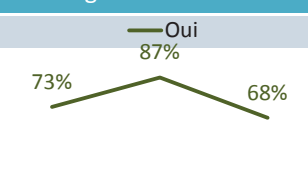
Si près de 3 habitants sur 4 s'accordent pour nommer « occitan » la langue régionale, certains y sont plus réfractaires : les plus âgés, ceux qui l'appellent « patois » et ceux résidant en Adour Madiran / Luys en Béarn / Nord-Est Béarn et le Haut Béarn / Pays de Naye / Vallée d'Ossau.

Taux d'acceptation selon l'âge



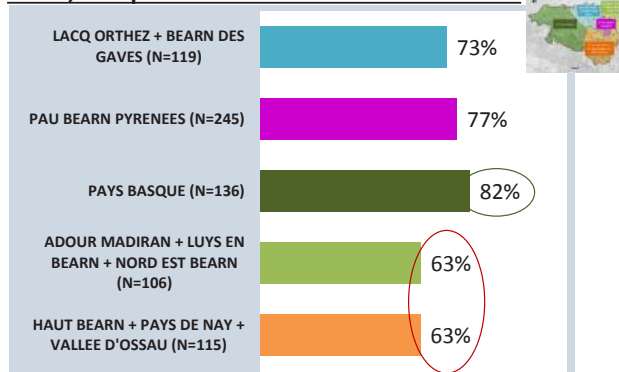
15-29 ans (N=114) 30-44 ans (N=127) 45-59 ans (N=188) 60 ans et + (N=292)

Taux d'acceptation selon la langue de référence



Béarnais (N=489) Gascon (N=49) Patois (N=176)

% oui, acceptent d'utiliser le terme « occitan »

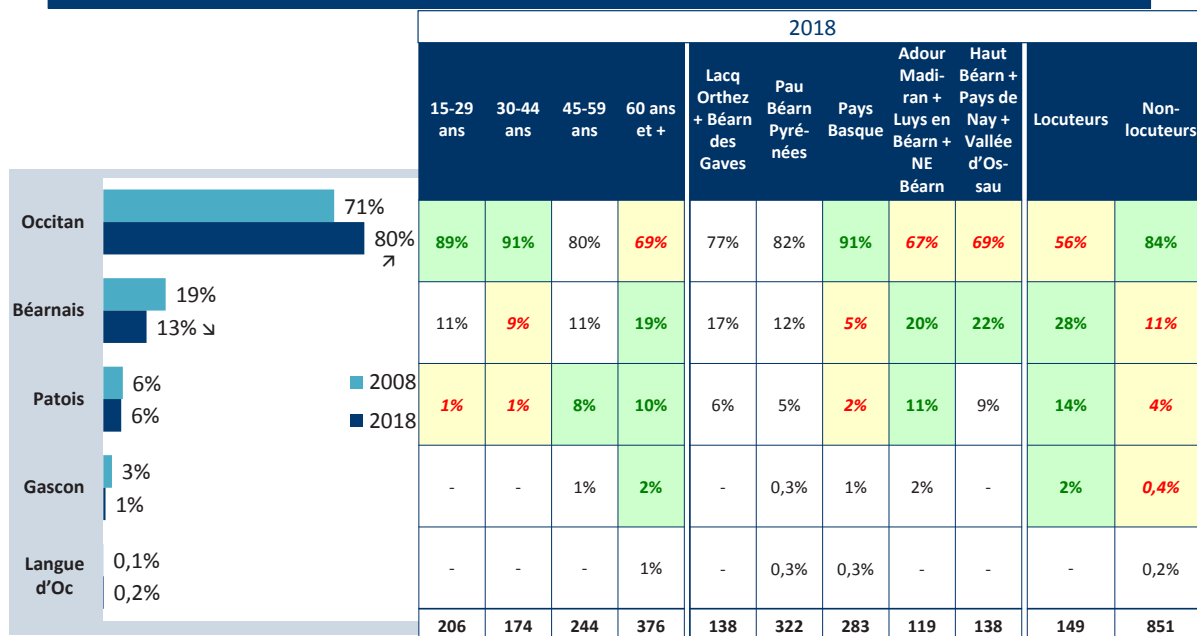


14

Ce qu'il faut retenir : acceptation de l'utilisation du terme « occitan » pour désigner l'ensemble des parlers d'oc en Pyrénées-Atlantiques

Dénomination de la langue occitane utilisée pour la fin du questionnaire

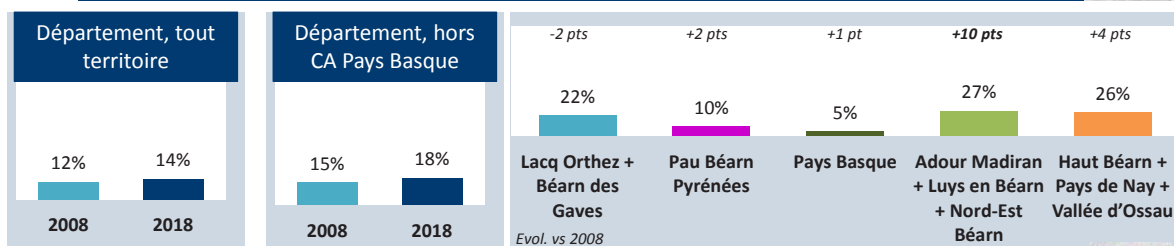
Base : échantillon total



Ce qu'il faut retenir : focus par territoire

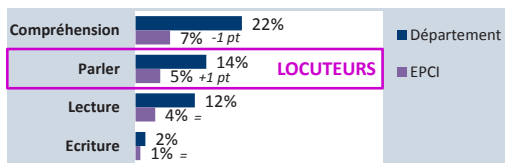
Focus par territoire : rappel du taux de locuteurs

(qui déclarent parler sans difficulté ou suffisamment pour tenir une conversation simple)



Focus Communauté d'Agglomération Pays Basque – 28% de l'échantillon

Parce que le Pays Basque porte avant tout sa politique sur sa langue éponyme, on trouve peu de locuteurs en occitan : seulement 5%, en relative stabilité par rapport à 2008. En 2018, seulement 6% souhaitent l'apprendre ou s'y initier.



Peu de proximité avec la langue : 4 habitants du Pays Basque (communes occitanophones) sur 10 ne savent pas donner un nom à la langue régionale occitane (40% vs 17% au global), le terme « béarnais » est seulement cité par 21% et 16% la nomment « gascon » contre 6% tous territoires confondus.

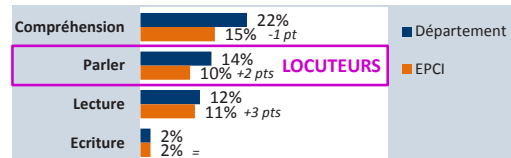


Malgré cette méconnaissance globale, les habitants de ce territoire ont une bonne perception de la langue occitane, avec néanmoins 2 critères moins fédérateurs : par rapport aux autres habitants du département, ils l'associent moins à des moments de festivités ou appartenant à leur culture. 8 sur 10 sont favorables à des actions publiques pour son maintien ou son développement, et, parmi les parents intéressés par le développement de son enseignement à l'école (79%), deux tiers sont même prêts à ce que leur enfant le suive durant sa scolarité.

Ce qu'il faut retenir : focus par territoire

Focus Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – 32% de l'échantillon

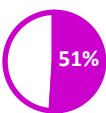
« Béarnais » est de loin l'appellation la plus donnée à la langue régionale : 62%, suivi du « patois », utilisé par 19% des habitants de ce territoire.



Le taux de locuteurs est en retrait par rapport à la moyenne régionale : 10% vs 14%, mais gagne 2 points par rapport à 2008. C'est surtout le taux d'habitants sachant lire facilement ou assez facilement la langue qui s'accroît le plus en 10 ans. À noter que ce territoire comporte plus de jeunes que la moyenne départementale (23% vs 19%).

D'ailleurs, parmi les locuteurs, si l'apprentissage de la langue est majoritairement issu de la famille (67%), ce mode de transmission est nettement moins cité que la moyenne départementale (88%) au profit d'un apprentissage par l'école : 24% vs 11% au global. Mais seuls 8% des foyers avec enfants de moins de 18 ans déclarent qu'ils suivent des cours d'occitan (13% tous territoires confondus).

Ce territoire est caractérisé par des habitants ayant moins de parents ou grands-parents parlant, ou ayant parlé, ne serait qu'un peu, l'occitan (44% vs 52% au global). Mais cette langue est bien présente puisque 86% des non locuteurs ou non connaisseurs de la langue régionale l'ont déjà entendue parler (contre 80% tous EPCI confondus), mais moins dans le cadre de leur famille et plus lors de fêtes ou rassemblements.

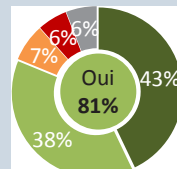
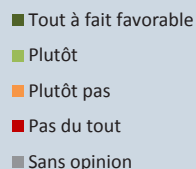


51% sont attachés à la langue occitane

Les habitants de ce territoire ont un intérêt pour apprendre la langue plus marqué qu'ailleurs : 15% souhaitent se perfectionner ou s'y initier (12% tous territoires confondus).

De manière globale, ils affichent une bienveillance à l'égard des langues régionales en général, et de la langue occitane en particulier, bien que la culture de cette dernière ne fasse partie de leur identité que pour 45% d'entre eux et qu'ils ne sont que 51% à déclarer y être attachés.

8 sur 10 sont favorables à des actions conduites par les collectivités publiques pour maintenir ou développer la langue.



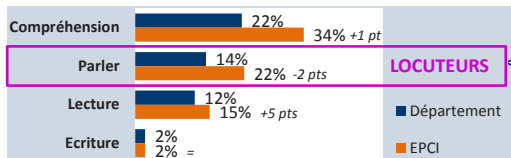
vs 82% en 2008

Ce qu'il faut retenir : focus par territoire

Focus Communauté de Communes Lacq Orthez / Béarn des Gaves – 14% de l'échantillon

Une proximité avec la langue marquée : 72% des habitants de ce territoire ont vécu la totalité ou la plus grande partie de leur enfance en Pyrénées-Atlantiques ou département voisin (59% tous territoires confondus) et 62% ont ou avaient au moins un parent ou grand-parent parlant, ne serait-ce qu'un peu, la langue (52% au global). 86% des non locuteurs ou non connaisseurs de la langue régionale l'ont déjà entendue parler (80% tous EPCI confondus), dont 39% souvent.

La représentation de la langue régionale parlée dans leur département est très majoritairement tournée vers l'appellation « béarnais » : 69% la nomme ainsi, « patois » est cité par 25%, les autres dénominations étant loin derrière.



CC Lacq Orthez : 20% (-2 pts)
CC Béarn des Gaves : 28% (+1 pt)

La famille est de loin, voire quasi-exclusivement, le mode de transmission de la langue : 97% des locuteurs l'ont appris par ce biais. Pourtant, les occasions de la parler aujourd'hui se font plus avec les voisins, amis ou dans les marchés, commerces qu'en famille.

Alors que le territoire compte plus de familles que dans d'autres territoires, seuls 5% des parents déclarent que leurs enfants suivent des cours d'occitan (13% tous territoires confondus). 9% des non locuteurs souhaitent néanmoins s'initier à la langue (+4 pts).



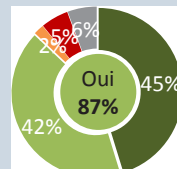
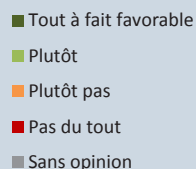
58% sont attachés à la langue occitane

Parce qu'on y dénombre plus de locuteurs, les habitants de ce territoire défendent toutes les valeurs de la langue, notamment en lui reconnaissant une fonction identitaire forte et un côté convivial.

Le taux de locuteurs est largement supérieur à la moyenne régionale : 22% vs 14%, malgré une légère baisse de 2 points par rapport à 2008. C'est surtout l'EPCI de Béarn des Gaves qui dénombre le plus d'occitanophones (28%). La culture orale est très ancrée dans ce territoire avec un tiers qui déclare bien comprendre la langue. Le niveau de lecture gagne 5 pts en 10 ans (15%) tandis que l'écriture stagne à 2%.

Bien que 53% des locuteurs de ce territoire disent utiliser l'occitan de moins en moins souvent, 40% le font de façon stable (28% tous EPCI confondus).

Près de 9 habitants sur 10 sont favorables à des actions conduites par les collectivités publiques pour maintenir ou développer la langue.



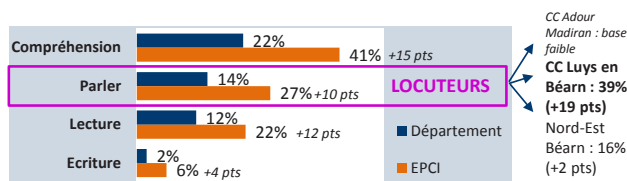
vs 90% en 2008

Ce qu'il faut retenir : focus par territoire

Focus Communauté de Communes Adour Madiran / Luys en Béarn / Nord-Est Béarn — 12% de l'échantillon

« Béarnais », dénomination la plus utilisée pour désigner la langue régionale d'oc en Pyrénées-Atlantiques : 65% l'appellent ainsi, mais « patois » est également utilisé par 31% des habitants (20% en moyenne). À noter que ce territoire est composé à 38% de 60 ans et plus.

La langue occitane fait partie de leur quotidien : 70% des habitants de ce territoire ont vécu la totalité ou la plus grande partie de leur enfance en Pyrénées-Atlantiques ou département voisin (59% tous territoires confondus) et 62% ont ou avaient au moins un parent ou grand-parent parlant, ne serait-ce qu'un peu, la langue (52% au global). Quasiment tous les non locuteurs ou non connaisseurs de la langue régionale (95%) l'ont déjà entendu parler (80% tous EPCI confondus), dont 40% souvent.



Le taux de locuteurs est très largement supérieur à la moyenne régionale : 27% vs 14%, grâce à une progression de 10 pts en une décennie, une hausse portée par la CC des Luys en Béarn. De la même manière, les niveaux de compréhension, lecture ou même écriture progressent tous, de 4 à 15 points. Ils sont pourtant 70% à déplorer utiliser de moins en moins la langue au fil du temps.

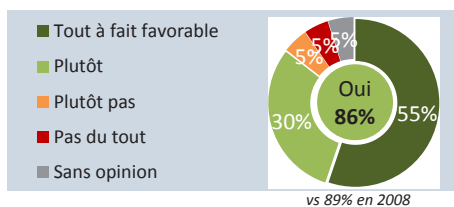
94% des locuteurs ont appris la langue par leur famille et c'est aussi essentiellement au sein de ce giron qu'ils la parlent.

Pour perpétuer cette tradition, 87% des parents intéressés par le développement de l'enseignement de la langue seraient prêts à ce que leurs enfants suivent ces cours (73% tous EPCI confondus). Et au sein des foyers avec enfants de moins de 18 ans, 21% suivent déjà des cours (13% au global). En parallèle, 14% des non-locuteurs souhaitent s'initier à la langue (+9 pts).



Sans surprise, ils sont nombreux à déclarer que la culture occitane fait partie de leur identité (61%) mais également à y être fortement attachés.

Près de 9 habitants sur 10 sont favorables à des actions conduites par les collectivités publiques pour maintenir ou développer la langue. 1 habitant sur 4 souhaite même que la langue retrouve une place importante quotidiennement (25% vs 18% au global).



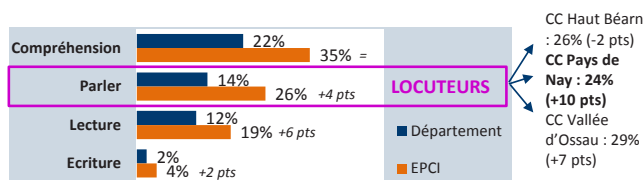
19

Ce qu'il faut retenir : focus par territoire

Focus Communauté de Communes Haut Béarn / Pays de Nay / Vallée d'Ossau — 14% de l'échantillon

Proche des caractéristiques des EPCI Adour Madiran / Luys en Béarn / Nord-Est Béarn, ce territoire met aussi en avant la dénomination « béarnais », nom donné par 70% des habitants à la langue régionale parlée dans leur département, suivi du « patois », cité par 22%.

71% des habitants de ce territoire ont vécu la totalité ou la plus grande partie de leur enfance en Pyrénées-Atlantiques ou département voisin (59% tous territoires confondus) et 65% ont ou avaient au moins un parent ou grand-parent parlant, ne serait-ce qu'un peu, la langue (52% au global). 94% des non locuteurs ou non connaisseurs de la langue régionale l'ont déjà entendue parler (80% tous EPCI confondus), dont 42% régulièrement.



Le taux de locuteurs est très largement supérieur à la moyenne régionale : 26% vs 14%, en progression de 4 pts par rapport à 2008, une amélioration que l'on retrouve au sein des CC du Pays de Nay ou Vallée d'Ossau. Les niveaux de lecture ou d'écriture progressent également, de 2 à 6 points. Mais, 70% déclarent de moins en moins utiliser la langue au fil du temps.

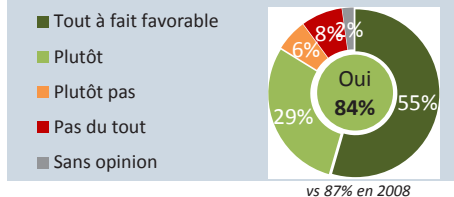
92% des locuteurs ont appris la langue par leur famille, et ils continuent de la parler dans ce cadre-là.

Comme leurs voisins au Nord-Est (Adour Madiran / Luys en Béarn / Nord-Est Béarn), 84% des parents intéressés par le développement de l'enseignement de la langue seraient prêts à ce que leurs enfants suivent ces cours (73% tous EPCI confondus). Et 30% suivent déjà des cours d'occitan (13% au global). En parallèle, 16% des non locuteurs souhaitent apprendre la langue (+4 pts).



Pour 59% d'entre eux, la culture occitane fait partie de leur identité.

Plus de 8 habitants sur 10 sont favorables à des actions conduites par les collectivités publiques pour maintenir ou développer la langue.



20



UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

ubic@bordeaux-montaigne.fr
ubic.u-bordeaux.fr
Tél. 05 57 12 62 59

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire
Bât. J Porte J005
33607 Pessac Cedex

Contacts UBIG

Alexandre Péraud

Responsable scientifique UBIG

Maître de conférences Université Bordeaux Montaigne

Laetitia Devel

Chargée de projet - coordinatrice UBIG, Université Bordeaux Montaigne

Graphisme

Alexandra Aïn, doctorante en arts plastiques, laboratoire MICA, Université Bordeaux Montaigne



Licence Creative commons BY-NC-SA

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture